

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION



SOMMAIRE

Sommaire	3
Le mot de la Présidente.....	7
1. Présentation de Provence Alpes Agglomération.....	9
1.1 Le territoire.....	9
1.2 Les compétences.....	11
1.3 Le fonctionnement.....	12
1.3.1 L'exécutif – le processus de décision	12
1.3.2 Les conseillers communautaires	14
1.3.3 Les moyens financiers	19
1.3.4 Le personnel et les services.....	23
2. L'exercice des compétences et les actions en 2019.....	28
2.1. Développement économique et touristique.....	29
2.1.1. Economie, emploi diversification du tissu économique.....	29
2.1.1.2 L'offre foncière et immobilière de PAA	29
2.1.1.2. Dispositif action cœur de ville /Opération de revitalisation territoriale	30
2.1.1.3 Agriculture et les circuits courts.....	33
2.1.1.4 Le projet « Nature Santé » du territoire de PAA.....	36
2.1.2. Tourisme : mise en œuvre d'une stratégie a l'échelle communautaire	41
2.1.2.1. Organisation de la compétence tourisme	41
2.1.2.2. Mise en œuvre de la stratégie touristique	42
2.1.2.3. La Taxe de séjour.....	43
2.1.2.4. UNESCO Géoparc de Haute Provence et Musée Promenade	44
2.1.2.5. Gestion d'équipements touristiques et activités de pleine nature	52
2.1.2.4. Thermalisme	59
2.2. Aménagement du territoire et prospective	61
2.2.1. Développement durable, transition énergétique	61
2.2.2. Transports et mobilité	66
2.2.3. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), urbanisme, habitat	74
2.2.4. Système d'Information Géographique (SIG)	75
2.2.5. Service Ingénierie	80
2.3. Gestion des déchets	88

2.3.1. Présentation générale du service	88
2.3.2. Financement du service.....	89
2.3.2. Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR).....	89
2.3.2.1. Modalité de la collecte	90
2.3.2.2. Les chiffres.....	91
2.3.3. Collecte sélective	92
2.3.3.1. Modalité de la collecte	93
2.3.3.2. Les chiffres.....	94
2.3.4. Collecte des encombrants	97
2.3.4.1. Fonctionnement du service	97
2.3.4.2. Conditions d'accès au service.....	98
2.3.4.3. Conditions de présentation et d'enlèvement	98
2.3.5. Déchetteries	98
2.3.6. ISDI et Plate-forme de compostage.....	100
2.3.7. Prévention et réduction des déchets	101
2.3.7.1. Les actions	101
2.3.7.2. Suivi des indicateurs et performances.....	102
2.3.5. Bilan annuel du service public d'élimination des déchets	106
2.4. Service Public d'assainissement Non collectif	107
2.4.1. Caractérisation technique du service	107
2.4.2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	108
2.4.3. Indicateurs de performance	109
2.4.4. Financement des investissements.....	110
2.5. Voirie, éclairage public et barrage de Vaulouve.....	111
2.5.1. La voirie et les ouvrages d'art	111
2.5.2. L'éclairage public	113
2.5.3. Le barrage de Vaulouve	114
2.6. Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	115
Les modalités d'exercice de la compétence	116
Les actions GEMAPI en 2019.....	116
Financement de la compétence GEMAPI	118
2.7. Eau et assainissement	118
2.7. Vie territoriale	120
2.7.1. Equipements culturels.....	120

2.7.1.1.L'école des beaux-arts IDBL.....	120
2.7.1.2.Les médiathèques et leur réseau	126
2.7.1.3. Autres équipements structurants relevant de l'agglomération	136
2.7.3. Enfance, petite enfance.....	141
2.7.3.1. Les structures petite enfance	141
2.7.3.2. Le service petite enfance	146
2.7.4. Les Maisons de Service au public	146
2.7.4.1. La maison de Service au public à Seyne les Alpes.....	146
2.7.4.1. La maison de Service au public à Seyne les Alpes.....	146
2.7.4.1. La MSAP sur le Val de Durance	149
2.7.5. Politique de la ville	150
Présentation de la compétence	150
Contexte local 2019	151
Programmation 2019.....	152
Moyens et missions	153
2.7.6. Gens du voyage	157
Rappel de la compétence.....	157
Aires permanentes d'accueil de PAA.....	158
Grands passages.....	160
Moyens et missions	163
2.8. Les partenaires et les aides aux organismes	164

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Notre agglomération a achevé sa troisième année d'existence et c'est encore une jeune collectivité à l'échelle du temps institutionnel et à l'aune de son appropriation par les citoyens.

Mais Provence Alpes Agglomération a d'ores et déjà démontré qu'elle n'était pas un objet technocratique hors sols déconnecté des réalités de terrains : c'est un prolongement des communes qui permet l'amplification de nos capacités collectives d'intervention et d'innovation.

Le rapport d'activité 2019 illustre cette réalité dont nous pouvons être fier. Provence Alpes Agglomération a marqué nos territoires de son empreinte dans de nombreux domaines.

En matière économique, rien ne sera plus jamais comme avant grâce à la déclinaison de politiques novatrices et prometteuses tel que le projet « nature santé » qui vient compléter et enrichir nos interventions en faveurs des entreprises et de l'emploi.

Dans le domaine touristique, notre stratégie se décline désormais concrètement sur l'ensemble de notre territoire. L'UNESCO Géoparc poursuit son développement avec notamment une extension de son périmètre et le renouvellement du label UNESCO. Dans le même temps l'établissement thermal poursuit sa modernisation et sa diversification avec le lancement de la construction d'un SPA.

S'agissant de l'environnement, de la transition écologique, nous voilà avec des notions qui sont en symbiose totale avec les caractéristiques de notre territoire. Provence Alpes Agglomération se veut exemplaire et



*Patricia Granet-Brunello,
Présidente de Provence Alpes Agglomération
Maire de Digne-les-Bains*

moteur dans ces domaines et le démontre de multiples façons.

On peut citer l'achèvement du Plan Climat Air Energie Territorial ou encore l'ensemble de nos actions concernant le développement des activités de pleine nature dans le respect des contraintes environnementales.

Provence Alpes Agglomération s'est aussi imposée comme pilote en matière d'ingénierie territoriale avec la mobilisation et le suivi des dispositifs stratégiques et financiers d'intervention européens, nationaux, régionaux ou départementaux qui

bénéficient à l'agglomération mais aussi à potentiellement chacune des communes qui la compose.

On peut citer à titre d'exemple les programmes Leader, Alcotra, le Contrat régional d'équilibre territorial, et le contrat avec le département.

Mais Provence Alpes Agglomération, c'est aussi les services quotidiens apportés à toutes et tous, des services de proximités qui s'inscrivent dans la vie de nos citoyens : collecte des ordures ménagères, déchèteries, transports, accueil de la petite enfance ... En 2019, chacun de ses services a bénéficié d'amélioration et ce processus s'amplifiera dans les années à venir en concertation étroite avec les communes et les citoyens.

Provence Alpes Agglomération n'est pas absente du domaine culturel avec des établissements à la réputation désormais bien établis : IDBL, réseau des médiathèques et un projet d'ampleur en cours de réalisation concernant la réhabilitation et la restructuration du pôle culturel de Château-Arnoux-Saint-Auban (Médiathèque, Théâtre Durance et Cinéma).

En 2019, nous avons préparé le transfert des compétences eau et assainissement à

intervenir au 1^{er} janvier 2020 qui complète les interventions de Provence Alpes Agglomération en matière de gestion du cycle de l'eau.

Chacun pourra le constater en lisant ce rapport d'activité : Provence Alpes Agglomération construit, avance, invente, améliore, innove. Beaucoup reste à faire et nous le ferons tous ensemble avec conviction et enthousiasme.

À cet égard, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux sans qui rien ne serait possible et en particulier les élu (e)s communautaires et les collaboratrices et collaborateurs de Provence Alpes Agglomération.

Je le dis avec d'autant plus de force qu'à l'heure où j'écris ces lignes nous avons été confrontés depuis le 1^{er} janvier 2020 à une crise sanitaire historique et redoutable, à laquelle les élus et les services de Provence Alpes Agglomération ont su faire face avec compétence et sang-froid.

« Si tu veux aller vite, marche seul, mais si tu veux aller loin, marchons ensemble ».
(Proverbe africain)

Patricia GRANET BRUNELLO

1. PRESENTATION DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION



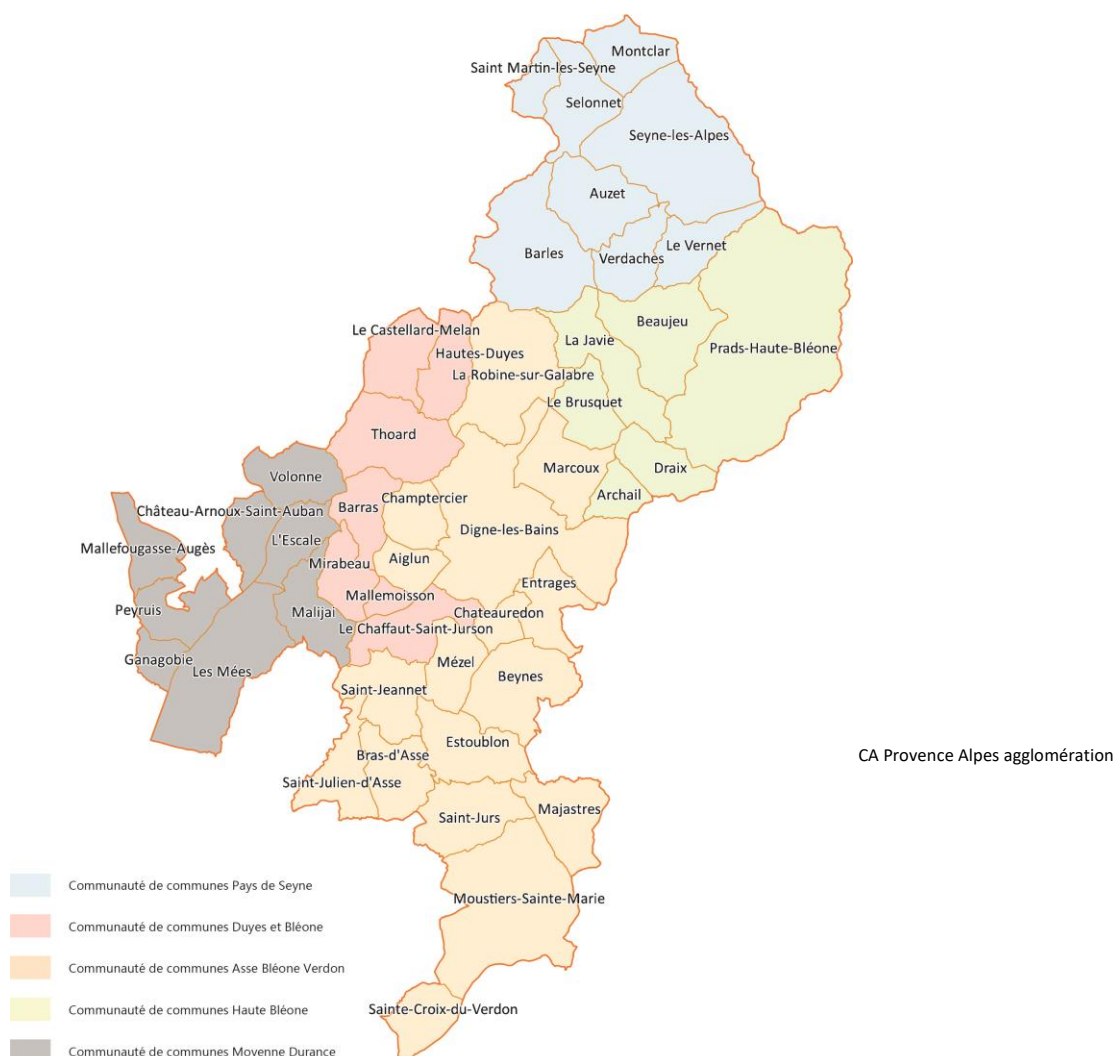
1.1 LE TERRITOIRE

Provence Alpes Agglomération est issue de la fusion de 5 communautés de communes : la Communauté de communes Asse Bléone Verdon, la Communauté de Communes du Pays de Seyne, la Communauté de Communes Duyes et Bléone, la Communauté de Communes Haute Bléone, la Communauté de Communes Moyenne Durance.

Entraient en outre dans le périmètre et les missions de Provence Alpes Agglomération : le Syndicat Mixte de l'Abattoir de Digne les Bains, le Syndicat Mixte de Ramassage et traitement des Ordures Ménagères du Pays Durance Provence (SMIRTOM), toutes structures dissoutes au 31 décembre 2016.

- La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération c'est...

- 46 communes
- 1574 km²
- 47 620 habitants (population municipale source INSEE 1^{er} janvier 2019)



1.2 LES COMPETENCES

Les compétences de Provence Alpes Agglomération sont distinguées au sein de 3 catégories :

- Des compétences obligatoires, fixées par la Loi
- Des compétences optionnelles : la communauté doit exercer au moins 3 compétences optionnelles dans une liste fixée par la Loi
- Des compétences facultatives ou additionnelles : les compétences exercées autres que celles obligatoires ou optionnelles.

En 2019, les compétences de Provence Alpes Agglomération :

compétences obligatoires	compétences optionnelles	compétences facultatives
• Développement économique, dont promotion du tourisme • Aménagement de l'espace : • SCOT • ZAC d'intérêt communautaire • Mobilité , transports • Equilibre social de l'habitat • Politique de la ville • GEMAPI (à compter du 1er janvier 2018) • Accueil des gens du voyage • Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés	• Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie • Voirie d'intérêt communautaire • Equipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire • Création et gestion des maisons de service au public	• Eclairage public (<i>sur les territoires ex CCABV et CCHB</i>) • Gestion de chenils (<i>sur le territoire ex CCABV</i>) • Aménagement numérique du territoire • Contribution au SDIS • SPANC (<i>sur les territoires ex CCABV, CCPS, CCHB</i>) • Actions de promotions, soutien, développement de l'économie rurale et forestière • Gestion d'équipements touristiques • Environnement (biodiversité) • Politique communautaire culturelle et sportive complémentaire aux politiques communales • Etudes, création et gestion de structures concernant l'enfance, petite enfance (hors communes de Château-Arnoux-Saint-auban, Les Mées et Peyruis) • SIRES (<i>ex CCDB</i>)

Une modification des compétences additionnelles, actée par délibération du 14/11/2018 est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Les compétences additionnelles suivantes ont fait l'objet d'un retour aux communes à compter du 1er janvier 2019 :

- Gestion et développement des chenils sur le territoire de l'ex CCABV.
- Les équipements touristiques suivants : Le camping des cigales à Peyruis.
- Les Accueils Collectifs de Mineurs (anciennement ALSH) de Montclar, Seyne-les-Alpes, Selonnet.

En outre, la définition de l'intérêt communautaire des compétences : Aménagement de l'espace : création des ZAC, Voirie, Equipements culturels et sportifs et Equilibre Social de L'Habitat, actée par délibérations du 14 novembre 2018, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

À compter du 1^{er} janvier 2020, Provence Alpes Agglomération exercera les compétences obligatoires : Eau ; Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ; et Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

1.3 LE FONCTIONNEMENT

1.3.1 L'EXECUTIF – LE PROCESSUS DE DECISION

○ La communauté d'agglomération est administrée par :

Le Conseil communautaire, **organe délibérant**. Composé de 80 délégués titulaires (39 suppléants), ses principales fonctions sont le vote du budget, du compte administratif, l'impulsion et l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire.

Les conseillers communautaires ont été désignés dans le cadre des élections municipales de mars 2014 et des procédures propres à la fusion d'intercommunalité selon les modalités suivantes :

Une fois que la répartition des sièges par commune est arrêtée par le Préfet, la désignation des membres se fait comme suit :

- Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.
- Les conseillers communautaires représentant les communes de 1 000 habitants et plus au sein des organes délibérants des EPCI existants préalablement à la fusion ont été élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales de 2014. (L'électeur désigne le même jour sur le même bulletin de vote les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité).

Lors d'une fusion d'intercommunalité, la répartition des sièges peut entraîner une modification du nombre de délégués pour la commune.

Ainsi, lorsque le nombre de conseillers communautaires dont dispose la commune est identique, les conseillers communautaires siégeant au sein du conseil d'agglomération sont les mêmes que ceux qui siégeaient dans la communauté de communes avant fusion.

Lorsque le nombre de conseillers communautaires est diminué ou augmenté, le conseil municipal procède à l'élection de nouveaux conseillers communautaires, selon des règles encadrées par le code général des collectivités territoriales.

La Présidente, **organe exécutif**. Elle exécute les décisions du Conseil et représente l'institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et prescrit les recettes, est la responsable de l'administration et nomme le personnel, préside le Bureau. La présidente est élue parmi les délégués communautaires, par le conseil communautaire.

○ **Le circuit de prise de décision :**



Les commissions : à vocation consultative, 6 commissions thématiques permanentes réunissent les délégués pour discuter et débattre en amont des projets avant leur présentation en Bureau et au vote du Conseil :

- La commission finances
- La commission économie
- La commission tourisme
- La commission environnement et transition énergétique
- La commission évolution des compétences
- La commission aménagement de l'espace.

Ces commissions sont composées de 15 membres chacune outre Madame la Présidente, Présidente de droit.

Le Bureau: il se compose de la présidente, des 15 vice-présidents et de 3 conseillers délégués.

La conférence des maires: elle se compose de la présidente, des membres du bureau et des maires des communes membres. La conférence des maires étudie et se prononce sur les dossiers stratégiques susceptibles d'impacter le fonctionnement du bloc communal et le projet de territoire de la communauté d'agglomération. Cette instance de concertation, facultative, a été créée pour favoriser les échanges et le dialogue territorial.

En 2019 :

- ✓ 5 réunions de commissions
- ✓ 18 réunions de bureau
- ✓ 6 Conférences des maires
- ✓ 6 réunions du conseil communautaire
- ✓ 231 délibérations

1.3.2 LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

- En 2019, les délégués communautaires :

Monsieur ACCIAI Bruno	LA ROBINE SUR GALABRE	Titulaire
Madame AILHAUD Régine	CHAMPTERCIER	Titulaire
Monsieur AILLAUD Jean Pierre	ST JULIEN D'ASSE	Titulaire
Madame AILLAUD Sylvie	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur ARENA Antoine	CHAMPTERCIER	Suppléant
Monsieur AUBERT Serge	ARCHAIL	Titulaire
Monsieur AUZET Eric	LA JAVIE	Titulaire
Monsieur AUZET Guy	VERDACHES	Titulaire
Madame AUZET Nathalie	LA JAVIE	Suppléant
Monsieur AYMES Bernard	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur BAILLE Denis	THOARD	Titulaire
Monsieur BALIQUE François	LE VERNET	Titulaire
Monsieur BARBERO Christian	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame BARDIN Chantal	LE CASTELLARD MELAN	Suppléant
Monsieur BARTOLINI Bernard	PRADS HTE BLEONE	Titulaire
Monsieur BARTOLINI Jean Louis	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame BAUDOU - MAUREL Marie - Anne	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame BECCARIA Lilyane	LA ROBINE SUR GALABRE	Suppléant

Monsieur	BERNARDINI Patrick	BEAUJEU	Suppléant
Monsieur	BERTRAND Philippe	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	BLANC Michel	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	BLOT Michel	MONTCLAR	Titulaire
Monsieur	BOCCONI Fabien	LES HAUTES DUYES	Suppléant
Monsieur	BONDIL Marc	MOUSTIERS STE MARIE	Suppléant
Madame	BONNET Brigitte	BEAUJEU	Titulaire
Madame	BONNET Martine	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	BONZI Maryse	LES MEES	Titulaire
Madame	BOURG Brigitte	L'ESCALE	Suppléant
Monsieur	BOURJAC Jean Marie	STE CROIX DU VERDON	Titulaire
Madame	BREMOND Danièle	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Madame	BRUN Patricia	MOUSTIERS STE MARIE	Titulaire
Madame	CAMILLO Christine	BEYNES	Suppléant
Monsieur	CAREL Serge	MIRABEAU	Titulaire
Madame	CASA Chantal	LES HAUTES DUYES	Titulaire
Monsieur	CAZERES Benoit	SELONNET	Titulaire
Madame	CHABAUD Anne Marie	BRAS D'ASSE	Suppléant
Monsieur	CHARRIEAU Marc	MONTCLAR	Suppléant
Monsieur	CHATARD Gilles	MALIJAI	Titulaire
Monsieur	COMBE Gérard	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	CORTES Guy	ST JEANNET	Suppléant
Madame	COSSERAT Sandrine	VOLONNE	Titulaire
Madame	COSSUS Christelle	MALLEMOISSON	Suppléant
Monsieur	DE VALCKENAERE Gilles	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	DEORSOLA Jean Paul	MALLEFOUGASSE	Titulaire
Madame	DEVEAUX Annie	GANAGOBIE	Suppléant
Madame	DOMENGE Eliane	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	DUBUS Laurent	LE BRUSQUET	Suppléant
Madame	DULAU Marie France	SELONNET	Suppléant
Monsieur	ESMIOL Gérard	DIGNE LES BAINS	Titulaire

Monsieur EYMARD Max	LES MEES	Titulaire
Madame FERAUD Maryline	LE CHAFFAUT	Titulaire
Monsieur FIAERT Claude	L'ESCALE	Titulaire
Madame FIGUIERE Delphine	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur FLORES Sylvain	BEYNES	Titulaire
Madame FONTAINE Sonia	MALIJAI	Titulaire
Madame GILLY Anne Marie	LE CHAFFAUT	Suppléant
Monsieur GIRARD BEGUIER Laurent	SAINT JURs	Suppléant
Madame GIRAUD Eliane	VERDACHES	Suppléant
Madame GRANET BRUNELLO Patricia	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur GRAVIERE Remy	BARRAS	Titulaire
Monsieur GUICHARD Francis	MAJASTRES	Suppléant
Monsieur HERMITTE Francis	SEYNE LES ALPES	Titulaire
Monsieur ISOARD Roger	AUZET	Titulaire
Monsieur JACQUEMIN Claude	BARLES	Suppléant
Monsieur JUGY Daniel	AIGLUN	Suppléant
Monsieur JULIEN Jacques	LE CASTELLARD MELAN	Titulaire
Monsieur KARCHE Jean Pierre	CHATEAUREDON	Suppléant
Madame LECOQ Fabienne	MEZEL	Suppléant
Monsieur LECORRE Thibaut	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur LEDEY Olivier	PEYRUIS	Titulaire
Monsieur LEJOSNE Patrick	ESTOUBLON	Titulaire
Monsieur LIARDET Alain	PRADS HAUTE BLEONE	Suppléant
Madame MAGAUD Marie José	ENTRAGES	Titulaire
Monsieur MALDONADO Jean Paul	VOLONNE	Titulaire
Monsieur MARTELLINI Patrick	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Madame MARTIN Emmanuelle	MALLEMOISSON	Titulaire
Madame MAYENC Christelle	ENTRAGES	Suppléant
Monsieur MENS Jacques	ST JULIEN D'ASSE	Suppléant
Monsieur MICHEL Jean Marie	LE VERNET	Suppléant
Monsieur MUNOZ MALDONADO Julien	GANAGOBIE	Titulaire

Monsieur NALIN Albert	MIRABEAU	Suppléant
Monsieur NICOLSI Philip	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame OGGERO BAKRI Céline	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur ORSINI Philippe	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur PASCAL André	ST MARTIN LES SEYNE	Suppléant
Monsieur PAUL Gérard	LES MEES	Titulaire
Monsieur PAUL Gilles	BRAS D'ASSE	Titulaire
Monsieur PAYAN Claude	BARLES	Titulaire
Monsieur PELESTOR Michel	PUIMOISSON	Suppléant
Madame PIERRISNARD Jacqueline	SAINT JEANNET	Titulaire
Monsieur PIN Jean Louis	THOARD	Suppléant
Monsieur POLY David	STE CROIX DU VERDON	Suppléant
Monsieur POULEAU Philippe	AIGLUN	Titulaire
Madame PRIMITERRA Geneviève	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur RANCHIN Victor	MALLEFOUGASSE	Suppléant
Monsieur REBOUL Childeric	ST MARTIN LES SEYNE	Titulaire
Monsieur REINAUDO Gilbert	LE BRUSQUET	Titulaire
Monsieur REINAUDO Patrick	MARCOUX	Titulaire
Monsieur REY Michel	SEYNE LES ALPES	Suppléant
Monsieur ROCHAT Jacques	PEYRUIS	Titulaire
Madame ROCHETTE Ginette	BARRAS	Suppléant
Monsieur RONDEAU Daniel	CHATEAUREDON	Titulaire
Monsieur SERRA Victor jusqu'au 22 mars 2019 puis par PELESTOR Michel	DRAIX	Titulaire
Monsieur SEVENIER Jean	MAJASTRES	Titulaire
Monsieur MAZAL Ambroise	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur SIMON Michel	AUZET	Suppléant
Monsieur SUAUX Jean Pierre	MARCOUX	Suppléant
Monsieur SUZOR Pierre	MEZEL	Titulaire
Monsieur TEYSSIER Bernard	LE CHAFFAUT ST JURSON	Titulaire
Madame THIEBLEMONT Martine	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur THONNATTE Lionel	DIGNE LES BAINS	Titulaire

Madame	TONELLI Corinne	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	TOUSSAINT Carole	ESTOUBLON	Suppléant
Monsieur	TRABUC Nicolas	LES MEES	Titulaire
Madame	URQUIZAR Danielle	SAINT JUR	Titulaire
Monsieur	VILLARD René	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	VILLARON Bruno	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	VIVOS Patrick	PEYRUIS	Titulaire
Madame	VOLLAIRE Nadine	DIGNE LES BAINS	Titulaire

○ La Présidence

Madame Patricia GRANET-BRUNELLO est Présidente de la communauté d'agglomération et Maire de Digne les Bains.

○ Les Vice-présidents

- Monsieur **MARTELLINI Patrick** - 1er Vice Président délégué aux finances.
- Monsieur **HERMITTE Francis** - 2^{ème} Vice Président délégué à la stratégie touristique.
- Monsieur **REINAUDO Gilbert** - 3^{ème} Vice Président délégué aux Ressources humaines.
- Monsieur **BAILLE Denis** - 4^{ème} Vice Président délégué aux travaux.
- Madame **BRUN Patricia** - 5^{ème} Vice Présidente déléguée à la gestion des services d'intérêt collectif (sport et loisirs, petite enfance, etc).
- Monsieur **PAUL Gérard** - 6^{ème} Vice Président délégué à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets.
- Monsieur **TEYSSIER Bernard** - 7^{ème} Vice Président délégué aux espaces environnementaux et équipements de pleine nature.
- Madame **MARTIN Emmanuelle** - 8^{ème} Vice Présidente déléguée aux transports et à la mobilité.
- Monsieur **NICOLOSI Philip** - 9^{ème} Vice Président délégué à la stratégie économique.
- Monsieur **FAIERT Claude** - 10^{ème} Vice Président délégué à la culture et équipements culturels, coordination des manifestations d'intérêt communautaire et communication.
- Monsieur **CAZERES Benoit** - 11^{ème} Vice Président délégué à la mutualisation, développement et évolution des compétences, et à l'évaluation des politiques publiques.
- Monsieur **ACCIAI Bruno** - 12^{ème} Vice Président délégué à l'attractivité du territoire.
- Monsieur **VIVOS Patrick** - 13^{ème} Vice Président délégué au développement durable.
- Monsieur **CHATARD Gilles** - 14^{ème} Vice Président délégué à la fabrique citoyenne et au conseil de développement.
- Monsieur **POULEAU Philippe** - 15^{ème} Vice Président délégué au SCOT et PLUI et à l'équilibre social de l'habitat.

○ Les conseillers délégués

- Monsieur **LE CORRE Thibaut** Délégué au numérique, usages, e-collectivités et SIG.
- Monsieur **ESMIOL Gérard** Délégué à la politique de la Ville, CLSPD, gens du voyage.
 - Monsieur **SUZOR Pierre** Délégué au thermalisme.

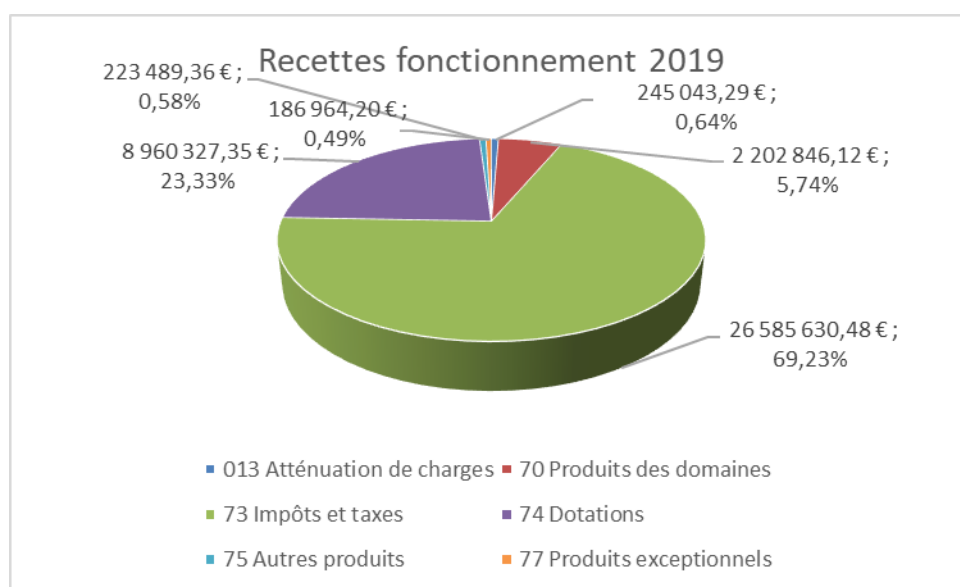
1.3.3 LES MOYENS FINANCIERS

Le compte administratif 2019 est établi à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace les réalisations effectives en dépenses et recettes.

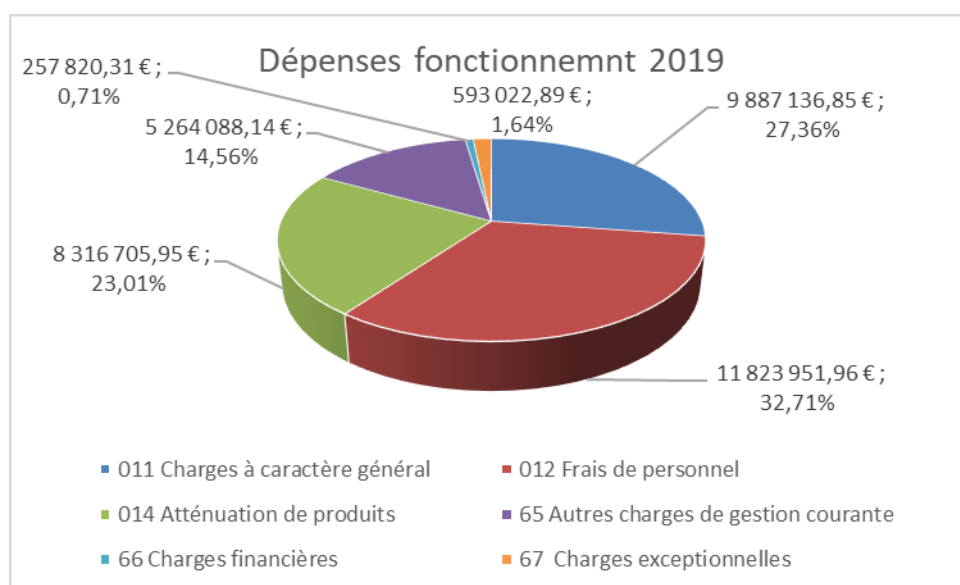
Pour le budget principal, les dépenses et recettes sont présentées ci-après sous forme de graphiques.

FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes** de fonctionnement s'élève à **38 404 300,80 €**

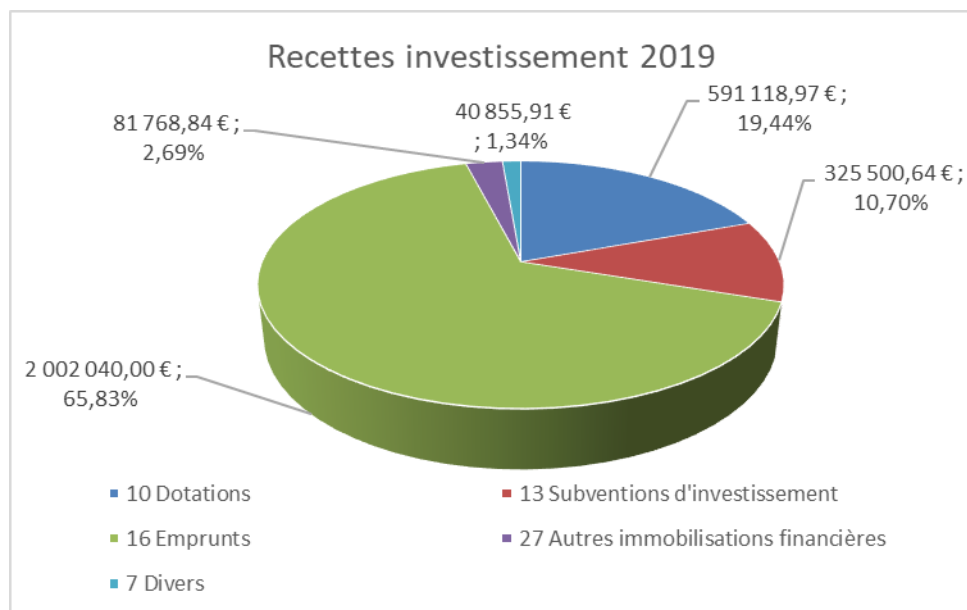


Le montant total des **dépenses** de fonctionnement s'élève à **36 142 726,10 €**

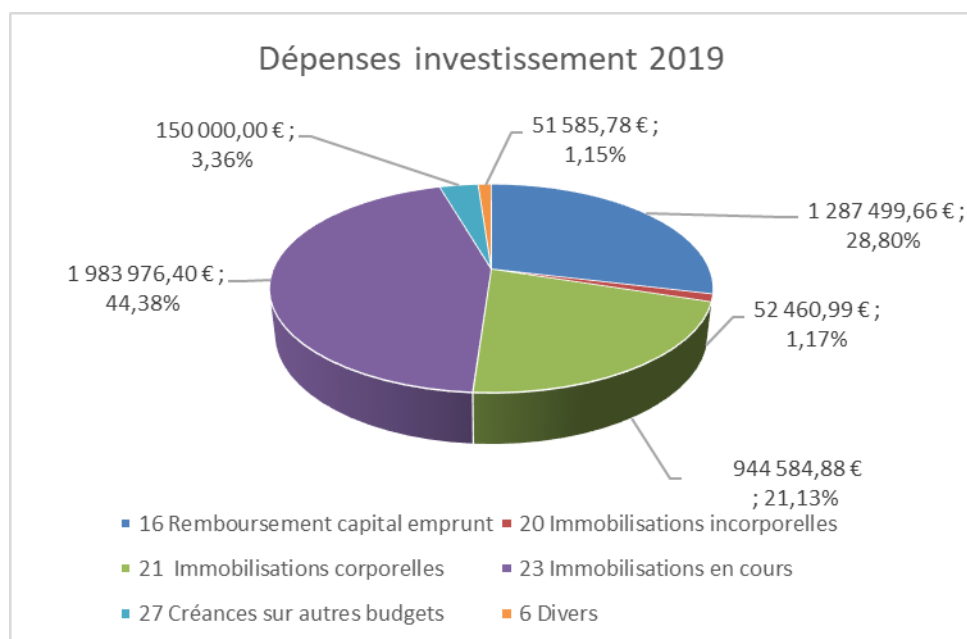


INVESTISSEMENT

Le montant total des **recettes** d'investissement s'élève à **3 041 284,36 €**



Le montant total des **dépenses** d'investissement s'élève à **4 470 107,71 €**



Parallèlement au budget principal, dix budgets annexes retracent les dépenses et recettes d'activités spécifiques à savoir :

1 - Budget Annexe de l'abattoir de Digne-les-Bains :

Abattoir de Digne	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	891 373,58 €	1 048 879,67 €	157 506,09 €
Investissement	54 589,13 €	50 784,07€	3 805,06 €
Report investissement	14 356,5 €	0,00 €	- 14 356,50 €
Besoin section investissement			18 161,56 €

2 - Budget Annexe de l'abattoir de Seyne :

Abattoir de Seyne	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	160 940,65 €	236 170,17 €	75 229,52 €
Investissement	296 852,37 €	187 795,67 €	- 109 056.70 €
Report investissement	20 045,68 €	85 000,00 €	64 954,32€
Besoin section investissement			44 102,38 €

3 - Budget Annexe des SPANC :

Budget Annexe SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	79 655,67 €	83 464,00 €	3 808,33 €
Investissement	1333,33 €	27 824,10 €	26 490,77 €
Report investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin section investissement			0,00 €

4 - Budget Annexe des Transports Urbains Dignois :

Transports Urbains Dignois	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 209 590,24 €	1 324 802,9 €	115 212,66 €
Investissement	2 285,72	210 210,34 €	207 924,62 €
Report investissement	191 486,13 €	0,00 €	- 191 486,13 €
Besoin section investissement			0,00 €

5 - Budget Annexe "SIRES" (restauration scolaire) :

Budget Annexe SIRES	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	130 710,29 €	131 534,12 €	823,83 €
Investissement	3 169,38 €	1 573,53 €	- 1 595,85 €
Report investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin section investissement			1 595.85 €

6 - Budget Annexe "barrage de Vaulouve" :

Budget Annexe Vaulouve	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	17 864,76 €	41 512,78 €	23 648,02 €
Investissement	25 155,00 €	10 732,34 €	-14 422,66 €
Report investissement	35 000,00 €	48 600,00 €	13 600,00 €
Besoin section investissement			822,66 €

7 - Budget Annexe du Parc Industriel de la "Cassine":

Budget Annexe Parc Cassine	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	180 135,53 €	503 440,87 €	323 305,34€
Investissement	228 506,04 €	249 394,04 €	20 888,00 €
Report investissement	340 000,00€	0,00 €	340 000,00€
Besoin section investissement			319 112,00 €

8 - Budget Annexe de la Zone d'Activités "Saint-Pierre":

Budget Annexe ZA St-Pierre	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	57 430.36 €	272 007,73 €	214 577,37 €
Investissement	12 166 ,68 €	70 074,05 €	57 907,37 €
Report investissement	200 000,00 €	0,00 €	200 000.00 €
Besoin section investissement			142 092,63 €

9 - Budget Annexe "Blâche Gombert":

Budget Annexe Blâche-Gombert	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	25 998,47 €	25 998,47 €	0,00 €
Investissement	25 998,47 €	0,00€	-25 998,47 €
Report investissement	0,00 €	0,00€	0,00 €
Besoin section investissement			0,00 €

1.3.4 LE PERSONNEL ET LES SERVICES

○ Les services de Provence Alpes Agglomération

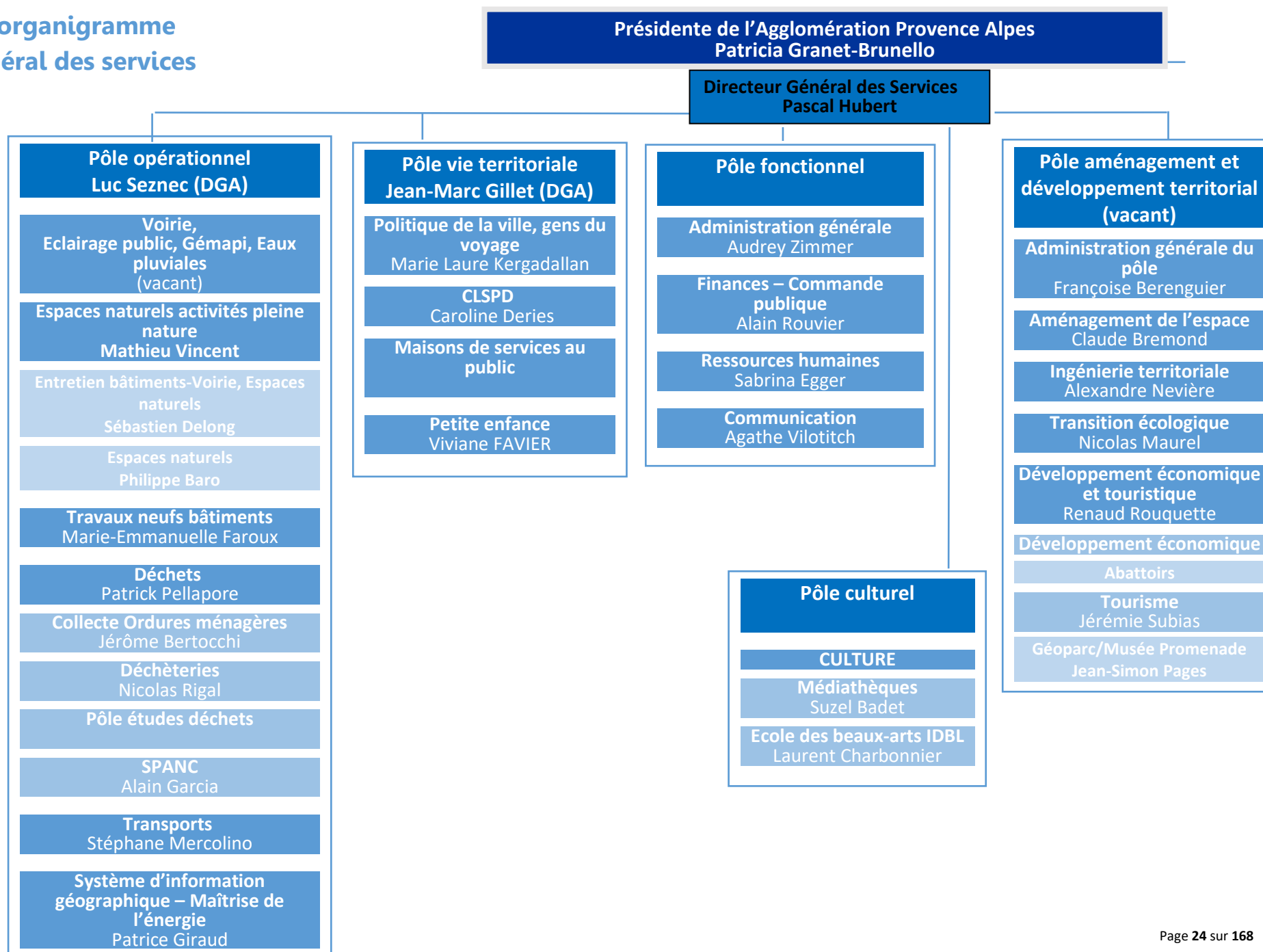
Au 31 décembre 2019, 278 agents composent la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération et mettent en œuvre les compétences et services de celle-ci.

L'organisation des services s'articule autour de 5 pôles :

- le pôle opérationnel
- le pôle vie territoriale
- le pôle aménagement et développement territorial
- le pôle culturel
- le pôle fonctionnel

sous l'autorité du Directeur Général des Services.

L'organigramme général des services



○ Le personnel de Provence Alpes Agglomération

Transfert de compétences

Au cours de l'année 2019, le Conseil d'Agglomération a mené une réflexion quant aux modalités d'exercice de certaines compétences. Le service du SIRES a été fermé ainsi que la salle des sports de Château-Arnoux-Saint-Auban. Les agents affectés à ces missions ont été redéployés sur des missions relatives à l'entretien des locaux, à la maintenance des bâtiments, à l'entretien et à la valorisation sportive des espaces naturels.

Afin de préparer la prise de la compétence eau, assainissement et gestion des eaux pluviales à compter du 1er janvier 2020, un travail de concertation a été mené avec les communes et les agents afin de définir les modalités de transfert et d'accueil (temps de travail, régime indemnitaire, astreinte, action sociale).

Organisation des services

Dans un souci de rationalisation des équipes, les mises à disposition relatives à la mission manifestations et logistiques avec la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban ont pris fin le 31 décembre 2019.

Une réorganisation a été menée sur les établissements d'accueil de jeunes enfants de Digne les Bains. Une direction commune a été créée pour la gestion de ces 2 établissements secondée par deux postes d'adjoints. Cette réorganisation permet de créer des liens de travail entre les deux structures et d'optimiser la fonction de direction.

Dialogue social

Les membres représentants des collègues employés du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont été nommés à la suite des élections des représentants du personnel qui ont eu lieu le 6 décembre 2018.

Le comité technique s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2019. Il s'est prononcé quant sur l'organisation des services et les délibérations évoquées ci-dessus. Cette instance a également participé à la préparation du transfert de personnel lié à la prise de compétence de l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2020. Le comité technique a été consulté en amont quant au projet de délégation de service public pour le cinéma du Val de Durance, les Thermes de Digne les Bains et la création de deux régies directes pour la gestion de l'eau et l'assainissement.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni trois fois au cours de l'année 2019. Au cours de l'année 2019, le travail d'évaluation des risques dans le cadre de l'élaboration du document unique s'est poursuivi sur les sites de travail dédiés à la collecte des ordures ménagères et au sein des déchèteries.

Délibérations

Au cours de l'année 2019, sont entrées en vigueur les délibérations relatives au personnel qui ont fait l'objet d'un dialogue social au cours de l'année 2019 :

- compte épargne temps avec une possibilité de monétisation dans la limite de 1125 euros à compter du 1er janvier 2020
- dons de jour de repos avec une possibilité d'attribution des jours aux aidants familiaux,

- astreintes,
- action sociale en incluant les contrats de droit privé pour les services de l'abattoir et le futur service de l'eau et l'assainissement,
- temps de travail en fixant le temps de travail pour le futur service de l'eau et l'assainissement,

Au cours de l'année 2019, Provence Alpes Agglomération s'est dotée de personnel afin de répondre aux besoins liés à l'extension et à la structuration des compétences à l'échelle du territoire.

- Coordonnateur du réseau de lecture publique,
- Agent en charge de l'animation et l'administration de la MSAP Val de Durance,
- Administrateur territorial
- Informaticien
- Chargé de mission projet santé,
- Animateur living-lab

○ **Structures des effectifs au 31/12/2019 :**

	Agents titulaires	Agents non titulaires
Emplois fonctionnels	2	
Filière administrative	34	12
Filière technique	132	11
Filière sociale	3	2
Filière médico-technique	10	2
Filière sportive	2	0
Filière culturelle	30	3
Filière animation	15	2
Filière police	0	0
Total	228	32
Autres emplois	Apprenti : 2 apprentis Abattoirs : 14 agents	

2. L'EXERCICE DES COMPETENCES ET LES ACTIONS EN 2019



2.1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

2.1.1. ECONOMIE, EMPLOI DIVERSIFICATION DU TISSU ECONOMIQUE

2.1.1.2 L'OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PAA

- La gestion des zones d'activités

Animation

En 2019, le service développement économique de PAA est allé à la rencontre des entreprises installées sur les différentes zones d'activités de Provence Alpes Agglomération. L'objectif est de nouer un dialogue durable et une relation de confiance entre la collectivité et les entreprises avec l'ambition à terme d'accompagner la structuration d'association de zone là où c'est nécessaire. Ces rencontres ont également permis d'identifier les besoins des entreprises dans les zones d'activités.

En matière de requalification, la priorité est de déployer une signalétique de zone harmonisée en 2020/2021.

Prospection/commercialisation

En lien étroit avec l'agence de développement économique, le service développement économique de PAA propose dès que cela est possible ses opportunités foncières et immobilières. 2019 a été marqué par la venue des Responsables des bureaux Business France sur la Zone de la Cassine pour leur permettre de mieux appréhender notre offre foncière à destination des entreprises.

Territoires d'industrie

Provence Alpes Agglomération est signataire du protocole Territoire d'industrie Val de Durance qui a pour objectif d'accompagner la réindustrialisation du territoire. Dans ce cadre, Provence Alpes Agglomération a choisi de concentrer ses moyens sur deux sites majeurs : la plate-forme chimique de Saint-Auban et la Zone Industrielle de la Cassine. L'objectif est de bâtir une stratégie de valorisation et de commercialisation ambitieuse pour ces deux sites qui permettront de redensifier le tissu industriel de l'agglomération.

- Diniapolis / Fabrique à entreprendre

L'espace entreprise Diniapolis a été créé par l'ex communauté de communes Asse Bléone Verdon avec l'ambition d'insuffler une dynamique entrepreneuriale nouvelle en favorisant l'installation et le développement d'activités porteuses. Pour mémoire, ce lieu situé dans le centre-ville de Digne-les-Bains est constitué d'une petite pépinière composée de 5 bureaux loués à des tarifs très attractifs,

d'un espace de travail partagé/salle de réunion et d'une salle de réunion destinée à tous les usagers du bâtiment. Initiative Alpes de Haute Provence occupe un espace composé de 3 bureaux depuis l'ouverture du bâtiment. Cap Emploi occupe également le lieu pour l'accueil de son public 3 jours par semaine. Les autres bureaux sont loués sur des périodes allant de 6 mois à trois ans.

En novembre 2019, un animateur a été recruté par la plateforme Initiative Alpes de Haute Provence pour assurer l'accueil du bâtiment et le développement du projet de création d'une fabrique à entreprendre (candidature du territoire déposée et validée en 2018).

La fabrique à entreprendre est une marque de la caisse des dépôts et consignations destinée à renforcer l'intervention coordonnée des acteurs, la lisibilité et la visibilité des réseaux de la création d'entreprises au bénéfice des territoires prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu de la fabrique est ainsi de développer l'initiative entrepreneuriale dans les QPV¹, dans un double objectif de création d'emplois et de développement économique. Le projet est co-porté par PAA et par la plateforme Initiative Alpes de Haute Provence qui sera en charge de sa mise en œuvre opérationnelle dans les locaux de Diniapolis à compter du début de l'année 2020 où les premières actions seront développées.

2.1.1.2. DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE / OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE

○ Signature de l'avenant à la convention

Le 28 septembre 2018, la signature de la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Digne les Bains marquait, pour une durée de 5 ans, le lancement d'un engagement fort et commun autour du projet de revitalisation du centre de Digne-les-Bains.

La revitalisation du centre-ville est au cœur de l'action de l'équipe municipale et intercommunale depuis plusieurs années, tout au long desquelles un important travail a été mené, en étroite collaboration entre les services de l'État, les opérateurs publics, les chambres consulaires et les collectivités territoriales. Le projet décliné dans la convention est donc le fruit de ces années de travaux et dont la mise en œuvre est facilitée par le dispositif et l'engagement des partenaires.

A compter de la date de signature, le territoire disposait d'un délai de 18 mois, période nommée phase d'initialisation, pour réaliser les actions matures, ajuster le diagnostic par des données complémentaires et confirmer et/ou affiner le projet. Elle a permis de fixer un plan d'action pluriannuel et de cibler les acteurs concernés par sa mise en œuvre opérationnelle et financière. L'ensemble des objectifs fixés ont été réalisés durant cette phase ce qui a permis la signature du premier avenant le 19 décembre 2019.

¹ quartiers prioritaires de la ville ; Chambre de commerce et d'industrie ;

L'avenant est un document partagé par l'Etat, la Ville et son intercommunalité, les partenaires financiers du programme à savoir la Caisse des dépôts Banque des territoires, Action Logement, l'Agence Nationale de l'habitat, et les partenaires locaux et régionaux du projet (Département, Etablissement Public Foncier, Chambres consulaires, Initiative Alpes de Haute Provence.). Il marque le démarrage de la phase de déploiement.

Par la signature de cet avenant, les partenaires ont renouvelé leur engagement qui se traduit par un accompagnement financier ou technique pour renforcer et consolider les projets.

○ Quelques exemples d'actions mises en œuvre

Pour mémoire, le programme s'articule autour des 5 axes thématiques suivants :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Le plan d'actions a été construit de manière à répondre aux enjeux identifiés pour chacun de ces axes. La phase d'initialisation a permis de conforter le diagnostic par l'apport de données complémentaires issues d'études spécifiques telles que : le diagnostic préalable au plan local de l'habitat, l'étude des besoins sociaux de la population du centre-ville ou encore l'évaluation du contrat de ville.

En parallèle, des actions matures concrètes portées par la ville de Digne-les-Bains et d'autres partenaires ont été réalisées ou ont été lancées dans le courant de l'année :

Sans exhaustivité, on peut noter notamment la mise en place de la vidéo protection pour renforcer le sentiment de sécurité des habitants et usagers , le lancement de travaux d'envergure tels que l'aménagement de la place Général de Gaulle et la création du parking de la grande fontaine, des travaux visant l'amélioration du cadre comme notamment l'embellissement des ferronneries , mais aussi des opérations en faveur de l'habitat marquées par le lancement d'un programme de lutte contre l'habitat indigne.

Sur les thématiques économique et commerciale plus particulièrement, les réflexions du groupe « commerce » ont porté sur plusieurs sujets tels que celui du stationnement, de la signalétique et du parcours marchand, des moyens de lutte contre la vacance par une action foncière, sur l'animation et l'attractivité commerciale... Un ensemble d'actions inscrites dans l'axe 2 du dispositif ont été mises en œuvre en 2019.

Concernant la vacance, en 2018 la collectivité a saisi l'EPARECA (Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) pour intervenir sur l'immobilier commercial et artisanal d'une partie du périmètre action cœur de ville. Dans ce cadre, une étude clientèle a été conduite courant 2019. Cette étude montre un potentiel de développement de 6 à 9 commerces dans la zone piétonne du centre-ville. Ces résultats positifs pour l'avenir justifient la conduite de la suite des études prévues par Epareca (immobilières et juridiques).

De manière plus concrète, deux « Boutiques à l'essai » dans la rue piétonne ont été inaugurées en octobre 2019. Cette opération portée par la plateforme initiative Alpes de Haute Provence en partenariat avec l'Agglomération a permis de relancer une dynamique économique dans la rue de l'Hubac particulièrement impactée par le phénomène de dévitalisation. De nombreux commerces se sont effectivement installés simultanément à proximité des locaux tests (Billy Monkey Burger, Espace Esthétique Dentelle, Les Délices de la nature, l'Encens bleu, une activité de retouche-couture et vente d'objet du quotidien fait main).



Mes boutiques à l'essai ...



En 2019, la ville s'est également dotée d'une application « Digne&Co » au service du commerce mais plus largement du territoire. Développée par la société Hexa solutions, la communication autour de cet outil sera déployée courant 2020. Elle permettra également dans un deuxième de communiquer sur le calendrier événementiel du territoire.



L'ensemble des réflexions/actions menées sur la problématique de la revitalisation du centre ont porté leurs fruits puisque sur la période 2017-2019, dans le secteur Cœur de ville, 35 commerces ont fermé mais on compte 52 ouvertures commerciales. Ce sont donc 17 commerces supplémentaires sur les 3 dernières années.

○ L'opération de revitalisation des territoires

Par ailleurs, pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes, un nouvel outil, l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), a été créée par la loi Elan du 23 novembre 2018. Il constitue l'outil opérationnel mobilisable à l'échelle de l'intercommunalité pour mettre en œuvre en partie le projet Action Cœur de Ville. Au même titre que la convention Action Cœur de Ville (ACV) l'ORT se matérialise par une convention portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale. Elle est également signée par l'État et ses établissements publics. De par l'objet de ces conventions et des objectifs similaires qu'elles portent en matière de développement, les territoires lauréats du label action cœur de ville ont eu la possibilité de bénéficier d'une homologation de leur convention ACV en ORT sur simple demande au Préfet.

La convention de Digne-les-Bains a ainsi été homologuée « ORT » le 25 octobre 2019.

L'ORT se présente comme une large palette d'outils avec des avantages concrets et immédiats. La convention confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

De plus, d'autres communes de l'agglomération qui ont un rôle de centralité et des ambitions de requalifications urbaines pourront également bénéficier du dispositif en intégrant la convention par voie d'avenant. Cette homologation de la convention qui ne concernait que la ville centre permet ainsi de faire bénéficier à l'ensemble des communes volontaires des avantages de l'ORT.

2.1.1.3 AGRICULTURE ET LES CIRCUITS COURTS

De manière générale, la politique agricole menée par PAA doit impulser une dynamique d'excellence des produits d'un point de vue qualité et approche agri environnementale. Pour mener à bien ses exigences, l'agglomération s'appuie notamment sur les compétences et l'expertise de la chambre d'agriculture. Ces ambitions constituent la base du partenariat formalisé au sein de la convention cadre établie en 2017.

Pour mémoire, PAA assure la gestion de l'abattoir de Digne-les-Bains et sa salle de découpe ainsi que de l'abattoir de Seyne les Alpes. Elle est également propriétaire de la Maison de produits de Pays située à Mallemoisson dont la gestion est confiée à une SARL.

○ Le bilan d'activité des abattoirs

Abattoir de Digne-les-Bains :

Les tonnages :

Poids	2015	2016	2017	2018	2019
Abattage	385 751	431 039	435 249	446 506	451 006
Découpe	178 355	223 714	245 632	230 223	231 788
Haché	4 262.50	6 198.00	8 250.60	8 389.50	8 286
Saucisserie	6 663.70	10 496.20	12 720.60	13 326.40	12 914

Le coût annuel pour PAA reste de 57 000 €.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de la Région au titre du FEADER pour un montant global de 300 000 euros d'investissements. Les travaux devaient être réalisés sur 2018 et 2019. 40% de la subvention est en attente de concrétisation. (Pour le renouvellement d'une partie du matériel d'abattage et de découpe).

Un véhicule frigorifique en fin de leasing a été acheté pour 2 500 €.

On peut noter un maintien d'une activité soutenue sur les prestations haché, saucisserie et découpe, l'abattage reste en constante hausse.

On constate une difficulté grandissante pour répondre à la demande des clients au moins 6 mois de l'année sur l'ensemble des prestations.

Ce sont environ 6 tonnes qui ont été refusées toutes espèces confondues sur des périodes trop chargées de mai à juillet, en abattage et découpe.

Concernant les ressources humaines, mise en place d'un poste de Direction au 1^{er} Aout 2019 - Changement de l'agent chargé de la bouverie - embauche d'un nouveau boucher en février 2019.

L'ouverture d'un compte DFT de dépôt et mise en place du paiement par terminal suite à l'inspection « audit de contrôle » sur la Régie de recette dont le rapport aboutit à un avis favorable sur le fonctionnement de la structure, et une gestion satisfaisante de la régisseuse.

Un contrôle de la DDCSPP a été réalisé le 28/11/2019, sur l'atelier de Découpe :

La vétusté des locaux est soulignée, et donc quelques travaux sont à prévoir.

Le rapport fait aussi état d'une demande de mise en place d'une pièce séparée pour la plonge découpe et la demande d'un numéro d'agrément supplémentaire pour celle-ci. Jusque-là, une seule plonge sert pour les deux ateliers (Abattage et découpe).

Pour répondre favorablement à cette demande, une réorganisation du service est nécessaire, la demande du 2^{ème} numéro d'agrément Découpe sera effectué ensuite. (Actuellement un seul numéro 04 070 002 pour l'ensemble des ateliers), en cas de problème majeur sur l'un des ateliers cela entrainera la fermeture la totalité de la structure.

Abattoir de Seyne-les-Alpes :

En 2019, Provence alpes agglomération a réuni les éleveurs/utilisateurs de l'abattoir de Seyne pour évoquer les difficultés de fonctionnement. Ont été évoqué les problèmes récurrents de ressources humaines (turn over et difficultés à recruter) et l'équilibre financier de la structure. Ces rencontres

ont permis de nouer un dialogue constructif qui a permis de travailler à la réduction du déficit et à l'amélioration de la qualité de service.

- Evolution du tonnage : 2017 : 142 tonnes - 2018 : 140 tonnes – 2019 146 Tonnes
- Depuis ces 3 dernières années, on peut constater un maintien de l'activité avec une petite augmentation, les consommateurs privilégient les circuits courts.
- L'abattoir produit des carcasses multi-espèces (bovins, ovins, caprins) il est labellisé bio par la « Sté écocert ».

Les tonnages :

Espèces	Nombre de carcasses	Pois chaud En kg	Poids froid En kg
Bovin	317		109 079.50
Veau	110		15 148.20
Ovins	1246		21 737.30
Caprins	43		450.90
TOTAL	1716		146 415.90

90% des carcasses produites passent par les circuits courts (salles de découpe, boucherie), seulement 10% restent pour l'abattage familial.

En 2019, les travaux de modernisation de l'abattoir ont été achevés notamment avec la réalisation d'une chaîne ovine, outil indispensable, imposé par l'administration afin de répondre au bien-être animal et améliorer les conditions de travail des opérateurs. De plus l'installation d'un nouveau compresseur mieux adapté et plus performant permet un meilleur fonctionnement des équipements. L'ensemble de l'opération a représenté un budget de 232.003,90€ ht soit 278.404,68€ ttc.

Le véhicule de l'abattoir était complètement obsolète et nécessitait un investissement trop important pour la structure. Aussi, nous avons étudié des solutions et la salle de découpe de la « codévia », a fait le choix d'investir dans un véhicule de transport de carcasses pour assurer sa propre prestation et pour intervenir en cas de besoin pour d'autres usagers. C'est pourquoi, l'abattoir n'assure plus les livraisons sur son territoire. Au niveau des ressources humaines, la masse salariale s'est stabilisée avec 2 agents à temps non complet et 3 opérateurs en activité sur 1 jour par semaine.

○ Le projet Alimentaire territorial

Pour aller plus loin que la gestion des équipements structurants que sont les abattoirs tout en s'appuyant sur leur existence, PAA a souhaité se lancer dans une démarche ambitieuse en fédérant l'ensemble des acteurs concernés autour d'un Projet alimentaire territorial. Les enjeux pour la collectivité sont les suivants :

- Faciliter l'accès à une alimentation de qualité (local, frais et de saison)

- Eduquer les plus jeunes à l'alimentation santé
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Maîtriser le foncier agricole
- Favoriser la création et le maintien de l'emploi agricole et agroalimentaire
- Positionner les équipements abattoirs (qui nécessitent d'importants investissements chaque année) et maison de pays dans un cadre stratégique offrant des perspectives de développement

La première étape de cette démarche nécessite la réalisation d'un diagnostic, point de départ de l'émergence du PAT sur notre territoire. Les dépenses prévisionnelles portent ainsi sur la réalisation de cet état des lieux. Le coût global de l'opération s'élève à 106 250 euros sur deux ans. Une intervention financière dans le cadre de l'appel à projets « Projets Alimentaires Territoriaux » a été sollicitée auprès du Conseil Régional via un appel à projet. Une aide a également été sollicitée auprès de la DRAAF. Les dossiers ont été déposés fin 2018 et instruits courant 2019. L'ensemble des subventions ont été acquises à l'automne 2019. Les diagnostics et les premières actions seront lancés en 2020.

○ **La Charte forestière de Provence Alpes Agglomération**

Provence Alpes Agglomération est engagé dans un projet de charte forestière avec la communauté de communes Ubaye – Serre-Ponçon. Cette charte est un outil de dialogue et de co-construction d'un plan d'action pour développer les usages directement liés à la forêt. Exploitation forestière, sylvopastoralisme, tourisme, patrimoine, formation aux métiers du bois sont autant d'axes de travail qui émergent de la réflexion partagée des acteurs économiques de la filière bois et des acteurs institutionnels.

2.1.1.4 LE PROJET « NATURE SANTE » DU TERRITOIRE DE PAA

En 2018 Provence Alpes Agglomération a fait le choix de se positionner comme un territoire de Pleine santé à partir des recommandations de l'étude financée par la Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur, dans le cadre de la politique économique régionale, des opérations d'intérêt Régional (OIR). L'objectif est de faire de Digne-les-Bains et son agglomération un lieu de référence sur la prévention santé et le bien-être, en étant en phase avec la stratégie régionale sur la silver économie. En 2019, Provence Alpes agglomération a élaboré une stratégie et une feuille de route « Pleine santé » intégrant les projets européen Alcotra et d'autres projets.

○ **PITEM CLIP**

E-santé

Le Programme Intégré Thématique (PITEM) CLIP (Coopération pour L'Innovation aPpliquée) E-Santé a été déposé le 1 octobre 2019, il comprend 5 partenaires dont PAA. Ce projet a pour but de mettre en relation des acteurs du secteur de la santé, du médico-social, des usagers seniors et des entreprises offreurs de solution pour développer de nouveaux produits ou services sur la perte

d'autonomie et le maintien à domicile. PAA a un budget de 372 000 euros pour créer et coordonner la communication du projet, créer un living lab et mettre en place des expérimentations de produits et services avec les acteurs du territoire. Fin 2019, un accompagnement a débuté avec le Forum des living lab en santé et autonomie, association nationale regroupant et animant le réseau des living lab français. Ils organiseront une journée avec les acteurs locaux début 2020 et feront des recommandations pour l'aménagement et l'animation du lieu. Le recrutement de l'animateur living lab a aussi été lancé fin 2019.

CIRCUITO

Début 2019, PAA a rejoint le projet PITEM CLIP CIRCUITO dont l'objectif est de contribuer au développement de l'innovation dans les territoires ruraux. A travers Circuito, Provence Alpes Agglomération positionne son espace entreprise « Dinipolis » dans un réseau de tiers-lieux transfrontaliers destinés à accompagner les entreprises du territoire Alcotra. Grâce au financement acquis de 15000 euros, un projet de réhabilitation du bâtiment est en cours de préparation. L'objectif est de travailler la modularité et la convivialité du lieu pour le rendre plus attractif.

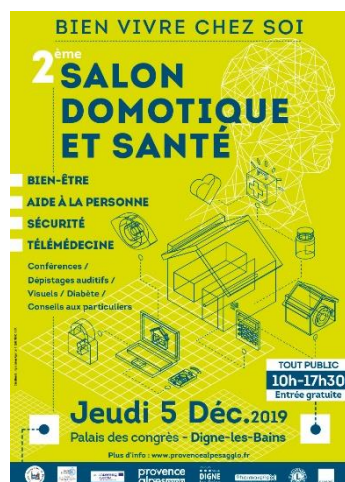
○ PITEM PROximité SOLidatrité (PROSOL)

Le Programme Intégré Thématique (PITEM) PROSOL a pour but de développer de nouveaux services socio-sanitaires auprès de publics fragiles (femmes, jeunes, seniors) en zones rurales et montagneuses.

PROSOL SENIOR

L'année 2019 est la première année du projet PROSOL SENIOR. PAA est chef de file et coordonne ainsi les actions des 7 partenaires et le budget global de 2 millions d'euros. Sur le terrain, PAA mène des actions avec un budget de 433 000 euros sur la coordination du parcours de soins des SENIORS, une expérimentation d'outil de coordination à domicile et d'offre de prévention via le sport santé. En 2019, trois comités de pilotage ont été organisés (mars, octobre, décembre). Le projet a été lancé officiellement le 5 décembre à l'occasion du Salon Domotique organisé au palais des congrès de Digne-les-Bains. Deux tables rondes ont été organisées avec des acteurs du territoire et des experts régionaux :

- « Bien vieillir : enjeux de la coordination des acteurs de santé »
- « Bien vieillir grâce aux objets connectés et service partagés »



Sur le territoire, PAA a mis en place un comité de pilotage territorial sur le parcours de soin des SENIORS avec le centre hospitalier de Digne-les-Bains, l'ARS, le conseil départemental des Alpes de haute Provence et la plateforme territoriale d'appui. Pour l'action d'une offre de prévention, Des réunions de préfiguration de la création d'une maison sport santé ont été réalisées avec les CDOS, CODES, maison de santé de Digne-les-Bains et DDCSPP.

PROSOL FEMMES

Le projet PROSOL FEMMES a débuté le 1^{er} juillet 2019, le lancement officiel a eu lieu le 18 novembre 2019 à Nice, le service développement économique et le service petite enfance de PAA étaient présents ainsi que le CCAS de Digne-les-Bains délégataire de PAA. La convention avec ce dernier a été signé le 7 octobre 2019. Le service petite enfance a débuté la préparation de son projet « Du rôle de mère au rôle de Femme, être maman mais pas seulement ». L'appel à concurrence (marché public) a été publié en novembre 2019 pour la réalisation de quatre actions du projet : un état des lieux des actions égalité femmes-hommes du territoire, une communication institutionnelle pour promouvoir la charte européenne d'égalité femmes-hommes, des formations du personnel médico-social sur la prise en charge de femmes victimes de violence et de harcèlement et des sensibilisations auprès d'employeurs publics et privés sur « travailler en conciliant sa vie familiale ».

PROSOL JEUNES

Le projet PROSOL JEUNES a été déposé fin 2019 et sera lancé début 2020. L'ensemble des actions de PAA sont déléguées au Centre Hospitalier de Digne-les-Bains qui va mettre en place des actions de prévention au sein du Centre d'Accueil et de soins des Adolescents, des activités de médiation thérapeutique et des formations d'accueil de public fragile auprès de prestataires de service de loisir. En 2019, des réunions de mise en place du projet ont été réalisées.

Les trois projets PROSOL mènent une expérience de télémedecine avec le CHU de Nice et de Digne-les-Bains.

○ Etude de préfiguration du livinglab avec Raphael Besson

Sur le 1er trimestre 2019, PAA a été accompagnée par Raphaël BESSON, chercheur de l'université de Grenoble reconnu comme expert des tiers-lieux en France, afin de préfigurer le projet de livingLab développé au sein de la maison de santé de Digne-les-Bains. Articuler l'outil avec la stratégie de développement économique autour de la pleine santé et y mettre les ingrédients nécessaires à sa réussite ont été les axes majeurs de l'étude rendue en avril 2019.

○ Finalisation des travaux d'aménagement du livingLab

En parallèle et grâce au financement acquis sur l'appel à projet PACALABS, sous la supervision du pôle opérationnel, les travaux de réhabilitation du plateau immobilier de 180 m2 qui accueille le futur livingLab de Provence Alpes Agglomération ont été achevés.

Réalisé en maîtrise d'œuvre interne par le Pôle Opérationnel de PAA, une consultation (4 lots) a eu lieu en février et les travaux se sont réalisés du 1^{er} avril au 15 juin 2019 pour un montant d'opération de 88.336.12 € ttc.

○ Copil OIR Silver eco

L'accélération de projet sur le positionnement territorial « pleine santé » réalisée par l'ARII (Rising Sud) en 2018 a positionné Provence Alpes Agglomération comme acteur majeur de la filière Silver économie en Région Sud. A ce titre, PAA est, depuis fin 2018, membre du Comité de pilotage de l'Opération d'Intérêt Régionale Silver économie. Ce rendez-vous a permis de rester en veille sur la filière et de faire connaître PAA auprès des principales entreprises de la région, en étant notamment invités à venir présenter notre projet de territoire à la TaskForce Entreprise de la filière régionale.

Autre fait important en 2019, la première réunion du campus régional des métiers de la Silver économie s'est réunie à Digne-les-Bains au lycée Pierre-Gilles de Genne, mettant en avant notre travail et notre présence sur la filière en région Sud.

○ Parution dans le guide des territoires silver eco

Adhérent de l'association France Silver Economie, PAA a été sélectionnée en 2019 pour paraître dans le Guide des Silvers territoires. Cette pleine page a permis de présenter le projet de territoire de pleine santé aux acteurs nationaux de la filière Silver Economie et ainsi de continuer notre quête de notoriété et de visibilité dans cette filière économique émergente.

○ Salon domotique

Le 5 décembre 2019, le 2^{ème} Salon Domotique et Santé a été coorganisé par Provence Alpes Agglomération, le Lycée Pierre Gilles de Gennes et l'organisme de formation Pharmareflex. Cet événement a rassemblé 800 personnes : professionnels de domotique, prestataires de service pour le maintien à domicile, grand public. Les professionnels et le public ont pu échanger sur leurs offres et leurs besoins. La journée a été clôturée par une soirée sur le « Bien Vieillir » deux tables rondes, la remise des prix « Pharmacies Amis des Aînés » Pharmareflex et du concours national étudiants de « Domosanté 2019 ».

○ Expérimentation DeepSpa

Être territoire de « Pleine Santé », cela signifie concrètement être pro actif sur les innovations en matière de santé et de prévention sur des services, outils et solutions. C'est pourquoi, Provence Alpes Agglomération par l'intermédiaire de l'ADMR s'est proposée pour tester une expérimentation de télémédecine dédiée aux bilans cognitifs à distance dans le cadre du projet DeepSpA. Cette expérimentation de télémédecine répond à la problématique bien connue des déserts médicaux, en particulier dans le domaine de la neuro-médecine.

Ce projet européen, piloté par l'Inria (Institut National de Recherche Information et Automatique) et d'autres partenaires européens², a été mis en place début 2019 en étroite collaboration avec le Centre Hospitalier (CH) de Digne-les-Bains. L'enjeu de l'expérimentation est d'étudier la faisabilité du diagnostic des troubles cognitifs à distance.

○ Animation territoriale

Pour communiquer et échanger avec les acteurs économiques, les entreprises et la population, Provence Alpes Agglomération a lancé en 2019 « les soirées du dév éco ». Sur un format convivial, propice à l'échange, le service développement économique et touristique a présenté ses travaux sur :

- La stratégie touristique
- La gestion des zones d'activité
- Le développement de tiers lieux
- Le positionnement « pleine santé »
- La revitalisation du centre-ville de Digne-les-Bains grâce au dispositif « Action cœur de ville ».

Une soirée en juillet et une autre en octobre ont permis de communiquer sur le travail réalisé par l'agglomération en matière de développement économique et surtout d'obtenir un feed-back de la part des partenaires et entreprises pour ajuster au mieux la feuille de route.

:

² Consortium constitué du groupe pharmaceutique international Janssen, l'Association Innovation Alzheimer (Nice), Université de Maastricht (Pays-Bas) et la startup allemande Ki-Elements.

2.1.2. TOURISME : MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE A L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE

2.1.2.1. ORGANISATION DE LA COMPETENCE TOURISME

La Loi NOTRe a renforcé le rôle des EPCI en matière de développement économique, notamment en matière de tourisme, en faisant de la « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » une nouvelle compétence obligatoire des intercommunalités.

Découlant de cette loi, l'office de tourisme communautaire créé en 2017 sous forme associative est organisé autour d'un siège situé à Digne les Bains et de plusieurs bureaux d'information répartis sur le territoire (Château-Arnoux, Les Mées, Sainte-Croix-du-Verdon, Seyne-les-Alpes, stations de Chabanon et de Montclar). Les élus communautaires participent à sa gouvernance au côté de socio professionnels qui sont majoritaires au sein du Conseil d'administration. La commune de Moustiers-Sainte-Marie a obtenu quant à elle une dérogation lui permettant de conserver un office de tourisme communal.

Au travers d'une convention d'objectifs pluriannuelle, Provence Alpes Agglomération finance l'office de tourisme Provence Alpes – Digne les Bains pour l'exercice des missions qui lui sont confiées en matière d'accueil, d'information, de promotion, de coordination des socioprofessionnels du territoire, de commercialisation et d'observation touristique. Afin de répondre aux besoins de financement induits par les actions de promotion et le plan média déployés par l'office de tourisme dans le cadre de la stratégie touristique communautaire, il a été décidé en 2019 d'attribuer une subvention de 924 000 €.

Au-delà de la promotion du tourisme qui s'exerce via la convention d'objectif avec l'office de tourisme communautaire, Provence Alpes Agglomération assure également la gestion de la taxe de séjour et le portage de différentes opérations qui rentrent dans le cadre de sa compétence additionnelle en matière de la gestion d'équipements touristiques, à savoir : l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, les Thermes et le projet de spa (régie autonome), la via ferrata de Digne les Bains, l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR et le développement de la randonnée sous toutes ses formes, le domaine nordique du Fanget, les équipements du col de Fontbelle, l'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale, les structures d'accueil de la plateforme vélivole de Saint-Auban, le gîte d'étape des Sièyes et ceux du projet Retrouvance, la maison de produits de pays de Mallemoisson et les Bistrots de Pays de Marcoux et la Robine-sur-Galabre.

2.1.2.2. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE

Après une année 2017 consacrée à la mise en place de la compétence « Promotion du tourisme » et de l'office de tourisme communautaire, puis une année 2018 lors de laquelle Provence Alpes Agglomération a défini sa stratégie de développement touristique, 2019 a vu l'engagement d'un certain nombre d'opérations inscrites au plan d'action.

Pour rappel, ce plan d'action s'articule autour de trois grands axes et de quatre filières prioritaires.

Axe A : « Viser ensemble l'excellence » - Organisation, animation, mise en réseau, professionnalisation, qualification...

Cet axe veut optimiser l'organisation touristique autour des services de l'agglomération, de ses partenaires institutionnels et des acteurs du tourisme. Il prévoit un programme de qualification et de labellisation de l'offre touristique, le renforcement des systèmes d'observation, etc.



Axe B : « Faire vivre les destinations et les contenus de l'offre du territoire » - Communication et marketing.

Cet axe se propose d'agir sur la communication interne et la communication externe. La communication interne, parce que toutes les actions du plan d'actions pluriannuel de la stratégie touristique nécessitent de l'information, de l'argumentation, des explications... La communication externe, parce qu'il faut, très vite, agir sur plusieurs fronts. Celui de la production et de la diffusion de contenus de haut niveau (photos, vidéos, textes) pour créer des prétextes de séjours ou de visites sur le territoire. Celui des outils de communication de l'UNESCO Géoparc, qui doivent monter en gamme, etc.

Axe C : « Structurer et mettre en place une offre d'exception » - Développement, aménagement, équipements...

Cet axe envisage le développement de 4 filières d'excellence. Il prévoit aussi de soutenir le développement et la qualification des hébergements, ainsi qu'une politique d'aménagement, de gestion et de valorisation des sites et équipements majeurs du territoire.

Les 4 filières d'excellence de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération :

- Montagne, sports et activités de pleine nature.
- Tourisme de "pleine santé", incluant le thermalisme, la remise en forme, le bien-être et le bien vieillir.
- Écotourisme, dont géotourisme.
- Art et culture.

Les principales actions mises en œuvre par Provence Alpes Agglomération en 2019 dans le cadre de cette stratégie sont détaillées dans les parties suivantes.

2.1.2.3. LA TAXE DE SEJOUR

Afin d'assurer le financement de la compétence et plus généralement des actions en matière de développement touristique, PAA a décidé par délibération en date du 29 juin 2017 d'instituer une taxe de séjour communautaire qui est entrée en vigueur 1^{er} janvier 2018. La taxe de séjour s'applique au régime du réel selon un barème harmonisé sur l'ensemble du territoire intercommunal. Elle s'ajoute au prix du séjour dans un établissement (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings, etc.)

Tous les hébergeurs sur le territoire de Provence Alpes Agglomération doivent collecter la taxe de séjour auprès des touristes qui séjournent chez eux. Celle-ci est essentielle pour contribuer au financement des actions menées par la collectivité et les offices de tourisme en faveur du développement touristique et n'a pas d'incidence sur la fiscalité locale des habitants.

Conformément aux dispositions de la loi de finance 2018, au 1^{er} janvier 2019 ont été mis en place la tarification proportionnelle pour les hébergements non classés ainsi que le reversement direct de la taxe de séjour par les opérateurs numériques qui assurent un service de réservation, de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements et qui sont intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels.

En 2019, sur l'ensemble du périmètre intercommunal, 655 667 nuitées ont été déclarées par les hébergeurs du territoire sur la plateforme de télédéclaration de Provence Alpes Agglomération, pour un montant de taxe de séjour de 372 086,02 €. A cette somme s'ajoutent 85 712,38 € reversés par les opérateurs numériques, soit un montant total de 457 798, 40 € de taxe de séjour pour l'année 2019 (+ 17,5% / 2018).

2.1.2.4. UNESCO GEOPARC DE HAUTE PROVENCE ET MUSEE PROMENADE



Créé en 2000 et premier des 154 Géoparcs existant aujourd'hui dans le monde, l'UNESCO Géoparc de Haute Provence a pour vocation de valoriser l'ensemble des patrimoines qui illustrent le lien entre la terre et les hommes : géologie, paysages, culture, biodiversité, art contemporain... Son périmètre englobe 67 communes de Provence Alpes Agglomération et de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch.

○ Gouvernance

Depuis 2018, Provence Alpes Agglomération assure le portage administratif et juridique ainsi que la gestion de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence ; cependant, le périmètre du Géoparc excédant largement les limites du territoire au nord-ouest, une convention d'entente intercommunale a été établie avec la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch pour associer celle-ci à la gouvernance de l'UNESCO Géoparc. En effet, considérant qu'il est utile que les communautés de communes et d'agglomération puissent exercer ensemble la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, les deux EPCI susmentionnés ont décidé de conclure une convention d'Entente intercommunale sur la base des dispositions des articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. En vertu de ce Code, cette convention permet aux EPCI signataires « d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune ».

En matière d'investissement comme de fonctionnement, la convention d'Entente intercommunale a pour objet d'optimiser la gestion, l'aménagement et la valorisation des sites, des parcours et des produits touristiques et culturels de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, en favorisant la cohérence entre les actions et en facilitant le portage administratif des opérations à l'échelle du territoire. Provence Alpes Agglomération est désignée comme chef de file et maître d'ouvrage unique :

- pour assurer la cohérence de la gestion, de la programmation et de la réalisation des investissements et des aménagements sur l'ensemble du territoire ;
- pour porter les demandes de financement, assurer le suivi technique, administratif et financier des opérations.

La Conférence de l'Entente intercommunale, qui réunit des représentants de Provence Alpes Agglomération et de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, est l'instance de concertation sur laquelle s'appuie la gouvernance de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence. Elle est composée de 6 membres titulaires et de six suppléants désignés à parts égales par les deux intercommunalités.



Réunion de la Conférence de l'Entente Intercommunale

Elle s'est réunie à 3 reprises en 2019 : au mois de février, au mois de juin et au mois d'octobre, respectivement à Mirabeau, à Digne-les Bains et à Sisteron.

La Conférence a acté le principe d'établir une convention de partenariat spécifique avec les communes de Claret et Curbans qui ne sont ni sur le territoire de PAA, ni sur celui de la CCSB. Une réunion a été organisée entre le Président de la Conférence et les maires de ces deux communes qui ont adhéré à cette proposition. Lesdites conventions ont ainsi été adoptées par le Conseil Communautaire le 4 décembre 2019.

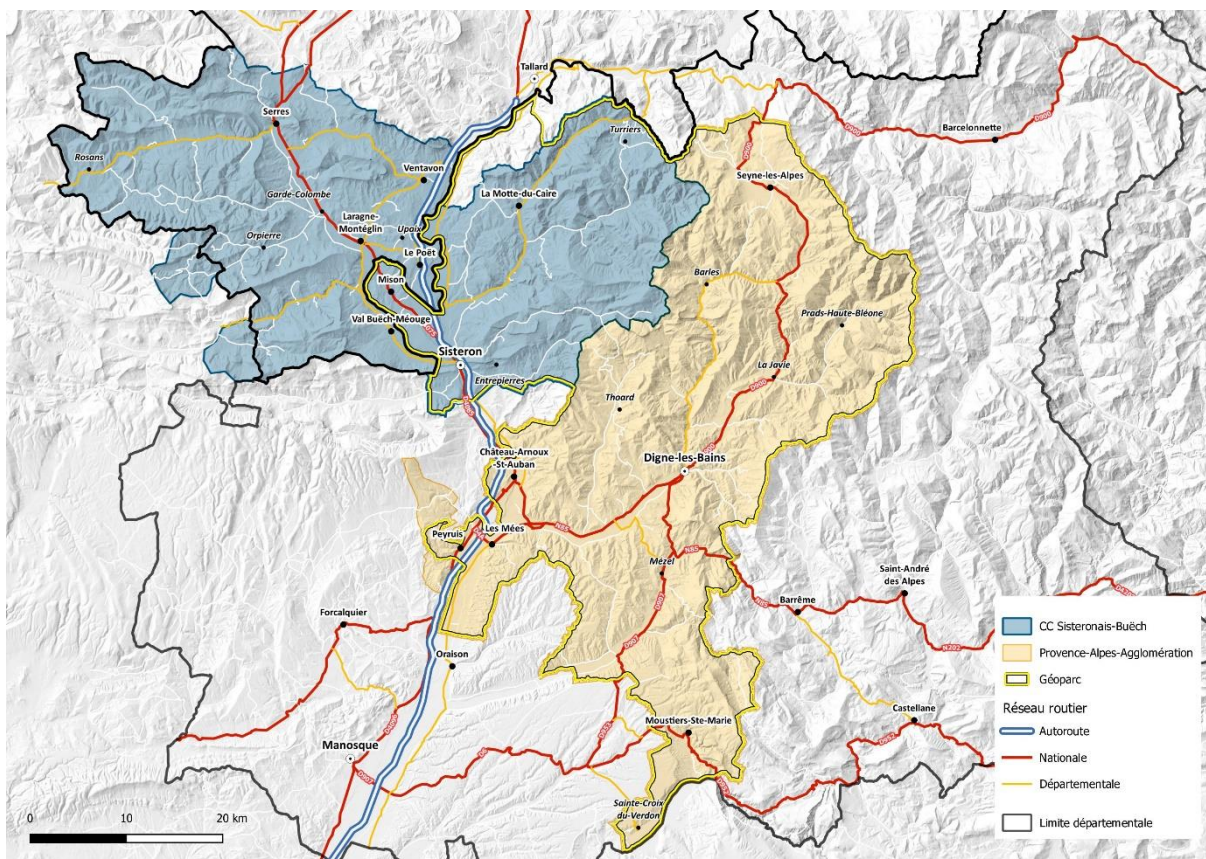
Une convention de partenariat avec le Département des Alpes de Haute-Provence pour l'articulation avec la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence a aussi été adoptée par le Conseil Communautaire de Provence Alpes Agglomération en date du 28 mai 2019.

En effet, la convention de partenariat signée entre la CCABV, le Syndicat mixte des Monges et le département des Alpes de Haute Provence était arrivée à son terme en 2019 et devenue inadaptée depuis la reprise de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence par Provence Alpes Agglomération.

Une première réunion conjointe du Comité de pilotage et du Comité technique mis en place pour assurer du partenariat entre Provence Alpes Agglomération et le Département des Alpes de Haute Provence s'est tenue le 5 décembre 2019.

○ Extension du périmètre

Le Géoparc de Haute-Provence avait déposé à la fin de l'année 2018 auprès de l'UNESCO une demande d'extension de son périmètre dans le cadre de la procédure simplifiée en vigueur pour les modifications inférieures à 10%. Cette demande qui visait à harmoniser le plus possible le territoire du Géoparc avec les limites administratives portait sur les communes des Mées, Peyruis, Malijai, L'Escale, Volonne, Château-Arnoux-Saint-Auban et Bellaffaire. Elle a été accueillie favorablement par le Conseil mondial des Géoparcs lors de sa réunion de septembre 2019 à Lombeck. Trois réunions d'information ont été organisées sur les communes de L'Escale, Volonne et Château-Arnoux - Saint-Auban.



○ Revalidation du label UNESCO

Le véritable temps fort de l'année 2019 a été le renouvellement du label Géoparc mondial par l'UNESCO. Ce label est attribué pour 4 ans sur la base d'un état des lieux, d'un rapport d'avancement (Progress report Form A et B) et d'une inspection par deux experts mandatés par le Conseil mondial des Géoparcs.

Une délégation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence a ainsi accueilli du 15 au 19 juillet deux experts de l'UNESCO venus l'évaluer en vue de la revalidation de son label. Le résultat de cette évaluation est favorable puisque l'UNESCO Géoparc de Haute Provence s'est vu attribuer un carton vert, ce qui signifie que le label de l'UNESCO est renouvelé pour une période de 4 ans.



○ Inauguration du monument de la Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre

Le 18 juillet 2019, au terme de la visite d'évaluation des experts de l'UNESCO, le monument érigé pour commémorer la « Déclaration Internationale des Droits de la Mémoire de la Terre », aussi connue sous le nom de « Déclaration de Digne », a été inauguré.

La Déclaration Internationale des Droits de la Mémoire de la Terre fut adoptée à l'issue du 1er Symposium international sur la protection des sites géologiques en 1991, organisé par Guy MARTINI, fondateur de la Réserve naturelle géologique à Digne-les-Bains, sous l'égide de l'UNESCO.



Inauguration du monument de la Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre le 18 juillet 2019 à Digne-les-Bains

Cet événement rassembla près de 200 spécialistes, chercheurs, universitaires d'une trentaine de nationalités différentes, qui mirent en commun leur expérience et leur approche de la protection des sites ou des objets géologiques, afin d'effectuer, pour la première fois, un état mondial de la protection du patrimoine géologique.

Cette Déclaration met en évidence le lien insécable de l'Homme avec la Terre et définit pour la première fois dans l'Histoire un nouveau patrimoine de l'humanité : le patrimoine géologique.

○ Actions des réseaux des Géoparcs

Comité National des Géoparcs Français

Le CNGF est l'organe associatif qui regroupe les Géoparcs mondiaux UNESCO existant en France. Les représentants du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence ont participé aux rencontres du réseau en Allemagne et en Espagne lors des Meetings de l'EGN (voir infra) ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en novembre 2019 au siège de la Fédération des Parcs naturels régionaux à Paris. Le directeur du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence est l'un des vice-présidents de l'association. Le CNGF a validé l'organisation d'une rencontre des techniciens des sept Géoparcs mondiaux français qui s'est déroulée en décembre 2019 dans le Géoparc mondial des Monts d'Ardèche. Cette rencontre a permis d'échanger sur de nombreux sujets et d'harmoniser les positions sur quelques points comme la signalisation de nos territoires.

Réunions de l'European Geoparks Network

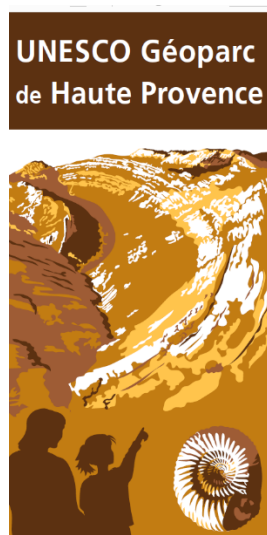
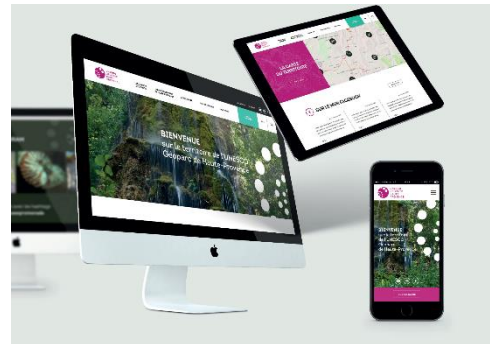
Le réseau EGN, qui compte désormais 75 Géoparcs mondiaux UNESCO dans 26 pays européens, se réunit statutairement deux fois par an.



Le 43e EGN Meeting a été organisé par le Swabische Alb Geopark à Aalen dans le Bade-Württemberg en mars 2019 et le 44e s'est déroulé en septembre 2019 à l'invitation du Géoparc mondial de la Sierra Norte de Sevilla en Andalousie (Cazalla de la Sierra) en même temps que le 9e congrès des Géoparcs européens (Séville).

- **Visibilité et communication : refonte de l'identité visuelle et création d'un nouveau site Internet**

L'année 2019 a vu la rénovation de la charte graphique de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence. Un nouveau logo a été conçu qui tout en s'inspirant de l'histoire du Géoparc se démarque nettement de la version précédente héritée de la Réserve naturelle géologique et qui portait à confusion. Ce travail a été complété par la définition d'une charte graphique qui permet de décliner la nouvelle identité visuelle sur tous les supports de communication.



Parallèlement, une refonte totale du site internet du Géoparc mondial UNESCO de Haute Provence a été entreprise. Ce travail a porté sur l'architecture, les fonctionnalités, l'ergonomie et l'esthétique générale du site afin qu'il réponde aux évolutions de la technologie numérique et aux attentes des visiteurs. Ce nouveau site intègre également la partie Musée-Promenade dont le rôle de vitrine et de centre d'interprétation du Géoparc se trouve ainsi réaffirmé.

Enfin, la Préfecture de Région a rendu le 22 février 2019 un avis favorable au dossier déposé par la ville de Digne-les-Bains pour la mise en place de trois panneaux de signalisation touristique sur l'autoroute 51, dont un est consacré au Géoparc et sera implanté dans les deux sens, au nord de Sisteron et au niveau des Mées. La maquette du visuel a été définie dans le respect de la charte de VINCI-autoroutes et des normes fixées par le CEREMA a qui elle été transmise pour validation.

- **Géopartenaires**

Du 21 au 25 août 2019 l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence a tenu un stand sur la Foire de la Lavande. Les Géopartenaires ont été invités et ont pu présenter leurs activités et leurs produits aux visiteurs. A cette occasion a eu lieu la première distillation de la lavande Géoparc récoltée sur le champ planté au Castellard-Mélan. Le samedi 24, le Géoparc a invité exposants et visiteurs à un « Apéro Géoparc » permettant une dégustation des produits des Géopartenaires.



A la fin de l'année 2019, les conventions quadriennales arrivant à leur terme, une analyse des réussites et des échecs de la politique de partenariat mise en œuvre depuis 2014 avec les géopartenaires a été entamée dans l'optique d'optimiser ces partenariats.

○ Participation aux manifestations locales

Fête des Monges

Le syndicat mixte des Monges organise tous les ans le dernier weekend de juillet sa fête annuelle. Le samedi une randonnée rassemble les participants sur un point du massif choisi par la commune organisatrice. Tous les ans le Géoparc participe à l'animation de cette fête en accompagnant et commentant l'une des randonnées. En 2019, le Géoparc a accompagné la randonnée qui partait de Barles et passait par le sommet des Monges.

Fête de la Randonnée des Alpes Provençales

Deux randonnées ont été proposées et accompagnées par le Géoparc lors de l'édition 2019. L'une a permis de découvrir une partie du massif de Trévans, site remarquable du Géoparc, l'autre partait de Moustiers et explorait les contreforts du Montdenier.

Fête de la randonnée des Hautes Terres de Provence

Pour l'édition 2019, le point de départ était le village de Nibles. Deux randonnées ont été accompagnées dans le secteur de Saint Geniez.



Trails de la Perce-Roche et de Dormillouse

En 2018, le Trail de Dormillouse avait été la première manifestation de sport en plein air labellisée par l'UNESCO Géoparc de Haute Provence. En 2019, une deuxième compétition du même type a été labellisée à son tour, il s'agit du trail de la Perce-Roche organisée à Sisteron.

Ciné Boulevard, un voyage dans les paysages du Géoparc

La ville de Digne-les-Bains a organisé avec le soutien de l'entreprise Nicolosi Créations et du Musée de la Lavande (Géopartenaires) une soirée de projection sur écran géant en plein air pour les touristes le 26 juillet 2019. Plusieurs centaines de personnes ont ainsi vu défiler un montage des vidéos réalisées depuis 4 ans dans les différentes communes du Géoparc.

Inauguration des aménagements de l'ichthyosaure de La Robine

L'association des Amis de la vallée du Bès a organisé une journée festive à La Robine à l'occasion de l'inauguration par le Département des nouveaux aménagements de l'ichthyosaure du col du Jas

réalisé par la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence. Le Géoparc y a participé en accueillant des scolaires sur site et en tenant un stand dans le village.

○ Aménagements

Les travaux d'aménagement sur le terrain ont porté essentiellement sur la mise aux normes de nos équipements en vue de la visite des experts de l'UNESCO.

Parallèlement une consultation a été lancée fin 2019 pour le jalonnement routier des itinéraires de découverte du Géoparc : Route du Temps et Route de la Mémoire de la Terre afin d'améliorer la visibilité du Géoparc et de faciliter la découverte par les touristes des sites patrimoniaux aménagés.



En matière d'aménagement liés à l'interprétation et à la valorisation des patrimoines, le Géoparc a participé en 2019 à la définition des programmes d'aménagement du col de Fontbelle, de la retenue de l'Escale et du sentier de découverte de l'Ichtyosaure depuis le village de La Robine-sur-Galabre.



○ Musée Promenade

La première vocation du Musée-Promenade réside dans l'accueil du public. Le Musée-Promenade est ouvert du 1er avril au 30 novembre, tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 avec une ouverture continue de 9 h à 19 h aux mois de juillet et d'août.



visiteurs sont originaires de la région.

En 2019, le Musée-Promenade a reçu plus de 17.000 visiteurs ce qui constitue un maximum depuis la reprise en gestion par la collectivité et une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaire global s'établit à 117.000 € soit une augmentation de 17 %.

L'origine géographique des visiteurs reste sensiblement constante, avec 14 % de visiteurs étrangers provenant majoritairement d'Europe du nord. Plus de la moitié des

En 2019, le Musée-Promenade a participé pour la première fois à la nuit européenne des Musées et en dépit d'une météo défavorable, cette initiative a été couronnée de succès.

Les travaux d'amélioration entamés les années précédentes dans le cadre du programme Espace valléen ont été poursuivis avec en particulier la rénovation de la billetterie d'accueil et la sécurisation de la grande cascade. Dans les espaces d'accueil du public de la maison des remparts, une grande partie des éclairages a été renouvelée avec des LED ce qui génèrera des économies d'énergie.

L'étude paysagère a été finalisée en fin d'année 2019 et pourra être mise en œuvre lors de la prochaine coupure hivernale.

En 2019, le Musée-Promenade a accueilli 2163 enfants répartis entre 1695 scolaires et 410 hors temps scolaire. Par ailleurs 1260 adultes ont été encadrés.

A côté de son propre programme d'animations qui utilise les ressources variées du parc, des collections et du Géorium, le Musée-promenade s'associe avec le Cairn centre d'art pour proposer des animations gravitant autour des expositions de celui-ci.



Rénovation de l'accueil en bas du parc



2.1.2.5. GESTION D'EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET ACTIVITES DE PLEINE

NATURE

Dans le cadre de la compétence en matière de gestion d'équipements touristiques plusieurs actions ont été menées en 2019.

○ Entretien et gestion du réseau de sentiers inscrits au PDIPR

Le réseau de chemins inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) dont Provence Alpes Agglomération assure la gestion représente un linéaire total d'environ 1.700 km. Provence Alpes Agglomération définit chaque année un programme de travaux qui bénéficie du soutien technique et financier du Conseil Départemental (financement à hauteur de 50%). Elle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'ensemble de ces sentiers, excepté certains ouvrages spécifiques de mise en sécurité comme les passerelles qui sont pris en charge par le Département.

En 2019, les travaux confiés à des entreprises se sont élevés à 48.171 € H.T., auxquels se sont ajoutés les travaux réalisés en régie par les équipes du pôle opérationnel (petit entretien, balisage et pose de signalétique directionnelle). Ces travaux ont permis de rebaliser notamment plus de 250 km d'itinéraires de randonnée pédestre sur les secteurs des vallées de la Blanche et du Bès, de la Haute Bléone, de Digne-les-Bains et du Val de Durance, de reprendre le balisage VTT des différents secteurs de Provence Alpes Agglomération et de mettre aux normes nationales le balisage trail (course à pied) des secteurs du Val de Durance et de Digne-les-Bains. Parallèlement à ces travaux d'entretien du réseau existant, d'autres actions peuvent être menées pour valoriser et développer la randonnée sous toutes ses formes (pédestre, équestre, à VTT, en itinérance...). L'objectif est d'améliorer l'offre et la qualité du service rendu aux pratiquants, habitants et visiteurs.

Le Comité de pilotage « Randonnée », créé en 2018 et composé de 8 élus référents représentant chaque secteur géographique du territoire, issus de la Commission Tourisme, et de plusieurs partenaires (Conseil Départemental, ONF, Comité départemental de la randonnée, Offices de tourisme, Parc Naturel Régional du Verdon) s'est réuni le 15 mars 2019 afin de définir le programme de travaux à réaliser en 2019 et de faire le point sur un certain nombre de projets à l'ordre du jour (La Routo, Fête de la Randonnée, Gorges de Trévans, pôle montagne de Seyne les Alpes, structuration de l'offre VTT, ...).



○ Structuration de l'offre VTT

Divers travaux d'amélioration et d'entretien du réseau ont été réalisés en régie par les équipes du service activité de pleine nature. Le réseau VTT de Provence Alpes Agglomération est composé de 3 sites labellisés par les Fédération Française de Cyclisme et de Cyclotourisme : Vallée de la Blanche, Digne les Bains et le Pays Dignois, Val de Durance pour près de 80 itinéraires de VTT. Il comprend également 3 Grandes Traversées, mais aussi des sites de descente en station et sur l'Evo Bike Park et des sites de grande notoriété. Un travail a notamment été réalisé avec la commune d'Archail et l'ONF afin d'aider à structurer la fréquentation sur le site des « Terres Noires » dont la forte notoriété occasionne des problématiques de gestion, de responsabilité et de sécurité. Un travail préparatoire de structuration du réseau a également été réalisé en vue d'une fusion de l'offre VTT de Provence Alpes Agglomération pour devenir, en 2020, le plus grand domaine VTT de France.

Une opération événementielle, menée en collaboration avec l'office de tourisme de Provence Alpes Digne les Bains, a permis d'organiser une manifestation de plus de 120 participants, du 11 au 15 septembre 2019, sur le secteur de la vallée de la Blanche (Raid VTT « Ride The Track »).



○ Fête de la randonnée

La 16ème fête de la randonnée s'est déroulée les 5 et 6 octobre 2019 au départ du collège Maria Borelly. 41 randonnées ont été proposées sur le weekend en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Alpes de Haute-Provence (CDRP 04). 18 associations se sont mobilisées pour accompagner l'ensemble de ces randonnées. Au total une cinquantaine de bénévoles associatifs ont participé à l'organisation de cette manifestation qui a réuni 600 randonneurs. Les trois quarts des participants sont des habitants des Alpes de Haute-Provence.

Le budget de la manifestation est de 20 859 € TTC, financé à 70% par les recettes des inscriptions (à hauteur de 11 900 €) et par une subvention du Conseil Départemental de 2 500 €. Provence Alpes Agglomération verse une subvention de 2 500 € au CDRP 04 pour son soutien dans l'organisation de la fête de la randonnée.



○ Via Ferrata du Rocher de Neuf Heures

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études Géolithe pour l'extension de la via ferrata dans sa partie centrale. Le projet permettra de rétablir la continuité de l'itinéraire en falaise et de déboucher en zone sommitale. Il comprend également la purge et la sécurisation de la falaise dans son ensemble ainsi que la mise en place de supports d'interprétation du patrimoine naturel sur l'itinéraire (avifaune). L'avant-projet a été validé pour un montant de travaux de 175 000 € H.T. Il renforcera l'attrait de l'équipement pour les pratiquants, sportifs et non initiés, en proposant plus d'agrès ludiques et en permettant d'apporter un aspect découverte et éducatif à la via ferrata.

Inscrite dans le plan d'actions de l'Espace Valléen Aqua Terra, cette opération a fait l'objet de plusieurs dépôts demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département pour un taux de subvention total de 80%.

Compte-tenu des enjeux environnementaux du site liés à l'avifaune et à la présence de chiroptères, les travaux ne peuvent avoir lieu qu'au cours des mois de novembre et de décembre.

Un appel d'offre a été lancé en juillet 2019 pour la réalisation des travaux. La date de remise des offres était fixée au 12 septembre 2019. Le marché a été infructueux (absence d'offre compte tenu du délai trop restreint entre la consultation et le début des travaux). Les travaux sont reportés à la fin d'année 2020. Le marché sera retravaillé (allotissement et précisions techniques sur le volet signalétique) et republié au printemps 2020.



○ Site du Fanget

La gestion de l'activité nordique et de l'accueil du public sur le site est confiée à l'Union Sportive de La Blanche dans le cadre d'une convention passée avec Provence Alpes Agglomération prévoyant le versement à l'association d'une redevance annuelle de 10.500 €.

Compte-tenu des évolutions climatiques, de la nécessaire requalification des sites nordiques de moyenne altitude (le site du Fanget se situe à 1 450 m d'altitude) et des nouvelles attentes des clientèles, un travail a été réalisé pour améliorer l'accueil sur site, diversifier les activités et faire évoluer le centre de ski de fond en site de pleine nature. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'Union Sportive de la Blanche, les communes d'Auzet, de Seyne les Alpes et de Selonnet.

Dans le cadre de ce travail il a été décidé de renforcer l'offre d'itinéraires de raquettes à neige : reprise du balisage de 6 parcours selon les nouvelles normes nationales AFNOR, mise en place d'une signalétique directionnelle sur le réseau, abandon des itinéraires peu fréquentés, réalisation d'un nouveau plan des pistes, édition d'une brochure de promotion par l'office de tourisme.



Le réseau de pistes de ski de fond a également été réduit et adapté, en fonction des attentes de la clientèle (familiale, parcours d'initiation) et de l'évolution des conditions d'enneigement. La signalétique des parcours de ski de fond a été renouvelée.

Des petits travaux d'entretien du bâtiment ont été réalisés et la signalétique d'accueil a été reprise.

La dameuse du site du Fanget est tombée en panne en cours d'année 2019. La réparation de ce matériel obsolète étant trop onéreuse (plus de 20 000 €) et compte-tenu des évolutions en cours, il a été décidé d'acheter un traceur. Cet équipement permet de damer et de lisser la neige en étant tracté par un motoneige (déjà en possession de PAA). Ce type de matériel, de plus en plus utilisé par les petits sites nordiques, a été acquis pour 4 000 €.

La saison hivernale (décembre 2019 - mars 2020) a été marquée par un très faible enneigement qui n'a pas favorisé la fréquentation du site. Les recettes d'hiver ont été nulles pour les forfaits et de 489 € pour la location de matériel.



○ Aménagement éco-touristique de la retenue de l'Escale

Située sur la Durance en amont de la confluence avec la Bléone, la retenue de l'Escale est une zone humide artificielle qui a engendré un formidable réservoir de biodiversité. Elle constitue une entité paysagère remarquable à l'entrée ouest du territoire de Provence Alpes Agglomération.



Dans la continuité de ce qui avait été impulsé par l'ex Communauté de Communes de la Moyenne Durance, Provence Alpes Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage du projet de valorisation écotouristique de ce site. La réalisation d'aménagements de qualité destinés à favoriser l'accueil du public sur les sites naturels emblématiques du territoire est un des objectifs de la stratégie touristique intercommunale, tout comme le développement des filières basées sur le tourisme de nature et l'écotourisme.

Reconnue d'intérêt communautaire et action prioritaire du dispositif Espace Valléen Durance-Provence, cette opération permettra de compléter les aménagements déjà réalisés autour du lac et de poursuivre les orientations du projet global de développement économique et touristique engagé sur le secteur de la Moyenne Durance.

Passé en phase pré-opérationnelle dès le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre en juillet 2018, la phase de montage technique et financier du projet a pu être finalisée en 2019.

Au niveau financier, le Conseil Communautaire a approuvé 13 février 2019 le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Dépenses H.T.....	1.284.750,00 €
Recettes H.T.....	1.284.750,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional PACA Espace Valléen Durance Provence.....	80.000,00 €
- Subvention Europe FEDER Espace Valléen Durance Provence.....	300.000,00 €
- Subvention Etat CIMA Espace Valléen Durance Provence.....	89.854,60 €
- Subvention Etat DETR 2019.....	200.000,00 €
- Subvention Etat DSIL.....	203.848,00 €
- Subvention Conseil Départemental ENS.....	75.000,00 €
- Autofinancement PAA (26,16%).....	336.047,40 €

Au 31 décembre 2019, tous les financements escomptés ont été attribués. Il est à noter qu'une convention a été établie avec le Syndicat Mixte d'aménagement du Val de Durance qui prendra en charge une des aires d'interprétations à hauteur de 15.000 €.

Les autorisations préalables suivantes ont également été délivrées en 2019 :

- Environnement :
 - Mars 2019 : Dépôt du dossier de déclaration loi sur l'eau comprenant une étude hydraulique + évaluation d'incidence simplifiée Natura 2000
 - 30 septembre 2019 : Autorisation loi sur l'eau accordée par le Préfet
- Foncier : premières promesses de vente signées en juin, documents d'arpentage réalisés en septembre 2019.
- Urbanisme : Dépôt PC en juin 2019 – délivré en septembre 2019.

Sur le plan technique, l'Avant Projet a été validé en mars, la phase PRO en novembre et le marché de travaux a pu être publié en décembre 2019 comme le prévoyait le planning initial.

L'opération se décompose comme suit :

- Travaux : 1.050.000 € H.T., dont :
 - Aménagement d'aires d'accueil : 29.700 €
 - Aménagement d'espaces de découverte : 86.700 €
 - Aménagements naturalistes : 20.000 €
 - Aménagements liés à la pêche et au handicap : 20.000 €
 - Signalétique directionnelle : 14.400 €
 - Traitement des viabilités et cheminements autour du lac : 119.200 €
 - Sécurisation des cheminements : 10.000 €
 - Passerelle suspendue piétonnière et cycliste : 750.000 €
- Maîtrise d'œuvre, études et prestations connexes (dossiers réglementaires, B.C., C.S.P.S., acquisitions, levé topo) : 234.750 € H.T.



Simulation de l'insertion paysagère de la passerelle

L'achèvement des travaux est prévu fin mai 2021.

○ Aménagement de l'aire d'accueil du Col de Fontbelle

Au cœur de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, la forêt de Fontbelle relie les territoires de Provence Alpes Agglomération et de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch. La fréquentation importante de ce site en période estivale témoigne de l'intérêt du public pour ses paysages et son patrimoine naturel sans en connaître souvent son histoire liée à la Restauration des Terrains de Montagne dont il est issu. Malgré un entretien régulier, les installations de l'aire d'accueil du col de Fontbelle sont vieillissantes, tout comme les sentiers d'interprétation alentour. En outre,

les délimitations du parking étant peu marquées et des véhicules stationnaient hors des zones prévues à cet effet.

Forte de ce constat et soucieuse de satisfaire les attentes du public en matière d'accueil et de loisirs en plein air, Provence Alpes agglomération a lancé une opération de revalorisation de ce site qui vise à requalifier les espaces d'accueil et de stationnements, à améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et à repenser l'offre de découverte du milieu naturel.

La signalétique et le mobilier seront harmonisés en cohérence avec la charte de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence et les sentiers de découverte seront redéfinis afin de proposer une expérience ludique adaptée aux familles (pupitres d'interprétation, bancs, silhouettes d'animaux à repérer pour les plus jeunes). De cette manière, les éléments de patrimoine témoignant de l'empreinte de l'Homme sur ce milieu seront mis en valeur, tout comme les paysages remarquables qu'offre le site. Un balisage conforme au PDIPR permettra d'évoluer en toute sécurité sur les sentiers forestiers.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération qui est inscrite au plan d'action de l'Espace Valléen Aqua Terra s'établit comme suit :

Dépenses H.T.....	100.000,00 €
Recettes H.T.....	100.000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional SUD.....	40.000,00 €
- Subvention Etat FNADT.....	30.000,00 €
- Autofinancement PAA (30%).....	30.000,00 €

Tous les financements sont acquis.

L'année 2019 a été consacrée à phase de conception du projet et l'avant-projet sommaire a pu être validé en cours d'année. La réalisation et l'achèvement des travaux sont prévus en 2020.

2.1.2.4. THERMALISME



Provence Alpes Agglomération gère l'Etablissement Thermal de Digne les Bains sous forme de régie autonome avec personnalité morale, avec l'ambition de redynamiser l'ensemble de la filière tourisme nature - santé à l'échelle de son territoire, sur le concept de « station thermale de pleine santé », modèle créé par la station thermale de Châtel-Guyon en Auvergne.

Les Thermes de Digne les Bains ont un impact économique fort sur le territoire : plusieurs centaines d'emplois induits et plus de 60 sur le site même.

En 2019, le chiffre d'affaire global de l'établissement s'élève à 3 673 036 €. La fréquentation des assurés sociaux est en baisse (6 033 cures en 2019 soit - 7,40 %). La fréquentation nationale elle aussi en baisse pour 2019. Les cures médicales libres et les séjours santé sont en hausse par rapport à 2018 (204 clients en 2018, 253 en 2019).

S'agissant du projet de création du nouveau spa thermal porté par Provence Alpes Agglomération, le coût d'objectif de l'opération s'élève à 4 100 000 € H.T., pour un autofinancement de 40 % (subventions acquises auprès de l'Etat, de la Région et du Département).

Le projet s'organisera autour de deux pôles, le premier dédié au Bien-Etre, le second aux activités Santé-Education Thérapeutique. Ouvert à un plus large public, il sera aussi complémentaire aux cures thermales. Il se matérialisera sous la forme d'une extension à l'architecture singulière, en pouce du bâtiment existant. L'ensemble réunira au rez de chaussée : des salles modulables d'activités (Fitness/cardio training, sophrologie, yoga, relaxation ...), salle de séminaire (groupe de 30 à 40 personnes). Au premier étage, le Spa avec une offre complète et personnalisée (cabines de soins, balnéothérapie, hammam, sauna, salle de détente-tisanerie, boutique). Cet espace bénéficiera d'un accès privatif à l'étage du bassin thermal. Au deuxième, un bassin d'eau thermale intérieur et extérieur avec animations aquatiques (lits à bulle, jacuzzi, couloir de nage à contre-courant, col de cygne) mais aussi 3 petits bassins (froid, chaud et parfumé), hammam, sauna et solarium.



Suite à la phase d'analyse des offres et de négociation avec les candidats, le marché de travaux a été notifié aux entreprises le 7 mars 2019. Après une période de préparation de 3 mois, la pose de la première pierre a eu lieu le 12 juillet 2019.

Le chantier a démarré le 9 juillet par des sondages, des démolitions, la reprise de lignes électriques haute tension, et les travaux d'adaptation des réseaux. Fin 2019, le plancher haut du rez-de-chaussée de l'extension était coulé. Le chantier doit se poursuivre durant toute l'année 2020.

En matière de travaux, il est à noter également que le début de l'année 2019 a été l'occasion de consolider les deux bassins des Thermes sur le bâtiment existant. Ce travail réalisé rapidement a permis la poursuite de l'activité thermique dans de bonnes conditions de sécurité en 2019.



Ensemble, les élus ont posé le premier parpaing du spa thermal.

Pose de la première pierre inaugurant le démarrage des travaux de construction du spa thermal le 12 juillet 2019



Vue de l'état d'avancement du chantier au 31 décembre 2019

Enfin, une décision importante a été prise en 2019 s'agissant du mode de gestion de l'établissement thermal, le Conseil Communautaire ayant délibéré le 28 mai 2019 pour approuver l'engagement d'une procédure de délégation de service public. Ce choix a été fait dans l'optique de redynamiser la station thermique et de favoriser la réalisation des investissements nécessaires à la modernisation de l'équipement.

Une procédure de consultation pour le choix du délégataire a été lancée en juillet 2019. La concession a pour objet la conservation, la gestion et l'exploitation de cet équipement, en lieu et place de la régie dotée de la personnalité morale, constituée à cet effet et qui est investie de cette mission depuis le 1er janvier 2012, en renforçant les modalités de commercialisation des différentes offres qu'il peut présenter, voire en développant une offre d'hébergement complémentaire, de restauration et de loisirs dans le cadre d'activités accessoires.

2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROSPECTIVE

2.2.1. DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE

Les principaux dossiers sont les suivants :

- Restitution publique du projet de PCAET et calendrier
- Organisation de la 8^{ème} édition du festival de la biodiversité Inventerre
- Candidature au contrat de transition écologique
- Valorisation de l'Observatoire national photographique du paysage de la vallée des Duyes
- Avancement du projet de méthanisation
- Déchets ménagers : conventions cadres sur l'implantation des colonnes

○ La restitution du projet de Plan Climat Energie Territorial

Par délibération du 26 juin 2019, le projet de PCAET de PAA a été arrêté et approuvé à l'unanimité. Conformément à l'Article R229-54 du Code de l'environnement, le projet de plan a été transmis pour avis, le 18 juillet 2019 au Préfet de Région ainsi qu'au Président de la Région. Ces avis étaient réputés favorables aux termes d'un délai de deux mois suivant la transmission de la demande. Le Préfet de Région et le Président de la Région ont rendu des avis favorables.

Une journée de restitution du Plan climat a eu lieu le 26 octobre 2019. Elle était dédiée à l'adaptation au changement climatique à travers deux enjeux majeurs, la ressource en eau et la biodiversité et s'est déroulée en deux temps à Digne-les-Bains. Une série de conférences et une table ronde ont été organisées le matin à la médiathèque intercommunale et l'après-midi en plein air, au musée promenade.

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique par voie électronique sur le site internet de PAA a été être organisée du 4 novembre au 13 décembre 2019 pour recueillir les avis du public sur le projet de PCAET.

A l'issue de cette consultation, cinq contributions du public et celles d'une association ont fait l'objet d'une synthèse et ont été jointes à l'avis du Préfet en vue d'une approbation finale par le conseil communautaire en février 2020.

○ Le festival de la biodiversité Inventerre

La 8^{ème} édition du festival de la biodiversité sur le thème de la forêt a été envisagée en deux temps : inventaire naturaliste dans les massifs forestiers remarquables du territoire du 12 au 14 juin 2020 et festival proprement dit du 7 au 11 octobre 2020.

L'élaboration du programme ,coordonné par le responsable du service environnement de PAA, est soumise à la validation d'un comité de pilotage associant élus et principaux partenaires, dont les

communes de Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban ainsi que les responsables du pôle culturel de PAA.

Dans le cadre du programme de coopération LEADER, deux fiches projets ont été déposées sur les GAL Dignois et Durance-Provence pour une demande de subvention présentée et approuvée en comité de programmation au mois de décembre. Par délibération du 9 octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé cette demande. Les dépenses prévisionnelles d'un montant de 54 000 € TTC seraient financées à hauteur de 90 % par l'Europe et la Région.

Les trois principaux partenaires sont : le Parc Régional du Verdon (animations et réalisation de vidéos) qui participera sur le GAL Grand Verdon à hauteur de 10 000 €, le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (coordination inventaire naturaliste) et l'ONF (animation et inventaire naturaliste).

○ L'Observatoire national photographique du Paysage

L'Observatoire National Photographique du Paysage des Duyes et Bléone a été initié en 1996 par la Communauté de Communes Duyes et Bléone.

La région compte seulement deux observatoires nationaux de ce type ; celui de l'Arbois et celui des Duyes et Bléone pour une vingtaine d'observatoire au total en France.

Un tel observatoire a pour principale fonction la collecte, le traitement, l'interprétation, l'analyse et la valorisation des données photographiques, pour révéler les enjeux locaux et questionner les élus, les acteurs locaux et les habitants sur l'évolution des espaces qui les entourent (urbanisation, déprise agricole, conquête d'espaces naturels, changement climatique...).

La production de séries photographiques nécessaire à la connaissance des paysages permet également de jouer un rôle d'animation, de pédagogie, de sensibilisation des acteurs publics pour montrer des phénomènes, anticiper les tendances, comprendre et agir.

Les travaux de l'Observatoire photographique du paysage des Duyes et Bléone ont été conduits en moyenne tous les trois/quatre ans de 1996 à 2019.

Provence Alpes Agglomération dispose ainsi aujourd'hui d'une collection de six séries de quarante-quatre photos prises sur 20 ans, couvrant cette partie de son territoire (dates des sessions printemps et automne : 1996/1997 ; 1998/1999 ; 2002/2003 ; 2008/2009 ; 2011 ; 2014/2015 et 2019).

Toutes ces sessions ont été conduites par le même photographe initialement désigné par le Ministère de l'Environnement puis repris par la Communauté de Communes.

Outre les fonctions muséales et artistiques du travail réalisé depuis près de 25 ans par le photographe Gilbert Fastenaekens dans les vallées des Duyes et de la basse Bléone, ce fonds photographique constitue la mémoire du territoire en termes de paysage, un témoignage historique de la dynamique du territoire ainsi qu'une traduction de l'évolution de la société qu'il convient aujourd'hui de valoriser en le portant à la connaissance du public. D'autant que la campagne menée en mai et octobre 2019 était la dernière du photographe.

Ce fonds constitue également un outil d'aide à la gestion dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale en lien avec le service du système d'information géographique et qu'il peut trouver des applications dans le cadre du patrimoine géologique de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.

Quatre grandes thématiques se dégagent des 40 sites photographiés depuis la première campagne :

- l'évolution de la végétation à travers notamment l'avancée des forêts
- l'évolution du paysage agricole
- l'évolution du bâti et des espaces urbains
- l'évolution des espaces rivulaires en basse Bléone

D'autres thèmes transversaux peuvent être mis en avant comme le changement climatique au regard de l'état de la végétation et des productions agricoles ainsi qu'une lecture de certains sites d'intérêt géologique.

Dans le cadre de la future édition du festival de la biodiversité Inventerre qui aura pour thème la forêt, une première exposition des photos illustrant le mieux l'avancée des boisements est prévue.

Une exposition en plein air sur quelques sites accessibles et dans un temps limité est envisagée.

Une exposition itinérante et pérenne sera également présentée en salle dans divers lieux de PAA (médiathèques, salles polyvalentes des communes concernées...). Un travail de valorisation peut être envisagé avec les écoles et dans le cadre des animations scolaires de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.

La réalisation de ces expositions peut bénéficier d'un soutien financier de la DREAL.

○ **Le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) :**

Pour rappel, le service CEP fonctionne depuis 2017 pour les communes de l'ex-CCMD³ conformément à la décision prise avec l'ADEME, avec une prise en charge des établissements transférés à la Communauté d'Agglomération.

En 2019, le Conseiller en Énergie Partagée a continué ses missions pour renforcer la maîtrise et la gestion de l'énergie. Les objectifs principaux consistent en la réduction des consommations et au développement de projets à aspect énergétique.

En juillet 2019 la convention initiale avec l'ADEME étant caduque, le CEP a vu ses fonctions élargies à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le service a été renforcé par le recrutement d'un second conseiller en énergie partagée en septembre 2019 afin de permettre de couvrir l'ensemble du territoire de Provence Alpes Agglomération.

³ Communauté de Communes de la Moyenne Durance

Dans la même période, il a été décidé de confier au service la gestion des diverses factures de flux (hors régie des eaux mise en place en 2020) en lien avec le service comptable. Cela conforte l'action du service dans la recherche d'une meilleure gestion des flux au sein de la structure.

Le service est maintenant dénommé Maitrise de l'Energie (MDE)

Pour rappel, les missions du service MDE doivent permettre d'améliorer la maîtrise en énergie des collectivités de Provence Alpes Agglomération, leur permettant ainsi de mieux s'intégrer dans la transition énergétique actuelle et le PCAET.

En fin d'année 2019, une convention a été proposée aux communes volontaires qui peuvent se faire accompagner par le service MDE et bénéficier d'un suivi et bilan annuel de leurs consommations énergétiques. Cette convention prévoit également l'accompagnement du service pour des actions plus spécifiques de type Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

Le service déposera ensuite sur le site national des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour l'agglomération et ses communes.

À titre d'exemples, durant l'année 2019, les actions engagées par le service MDE ont pris les formes suivantes :

Action sur l'Éclairage Public :

L'amélioration du parc éclairage public de l'Escale continue avec principalement le changement de technologie de lampe (les lampes vétustes sont changées par des LED⁴) et par la mise en sécurité des coffrets. Le service a accompagné la commune tout au long de l'année pour qu'elle puisse se lancer, à l'occasion de l'évènement « Le Jour de la Nuit » en octobre, dans l'extinction nocturne. La moitié de la commune est ainsi concernée par cette pratique, et les retours sont tous positifs. La méthodologie mise en place pour cette commune pourra être dupliquée sur d'autres communes volontaires. Les prochaines communes pourraient être Peyruis, Champtercier et les communes du Parc Naturel Régional du Verdon.

De plus, la pratique de l'extinction nocturne nécessite la présence d'une horloge astronomique, qui permet de régler les horaires d'allumage et d'extinction. La commune a choisi d'homogénéiser ses équipements et a pu économiser près de la moitié du coût en CEE, assimilable à une subvention.

En lien avec un stagiaire du service SIG, le service a participé à une relève et méthodologie à appliquer pour la connaissance des réseaux d'éclairage public sur l'agglomération et ses communes.

Optimisation des flux

En septembre, le service MDE a récupéré l'ensemble des données de suivi de contrat déjà réalisé en interne à PAA. Le traitement de ces données prend du temps car chaque facture est vérifiée et intégrée dans un logiciel de suivi et bilan de consommations énergétiques nommé « Vertuoz ». De plus, l'importante charge de travail liée à l'imputation et validation des factures limite considérablement les missions des CEP. Le service a en perspective, courant 2020, de présenter des bilans des consommations énergétiques de Provence Alpes Agglomération depuis sa création en 2017.

Le service a proposé d'accompagner certaines communes dans l'intégration au marché UGAP Gaz de 2019. Ainsi, Aiglun et Mallemoisson ont saisi l'opportunité et ont bénéficié de tarifs préférentiels sur leurs contrats de gaz pour les trois prochaines années.

4 Diode Electroluminescente

Diverses actions

L'été 2019 marque la mise en place d'un marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de PAA. Ce marché passé entre PAA (Maitre d'Ouvrage), Provence Energie Service (Assistant Maitrise d'Ouvrage) et Engie Cofely (Maitre d'œuvre) comprend la fourniture de l'énergie, l'entretien des installations et le renouvellement du matériel et impose des objectifs en matière d'économie d'énergie. Le service MDE assure l'intermédiaire entre les demandes des agents et Engie Cofely et réalise avec eux des points réguliers pour s'assurer du bon déroulement et du suivi du marché.

L'été a été marqué par l'enquête de transport en lien avec le service Ressources Humaines entre le domicile et le travail de chaque agent. Les résultats ont été regroupés et analysés. Ces résultats seront mis en relief à travers une infographie ainsi qu'une cartographie qui seront présentées courant 2020.

Enfin, le service MDE a étudié avec GRDF le raccordement au gaz de 5 sites : Ecole des Beaux Arts (IDBL), Abattoir de Digne, Château des Sieyes, Eurofins et Ferme de Font Robert. Cela doit permettre courant 2020 l'installation de chaudières au gaz plus efficaces et moins polluantes que les chaudières actuelles au fioul et en réaction directe avec le PCAET.

Optimisation des bâtiments

L'année 2019 a permis la concrétisation de la rénovation énergétique du siège de l'agglomération rue Klein, suite aux études effectuées en 2018. Les travaux ont consisté à la mise en place d'une isolation extérieure sur les 4 façades, au changement de quelques fenêtres, à la pose de volets roulants en complément, à l'isolation des combles. Ces travaux ont permis également d'effectuer la mise en place d'une rampe et d'un aménagement permettant l'accessibilité du rez-de-chaussée aux personnes à mobilité réduite. L'opération a été subventionnée par le TEPCV, et s'est élevée à 283.478,00€ ht soit 340.173,60€ ttc.

○ Le projet de méthanisation

Pour rappel, l'étude de faisabilité d'unités de Méthanisation en Val de Durance initiée par la Communauté de Communes Moyenne Durance dans une démarche partenariale avec plusieurs intercommunalités voisines avait été mise en attente en 2017 en raison des restructurations des EPCI et du désengagement de la Communauté d'agglomération DLVA. Cette dernière favorise un autre projet avec une vision stratégique différente de celle de PAA.

Courant 2019 quelques réunions en interne à l'agglomération se sont déroulées.

Pour rappel, l'agglomération avait commandé à GRDF une étude détaillée en juillet 2017.

Le 6 novembre 2019 GRDF a remis son rapport. Il est précisé qu'une capacité de 115 Nm³/h est réservée pour la construction de l'unité nord du département.

Cette démarche qui croise des enjeux énergétiques, économiques, climatiques et agricoles et d'acceptabilité par les riverains est compliquée et de longue haleine.

Les projets distincts mais très proches géographiquement de PAA et de la DLVA complexifient le projet puisqu'ils devront avoir des zones de chalandise différentes.

L'objectif de réalisation d'une unité de méthanisation a été intégré à la candidature CRET 2^{ème} génération ainsi qu'à l'élaboration du projet de PCAET de l'agglomération.

2.2.2. TRANSPORTS ET MOBILITE

Depuis sa création, au 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), au titre de ses compétences obligatoires. Cela signifie qu'elle a reçu pour mission de définir à la fois la politique de desserte et la politique tarifaire du transport de voyageurs sur son territoire.

Elle organise ainsi, sur son périmètre, des services de transports publics urbains (les Transports Urbains Dignois) et interurbains (les lignes régulières), mais également les transports scolaires.

En parallèle, elle a pour rôle de développer des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur.

2.2.2.1. LA COMPETENCE ET L'ORGANISATION DU SERVICE TRANSPORTS

○ Le Transport Urbains Dignois (TUD)

Le 1^{er} janvier 2017, les Transports Urbains Dignois ont été transférés de la Ville de Digne-les-Bains à Provence Alpes Agglomération (exploitation en régie).

Ce réseau desservant la Ville de Digne-les-Bains est composé de 5 lignes urbaines (dont une ligne est doublée pour les scolaires) fonctionnant du lundi au samedi.

Le réseau dispose de plus de 82% d'arrêts répondant aux normes d'accessibilité et un parc d'autobus 100% accessible.

Le TUD est géré en régie directe par Provence Alpes Agglomération :

Outre l'organisation des circuits, la gestion de l'exploitation, PAA est chargée de l'enregistrement des inscriptions, de l'édition et de la distribution des cartes de transport.

Les tickets ou passeports sont en vente dans des points de distribution tels que les tabacs, librairies et l'Office de Tourisme.

La tarification

La tarification appliquée par PAA est identique à celle pratiquée par la ville de Digne-les-Bains avant le 1^{er} janvier 2017.

Tarifs des tickets :

- 1 = 1.00 €
- Carnet de 10 = 5.50 €
- CCAS : carte Lavande (actifs non imposables) et Azur (retraités non imposable) : carnet de 10 tickets = 3.00 €
- Passeports mensuels jeune (11.00 €/mois) et adultes

Données chiffrées des Transports Urbains Dignois en 2019

Nombre d'abonnements :

Curistes : 30

Adultes : 190

Jeunes : 3 745

Nombre de tickets vendus :

Plein tarif : 35 600

Carnet de 10 : 7 500

(Soit 75 000 tickets)

Carnet de 10 tickets réduits :
1310

(Soit 13 100 tickets)

350 000 voyageurs / an

**Nombre de kilomètres
parcourus : 240 000 km**

(22.00 €/mois)

- Carte curiste = 20.00 € pour 3 semaines (à compter du 1^{er} mars 2020 cette carte est passée au tarif de 15 € pour 3 semaines).

Nouveau service

Pendant les travaux de rénovation du parking Charles de Gaulle et la diminution des places de stationnement en centre-ville qui en a découlé, une navette gratuite a été mise en place à compter de décembre entre le parking du Palais des Congrès et le parking de la Halle des Sports les jours de marché (mercredi et samedi) de 08h30 à 12h30 afin que la clientèle bénéficie de stationnements gratuits.

Le FlexiTUD

Ce service de transport à la demande est destiné aux personnes à mobilité réduite et fonctionne du lundi au jeudi. Le transport est assuré par un minibus de 7 places avec un emplacement UFR.

Le service compte une soixantaine d'inscrits dont une douzaine utilise le service régulièrement. Chaque semaine, les utilisateurs contactent le service afin de faire part de leurs besoins. Un planning hebdomadaire est établi en fonction. Les rendez-vous médicaux sont prioritaires. Un véhicule, ainsi qu'un conducteur sont attitrés pour la réalisation de ce service. Le service est gratuit pour l'utilisateur.

○ Le transport scolaire et les lignes régulières

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'agglomération a repris les lignes régulières et les lignes de transports scolaires internes à son ressort territorial après transfert du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence via la Région PACA.

Certaines lignes de transports scolaires sortant du ressort territorial sont tout de même gérées par PAA par le biais d'une convention de délégation avec la Région PACA. Cette convention permet aux deux collectivités de diminuer les coûts des transports grâce à une mutualisation des moyens. Les services concernés sont :

- La ligne D2 Riez – Digne
- Les dessertes des communes situées sur le territoire de PAA à destination du collège et du lycée de Sisteron

Les services de transports gérés dans le cadre de marchés publics

Les marchés passés en 2014 arrivant à échéance, la Communauté d'Agglomération a relancé une consultation afin de conclure de nouveaux contrats prenant effet à la rentrée scolaire 2019-2020. Les marchés intègrent maintenant deux catégories de services : les SATPS (service à titre principal pour les scolaires) et les SRO (service régulier ordinaire) qui était initialement en délégation de service public. Ils sont répartis en 4 lots géographiques pour 4 prestataires différents :

■ Lot 1 Secteur Digne attribué aux Autocars Payan :

SATPS : 113.001 Marcoux-Digne / 252.004 Barles-Digne / 255.001 Digne- Carmejane / 263.001 Beaujeu-Digne / 217.001 Thoard-Les Ecart / : 021.001 Barras-Mirabeau / Navette Sacré Cœur / 036.001 Le Brusquet Les Ecart

SRO : D1 La Javie – Digne, D3 Champtercier – Digne, D4 La Robine – Digne, S1 Volonne - Digne

▪ **Lot 2 Secteur Bléone Durance attribué à Transdev Brémont** :

SATPS : 11 services pour la desserte du collège Camille Raymond de Château Arnoux et 7 services à destination du collège et lycée de Sisteron

▪ **Lot 3 Secteur de l'Asse attribué aux Autocars Sumian** :

SATPS : 084.001 Estoublon-Bras d'Asse / 000.002 Le Chaffaut St. Jurson-Digne

SRO : D2 Riez -Digne et D5 Thoard - Digne

▪ **Lot 4 Secteur Seyne attribué à la SCAL** :

SATPS : 126.001 Montclar-Les Ecart / 205.002 et 252.005 Seyne-Les Ecart / 205.003 et 252.006 Pompiéry-Seyne / 205.004 et 252.007 Saint Antoine-Seyne / 252.001 Montclar-Seyne / 252.002 Auzet-Seyne (primaire) / 252.003 Auzet-Seyne (collège) / 203.003 RPI Seyne-Selonnet

SRO : SE1 Selonnet – Seyne

Les services de transports gérés en régie

Certaines communes (AO2) fonctionnent quant à elles en régie, elles organisent, sous la responsabilité de PAA, des SATPS avec leur propre moyen (véhicule et personnel) à destination des établissements du 1^{er} degré (écoles maternelles et primaires). Les services concernés sont :

- 047.001 Champtercier
- 149.001 Peyruis
- 203.001, 203.002 Selonnet et 203.003 RPI Selonnet - Seyne
- 205.001 Seyne les Alpes

Les transports en quelques chiffres

2000 élèves transportés quotidiennement sur les lignes spécialisées scolaires et les lignes régulières (1592 élèves en 2018/19)

36 véhicules journaliers pour assurer l'ensemble des dessertes

Budget théorique **2 100 000 €** (de septembre 2019 à juin 2020) contre 1 700 000 € l'année précédente, il est à noter que le budget sera inférieur en raison de l'arrêt des services pendant la période de confinement liée au Covid-19

Les AO2

Pour garantir un service de proximité à l'ensemble de la population du territoire de l'agglo, certaines communes, que l'on appelle AO2 (Autorité Organisatrice Secondaire) se chargent elles-mêmes de distribuer les cartes de transports établies par PAA et de facturer la prestation aux familles avant reversement à la communauté d'agglomération.

En 2019, étaient concernées les Mairies de Bras d'Asse, Estoublon, Marcoux, Montclar, Thoard, Le Brusquet, le SITE⁵ et le LEGTA Carmejane.

Des conventions ont été signées entre la communauté d'agglomération et les AO2, précisant les modalités et les prérogatives en matière d'organisation, de financement, de fonctionnement et de sécurité du ou des services réguliers routiers.

La tarification et les aides aux familles

En 2019, l'abonnement annuel à une ligne de transport scolaire était compris entre 36 et 150 € par an. Les tarifs sont identiques à ceux fixés antérieurement par le Conseil départemental.

Les Communes peuvent si elles le décident prendre à leur charge tout ou partie de la redevance des familles.

Une aide aux transports est attribuée sous certaines conditions prévues dans le règlement intérieur de PAA, aux usagers scolaires ne disposant pas de service de transport ou se situant à plus de 3 km de l'arrêt le plus proche. Environ 100 familles ont bénéficié de cette aide pour l'année 2019 -2020 pour un montant d'environ 30 000 €.

Les inscriptions pour la rentrée 2019

Afin de pouvoir procéder aux inscriptions des élèves pour la rentrée 2019-2020, la campagne d'inscription a été lancée en mai. Les démarches devaient être faites avant le 13 juillet 2019 pour permettre l'édition de la carte avant la rentrée 2019/2020.

Les inscriptions et le suivi des dossiers sont gérées à partir du logiciel PEGASE dont PAA a fait l'acquisition en 2017. **54 %** des inscriptions se sont faites de manière dématérialisée, soit 4 % de plus qu'en 2018 (37% de plus qu'en 2017).

○ Le service transport

Afin d'organiser le transport, Provence Alpes Agglomération dispose d'un service composé de 3 agents administratifs (2.2 ETP), 1 chef d'équipe, 15 conducteurs de bus (affectés au TUD), sous la responsabilité d'un chef de service.

Le service administratif des transports est basé au siège 4 rue Klein à Digne-les-Bains. Il est chargé de la mise en œuvre du transport, des relations avec les usagers, les AO2 ainsi que les transporteurs.

Le service technique des transports basé à Z.I Saint Christophe à Digne-les-Bains permet le remisage des bus du TUD.

○ L'instauration du versement transport

Le versement transport (VT) – devenu « Versement Mobilité » depuis la Loi N° 2019-1428 d'Orientation des Mobilités du 24/12/2019 – est la taxe destinée à financer le transport public de voyageurs.

⁵ Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves

Le VT a été instauré par Provence Alpes Agglomération par délibération du 21 septembre 2017 (avec effet au 1^{er} janvier 2018) au taux de 0,55 % de la masse salariale des entreprises pour la ville de Digne-les-Bains, et 0.15% pour le reste du territoire. En 2019, ces taux n'ont pas évolué.

Le montant perçu au titre de cette année s'élève à 1 104 679,33 €, soit une évolution de 11,38 % du produit versé entre 2018 et 2019. 278 établissements sont assujettis, ce qui représente une part de 2,93 % des établissements recensés sur le territoire. Le montant du versement mobilité prélevé sur la commune de Digne-les-Bains représente près de 85 % du produit total.

2 2 2 1 LA MOBILITE

Deux projets ont été étudiés en 2019 sur l'emprise de la ligne de chemin de fer non circulée entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban, neutralisée depuis mai 1991 :



FIGURE 1 LIGNE DE CHEMIN DE FER NON-CIRCULEE ENTRE DIGNE-LES-BAINS ET CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

- L'étude de faisabilité d'une « Véloroute Voie Verte Val de Bléone »

Provence Alpes Agglomération a souhaité étudier la faisabilité d'une Véloroute – Voie Verte reliant la ville-centre Digne-les-Bains au Val de Durance, sur la ligne de chemin de fer non circulée entre Digne-les-Bains et Saint-Auban. Pour ce faire, des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'État et de la Région. Le cabinet spécialisé ACUM-OXALIS a été désigné via une procédure de marché public de prestation intellectuelles avec tranche optionnelle passée selon la procédure adaptée. Sa mission a été de lancer et conduire, à partir du 04 mars 2019, la tranche ferme de l'étude de faisabilité technique, juridique et économique qui s'est articulée de la manière suivante :

- Une première partie relative au diagnostic, qui a été présentée et validée par le comité de pilotage en juillet 2019 ;
- Une seconde relative aux scénarios d'aménagement potentiels, qui ont été présentés en novembre 2019 au comité de pilotage.

À l'issue de cette dernière réunion, les membres n'ont pas souhaité se positionner sur un choix de scénario mais ont confirmé leur intérêt de poursuivre ce projet. La tranche optionnelle de l'étude de faisabilité a donc été affirmée, afin de poursuivre le travail avec la même équipe technique, familiarisée au contexte et sensibilisée aux différents enjeux du projet.

La collectivité, après consultation de ses instances décisionnaires, et au vu des échéances électorales municipales et communautaires, ainsi que de l'avancement en parallèle d'une autre étude technique portée par SNCF Réseau sur la même emprise, a adressé à OXALIS un ordre interruptif de service en décembre 2019. Il est envisagé d'enclencher la reprise de cette étude après l'installation de la nouvelle équipe communautaire.

Les conditions de reprise seront nécessairement conditionnées par le calendrier des élections municipales, le nouvel exécutif de l'agglomération en place, ainsi que premiers résultats de l'étude SNCF-réseau.

Afin de clôturer la première partie de l'étude, une restitution a été organisée le 11 décembre 2019, à destination des partenaires institutionnels (Services de l'État, de la Région, du Département et de SNCF Réseau) pour leur faire part des premiers résultats de l'étude de faisabilité : diagnostic et scénarios potentiels.



Le projet de Véloroute Voie Verte Bléone – Durance : itinéraire principal en violet, liaisons locales en vert.

Figure 2 Schéma du projet de Véloroute - Voie Verte Bléone-Durance
Source : BE ACUM

- L'étude de SNCF Réseau sur les potentiels usages de la ligne non circulée entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban.

En avril 2019, le Comité Exécutif de SNCF Réseau a impulsé une nouvelle dynamique pour la valorisation des lignes non circulées au niveau national. La Direction Territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur de SNCF Réseau a donc souhaité engager une expérimentation pilote sur son territoire, et plus particulièrement sur la Ligne Non Circulée entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban, dans laquelle sont étudiées des potentialités d'utilisation et de valorisation, résolument axées sur la transition écologique.

En octobre 2019, une « cellule agile » associant SNCF Réseau ainsi que des élus et techniciens de PAA a été créée et animée par le bureau d'études, Appeld'Air. Cette cellule agile, qui s'apparente à un comité de pilotage, a pour objectif de valider et coordonner la démarche.

Une série de séances de « co-développement » a été organisée dans le courant du mois de novembre afin d'arriver à une problématisation de la situation :

« Concrétiser rapidement (d'ici 3 ans) un projet pilote de valorisation des lignes non circulées, partagé qui relie les hommes entre eux, en facilitant et développant les mobilités, les services et les échanges au service des besoins du territoire et de son attractivité durable, en intégrant la transition écologique. »

Pour tenter de répondre opérationnellement à cette problématique et esquisser une première ébauche de projet, plusieurs temps ont été planifiés tout au long de l'année 2020. L'objectif étant de présenter un préprojet au prochain congrès de l'UICN (Union International de Conservation de la Nature) qui aura lieu à Marseille.

- **L'identification et l'expressions des besoins de mobilité active sur la commune de Digne-les-Bains dans le cadre du contrat Cœur de Ville**

Dans le cadre du dispositif Cœur de Ville, la Banque des Territoires a accordé à PAA la possibilité de mener une « étude flash » pour identifier et calibrer le besoin en termes de mobilité et plus particulièrement autour du développement de la pratique cyclable sur la commune de Digne-les-Bains. Il s'agit d'une prestation d'assistance au management de projet et d'expertise sur la thématique de la mobilité, ayant pour objectif d'aboutir à l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable.

Un bureau d'étude missionné par la Banque des Territoires, devrait être mis à disposition de PAA sur cinq jours dès le début d'année 2020 pour une aide à l'élaboration de ce cahier des charges.

Un cofinancement de cette future étude de Schéma directeur cyclable a été négocié avec la Banque des territoires dans la cadre du contrat Cœur de ville et avec la Région dans le cadre du Contrat régional d'équilibre territorial (CRET).



FIGURE 3 MULTIPLES MOBILITES SUR LE BOULEVARD GASSENDI, DIGNE-LES-BAINS

Source : M. Tixier – Provence Alpes Agglomération

- **La réalisation d'une enquête sur les déplacements domicile-travail auprès des agents de PAA et propositions d'actions**

Sur la base d'un questionnaire élaboré par la chargée de mission Mobilité en 2018, le Service Energie a diffusé en 2019 un questionnaire et collecter les réponses liées au déplacement domicile-travail des agents de l'agglomération.

Le traitement des résultats a permis de :

- Mettre en évidence la répartition des différents modes de déplacement utilisés par les agents : la prédominance de la voiture individuelle et la faible part d'utilisation des modes actifs et des transports en commun ;
- Quantifier les « cyclistes potentiels » parmi les agents proches de leur résidence professionnelles ;
- Établir une première estimation du coût de la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo.

Les résultats de cette enquête doivent être restitués en comité technique avec le service RH et l'ensemble des représentants du personnels. Une infographie doit également être réalisée et diffusée à tous les agents courant 2020 via un prochain numéro d'EquiPAAge.

- **L'intermodalité**

- Inscription d'une étude de réhabilitation et d'évolution de Gare routière de Digne-les-Bains au contrat de solidarité entre PAA et de CD04**

Dans le cadre du contrat signé entre PAA et le Département pour les années 2019 et 2020, il a été décidé d'inscrire une étude pour un réaménagement de la gare routière de Digne-les-Bains. Cela concerne la rénovation énergétique et réhabilitation du bâtiment ainsi que la sécurisation des quais. Avant d'engager une série de discussions avec les autres acteurs concernés : Région, Département et Commune, un état des lieux a été lancé afin d'obtenir l'ensemble des éléments de contexte et une identification des différents enjeux.

L'idée étant à terme de faire de cet espace le lieu central de la mobilité sur notre territoire en l'affirmant comme un Pôle d'échange multimodal régional, et en transformant le bâtiment en Maison de la Mobilité et du Tourisme.

- L'agrandissement du parking de covoiturage du réseau ESCOTA à Peyruis.**

Le parking de covoiturage de la bretelle d'autoroute et de la gare de péage de Peyruis est régulièrement saturé et ne semble plus être adapté au nombre de véhicules stationnant en journée. Suite à une discussion avec l'agglomération et la commune de Peyruis, ESCOTA - VINCI Autoroutes a inscrit, en fin d'année 2019, son agrandissement à son schéma d'aménagement prioritaire pour l'année 2020.

Dans un premier temps il convient d'agrandir cet espace et dans un second temps d'intégrer un ensemble d'équipements et de services qui en feront un véritable pôle d'échange multimodal.

2.2.3. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT), URBANISME, HABITAT

○ Le SCOT

La préparation de l'élaboration du SCOT de Provence Alpes Agglomération s'est déroulée durant toute l'année 2018.

Après élaboration et rédaction du cahier des charges en vue de la désignation du Bureau d'étude chargé d'élaborer le SCOT, publicité légale (du 9 juillet au 28 septembre 2018) de l'appel d'offres et analyse des offres ; la CAO du 14 novembre 2018 a retenu l'offre de CITADIA Conseil.

La notification du marché de prestations intellectuelles pour élaboration du SCOT et son évaluation environnementale a été faite pour un montant de 193 375 € HT.

Pendant toute l'année 2019, le service en collaboration avec le groupement, CITADIA Conseils, EVENT Conseils, Aire Publique ont élaboré le diagnostic du SCOT et l'Etat Initial de l'Environnement. Après plusieurs présentations (Conférence des Maires, COTECH, COPIL...), visites sur le terrain, un document presque finalisé a été présenté au COPIL du 10 décembre 2019.

○ Les documents d'urbanisme

Comme en 2018, Provence Alpes Agglomération a suivi tout au long de l'année, au titre de Personne Publique Associée, l'évolution et la création de documents d'urbanisme sur son territoire, ainsi que sur les collectivités voisines ou sur d'autres structures telles que le PNR du Verdon.

○ SRADDET

Rappelons que PAA a été associée par la Région à l'élaboration du SRADDET, document stratégique régional de planification à moyen et long terme, composé d'un rapport d'objectifs et d'un fascicule de règles qui concernent onze domaines (aménagement des territoires, transports, déchets, habitat, énergie, biodiversité...). Une fois le SRADDET approuvé, ses objectifs et ses règles s'imposeront aux documents de planification comme le SCOT et le PCAET, les PLU...

Par délibération du 12 décembre 2018, le conseil Communautaire a émis un avis favorable sur le SRADDET avec cependant plusieurs remarques à prendre en considération.

La Région a approuvé le SRADDET en juin 2019, plusieurs discussions ont eu lieu entre les services de la Région et le Service Aménagement de l'Espace.

○ Habitat

Le Programme Local de l'Habitat

Le PLH constitue un document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale. Il a pour finalité d'orienter la réflexion et l'action de PAA et des communes et de leurs partenaires.

Par délibération du 5 avril 2018, PAA a demandé le soutien financier à la Région au titre du CRET 2015-2018 pour réaliser les investigations préalables à la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat : PLH. Pour information, la subvention a été votée en 2019 par le Conseil Régional. Ce programme devra définir pour six ans la politique de l'habitat sur le territoire de la communauté

d'agglomération. Il s'agira de définir les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes, entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le document complètera l'élaboration du SCoT, notamment le diagnostic et alimentera le volet habitat du SCoT.

Le 13 février 2019, la délibération lançant le PLH a été prise. Par délibération du 26 juin 2019, l'étude de PLH a été confiée à l'Agence d'urbanisme du pays d'Aix (AUPA) pour un montant de 100 000 euros réparti sur deux ans.

A partir de l'été 2019, des rencontres entre les services de la DDT, Le Département, la Région, l'AUPA et PAA ont eu lieu pour aboutir fin 2019 au rendu du diagnostic.

Au cours de l'année 2019, les services de PAA et l'AUPA ont visité la quasi-totalité des communes de PAA pour réaliser le diagnostic PLH. Ces rencontres, sur site, ont permis de mieux appréhender le contexte territorial et les enjeux divers du territoire, de sensibiliser les communes et d'alimenter le diagnostic.

Des échanges ont eu lieu sur le volet habitat entre l'élaboration du SCoT et le PLH en présence des deux bureaux d'étude.

Une rencontre partenariale thématique a eu lieu le 11 décembre 2019 en présence d'une cinquantaine de participants regroupant des élus de PAA, des professionnels du logements social, des professionnels de l'habitat (architectes, entrepreneurs, bureaux d'études...), des fonctionnaires d'Etat et des collectivités, sur le devenir du patrimoine existant et des constructions neuves.

En plus de l'élaboration du PLH, le service a été mobilisé pour alimenter la convention Cœur de Ville et sa transformation en Orientation de Revitalisation Territoriale (ORT) à l'échelle de l'agglomération.

Une convention avec Action Logement a aussi été signée.

La définition de l'intérêt communautaire de l'Equilibre Social de l'Habitat

Par délibération du 14 novembre 2018, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de la compétence « équilibre social de l'habitat » dont le PLH fait partie. Ces définitions sont susceptibles d'évoluer au regard d'éléments qui ressortiraient durant la phase de l'élaboration du PLH et qui justifieraient cette évolution.

La faible structuration en ressources humaines (0.2 équivalent temps plein, à partir de mars 2018) dans ce volet de compétence est un frein à l'expertise et à l'accompagnement.

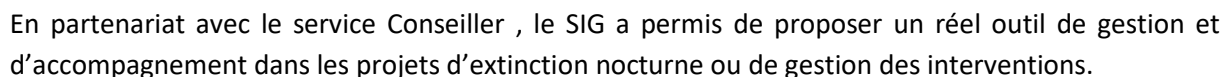
2.2.4. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Rappelons qu'un SIG a été mis en place à l'échelle de PAA au 1er janvier 2017, en mutualisation avec les 46 communes et que le service fonctionne sous forme d'entente avec la DLVA. L'équipe, constituée initialement de deux géomaticiens et d'un agent de relève, a été complétée par l'arrivée de deux nouveaux agents de levé en janvier et février 2018.

Une réorganisation des missions du service de PAA avait été décidée, par une délibération de l'intercommunalité en date du 21 septembre 2017, portant sur les autorisations d'Application du

A titre d'exemples, les actions engagées par le service SIG ont pris les formes suivantes durant l'année 2019 :

La réforme anti-endommagement oblige à reclasser la précision du géoréférencement des réseaux d'éclairage public. Afin de répondre aux objectifs de la réforme, le service SIG a mis en œuvre des processus d'intégration de données à savoir le positionnement des points lumineux et armoires avec une précision de classe A pour l'ensemble des zones d'activité économique.

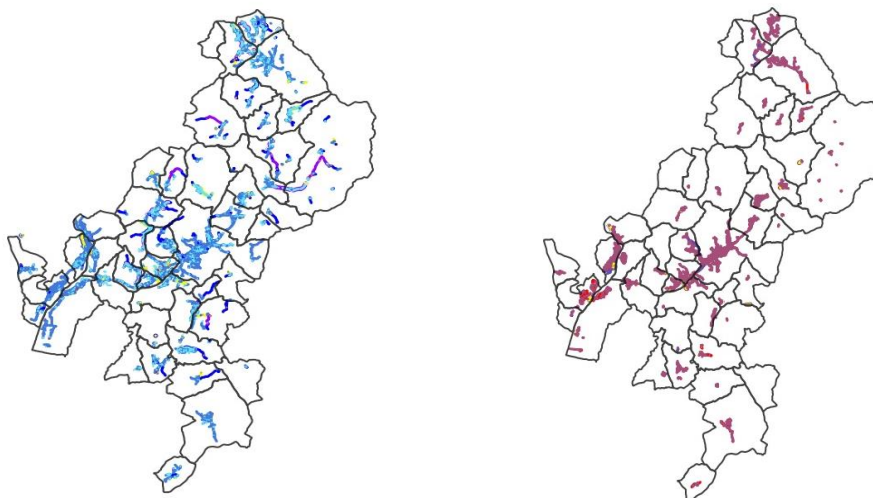


Le positionnement des réseaux EP (sensibles) avec une précision de classe A est actuellement en cours d'étude afin de poursuivre l'amélioration dans la connaissance et de rendre le meilleur service possible en matière d'information territoriale.

Il est rappelé qu'en 2017 la relève des réseaux eaux potable (AEP) et réseaux d'eaux usées (EU) a été effectuée sur l'ex-CCMD, sauf sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, où seul un contrôle intermédiaire de la prestation effectuée par un bureau extérieur a été réalisé par le service.

Avec l'aide de l'Agence de l'Eau, dans le cadre de l'appel à projet « gérer les compétences AEP/EU au bon niveau », la nouvelle échelle d'intervention a été étendue à la totalité des communes du territoire de PAA. L'arrivée en janvier et février 2018, de deux agents de levé, a permis le déploiement sur tout le territoire de cette action.

L'analyse spatiale concerne tous les aspects de la gestion de l'eau, de la protection des zones de captation jusqu'à l'approvisionnement et à la fourniture d'eau potable.



Inventaire du réseau AEP et EU

- 1 318 km de réseaux AEP ont été numérisés,
- 23 733 vannes ont été géolocalisées,
- 685 km de réseaux EU ont été numérisés,
- 13 889 regards d'eau usées ont été géolocalisés.

Cela au cours des trois dernières années.

L'objectif à venir est l'amélioration de la précision cartographique des réseaux actuels, des nouveaux chantiers, par la connaissance terrain et par l'intégration des plans de récolement.

Un travail d'harmonisation des données a été mis en place avec l'ensemble des géomètres du territoire.

Une convention a été signée avec l'ARS permettant aux services SIG d'intégrer les captages d'eau potable dans le SIG. Ces données sont considérées comme « sensibles ».

- **Dématérialisation de l'application du droit des sols /Consultations du service de l'eau et les instructeurs de PAA**

À partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront tenues de recevoir et d'instruire les demandes de permis de construire par voie dématérialisée. Pour préparer au mieux ce grand chantier, le service SIG de PAA, en partenariat avec la DLVA, a déjà mis en place en interne la consultation des services (régie de l'eau de la ville de Digne les Bains, Canal de Manosque et Canal de Provence en dématérialisé).



De nouvelles formations et le déploiement de cet outil vers le grand public notamment pour les DP et CU seront prévus prochainement.

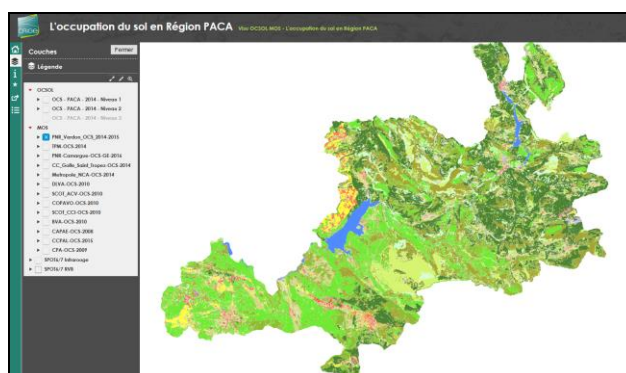
○ **Marché Mode d'Occupation du Sol**

Par délibération en date du 5 avril 2018, l'agglomération a délibéré sur la prescription du Schéma de Cohérence Territoriale avec définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Au regard des obligations législatives imposant une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires, ainsi que de la nécessité de dresser des bilans précis de la consommation des espaces, l'information géographique et plus spécifiquement les données d'occupation du sol constituent des outils opérationnels incontournables pour la production d'indicateurs de suivi et d'aide à la décision au service des politiques publiques.

Aussi, PAA a souhaité acquérir une base de données d'occupation du sol à grande échelle sur son territoire pour l'aider à intégrer les nouvelles exigences du Grenelle de l'environnement.

En 2019, une aide de la Région Provence Alpes Côte d'Azur a été obtenue et le Document de Consultation des Entreprises (DCE) a été préparé en collaboration avec le CRIGE.



L'occupation du sol du PRN du Verdon

○ **Base de données économiques**

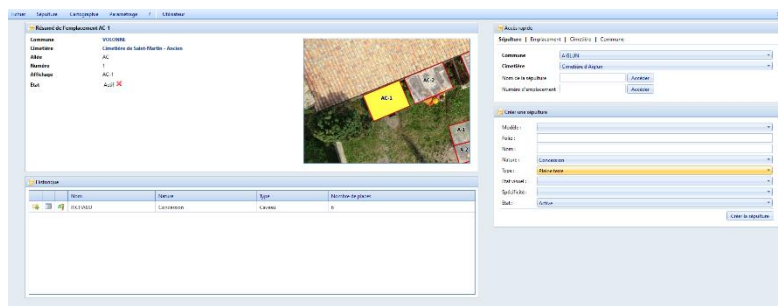
Pour une meilleure connaissance de l'activité économique sur le territoire de l'agglomération et en partenariat avec la CCI 04 et la Région SUD, une cartographie a été dressée en regard de la convention cadre de partenariat conclue entre PAA et la CCI 04.



La totalité des entreprises ont été géolocalisées dans les zones économiques. A partir de mai 2019, une stagiaire a complété et mis à jour les informations.

○ Acquisition du logiciel cimetière

Le partenariat avec la DLVA a permis d'acquérir le logiciel « Cimetière » pour permettre aux communes de sécuriser leurs procédures et optimiser la gestion de leurs cimetières. 11 communes ont adhéré à la procédure mise en place et participé aux formations.



Une photographie aérienne par drone avec l'aide d'un prestataire extérieur a été faite à chaque fois.

Le service SIG a numérisé les emplacements afin de proposer un réel outil de gestion aux communes.

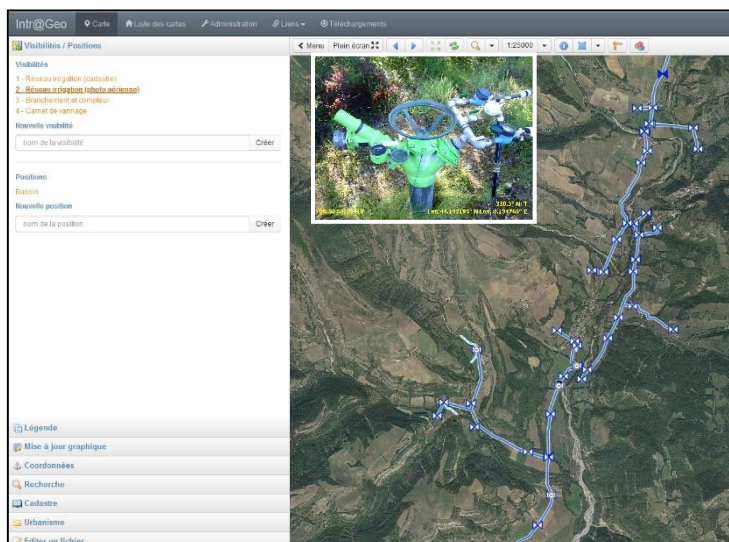
○ Adressage

Compétence des communes, le service SIG continue d'apporter conseil et aide à l'élaboration aux communes souhaitant structurer leurs adresses après acceptation d'un devis de prestations de service.

○ Réseaux d'irrigation de Vaulouve

Un important travail de terrain a été réalisé pour cartographier le réseau d'irrigation de Vaulouve.

15,2 km de réseau ont été numérisés et 128 vannes géolocalisées. Un agent de levé et une stagiaire ont réalisé ce travail



Les compteurs ont également été géolocalisés afin de permettre au service facturation une aide dans la gestion de la consommation d'eau.

○ Autres

- Formations reçues : CRIGE, DLVA, intégration
- Formations produites : ADS, Outils SIG, Interne, stagiaires. Des sessions de formations ont été organisées régulièrement en direction des élus et/ou des agents, ayant accès à l'extranet et à ses données cartographiques. Les communes de Peyruis, Saint Jurs, Les Mées, Ganabogie, Auzet, Digne les Bains, Mallefougasse et Selonnet ont notamment été concernées.
- Réunions et interventions avec acteurs externes : services municipaux, SDIS

2.2.5. SERVICE INGENIERIE

La mission du service ingénierie consiste pour l'essentiel à contractualiser avec les financeurs (Europe, Etat, Conseil régional, Conseil départemental) des dispositifs et programmes permettant le financement des projets du territoire portés par Provence Alpes Agglomération, les communes, des regroupements de collectivités voire des acteurs privés (associations, entreprises...). Plus ponctuellement, le service ingénierie apporte une aide technique à d'autres services de l'agglomération ou à des communes pour le montage de dossiers ou la réponse à des appels à projet.

Le service ingénierie de l'agglomération est issu en partie de la reprise des programmes européens 2014-2020 gérés par les anciens Pays (Dignois et Durance-Provence) avant la création de Provence Alpes Agglomération.

○ Contractualisation avec l'Etat

Provence Alpes Agglomération est signataire depuis juin 2017 d'un **Contrat de ruralité**, via un accord cadre passé avec l'Etat, avec comme cosignataires le Conseil Départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ce contrat a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de la politique

territoriale à l'échelle de l'agglomération. Il porte sur la période 2017-2020. Le contrat précise que l'Etat intervient en cohérence avec les interventions des autres collectivités territoriales et des autres acteurs dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), au Fond National d'Aménagement et de Développement des territoires (FNADT), ...

Le contrat couvre six axes dans lesquels les projets de l'agglomération et des communes peuvent s'inscrire : accès aux services publics et marchands et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, mobilités locales et accessibilité au territoire, transition écologique et énergétique et cohésion sociale.

Chaque année, ce contrat doit être complété d'une convention financière annuelle présentant les opérations ayant obtenu un soutien financier de l'Etat. Celle de 2019 a été signée en mars 2020. Dans la pratique, le manque de coordination et de moyens a jusqu'à présent fait du Contrat de ruralité plus un outil de suivi des financements de l'Etat qu'un réel outil de coordination et structuration des aides publiques sur le territoire. En 2019 il a cependant permis de mobiliser la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) sur le projet d'aménagement écotouristique du lac de l'Escale. Une future génération de contrat devrait voir le jour dans le cadre du prochain CPER⁶.

○ **Contractualisation avec la Région**

Provence Alpes Agglomération a été signataire d'un CRET⁷ « 1^{ère} génération » qui s'est clôturé administrativement le 31 décembre 2018. Les dernières opérations prévues au contrat telles que l'étude de faisabilité d'une vélo-route voie-verte entre Digne-les-Bains et le val de Durance, les études SCOT et PLH, et les travaux de rénovation du Centre culturel Simone Signoret sur le plateau des Lauzières disposent de délais pour être réalisées.

Ce contrat a particulièrement bien fonctionné sur notre territoire avec une vingtaine d'opérations réalisées dans des domaines très divers (requalification du centre-ancien de Digne-les-Bains, création de l'écoquartier de Volonne, restructuration du Palais des congrès de Digne-les-Bains, aménagement de deux maisons de santé et de l'espace entreprises Diniapolis, investissements pour l'abattoir...).

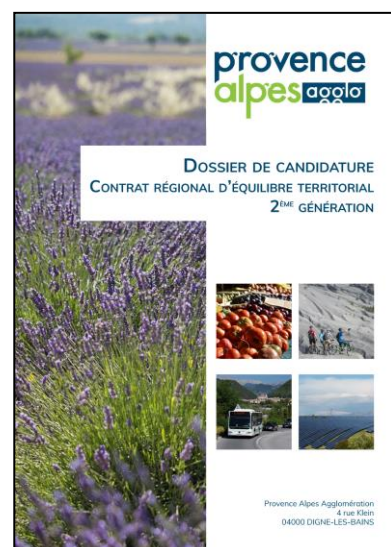
Fort de ce bilan, le Conseil régional a proposé à l'agglomération de s'inscrire sur un CRET « 2^e génération » pour la période 2019-2021. Contrairement au précédent, ce nouveau contrat a un champ d'action plus ciblé en ayant pour objectif d'être une déclinaison locale du plan climat régional « *Une COP d'avance* ».

Durant le 1^{er} semestre 2019 un travail a été mené afin de définir un plan d'action reprenant les cinq axes imposés par la Région :

- Cap sur l'écomobilité
- Une région neutre en carbone
- Un moteur de croissance

⁶ Contrat de plan Etat-Région

⁷ Contrat régional d'équilibre territorial



- Un patrimoine naturel préservé
- Bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce plan d'action regroupant quatorze opérations (intercommunales, communales et associatives) a été adopté par le conseil communautaire le 26 juin 2019 et le contrat a été signé avec la Région le 12 août de la même année. Il prévoit une clause de revoyure fin 2020 qui permettra de réorienter le contrat en fonction des volontés du nouvel exécutif communautaire mais aussi de prendre en considération les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19.

○ **Contractualisation avec le Département**

À l'instar de l'État et du Conseil régional PACA, le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence a souhaité en 2019 asseoir son intervention territoriale sur des contrats pluriannuels passés avec les intercommunalités et les communes. Un travail de concertation a été mené durant l'année 2019 et a abouti à la signature d'un contrat puis d'un avenant. Ces deux documents définissent les modalités d'intervention financière du Département. Ce contrat comporte trois volets :

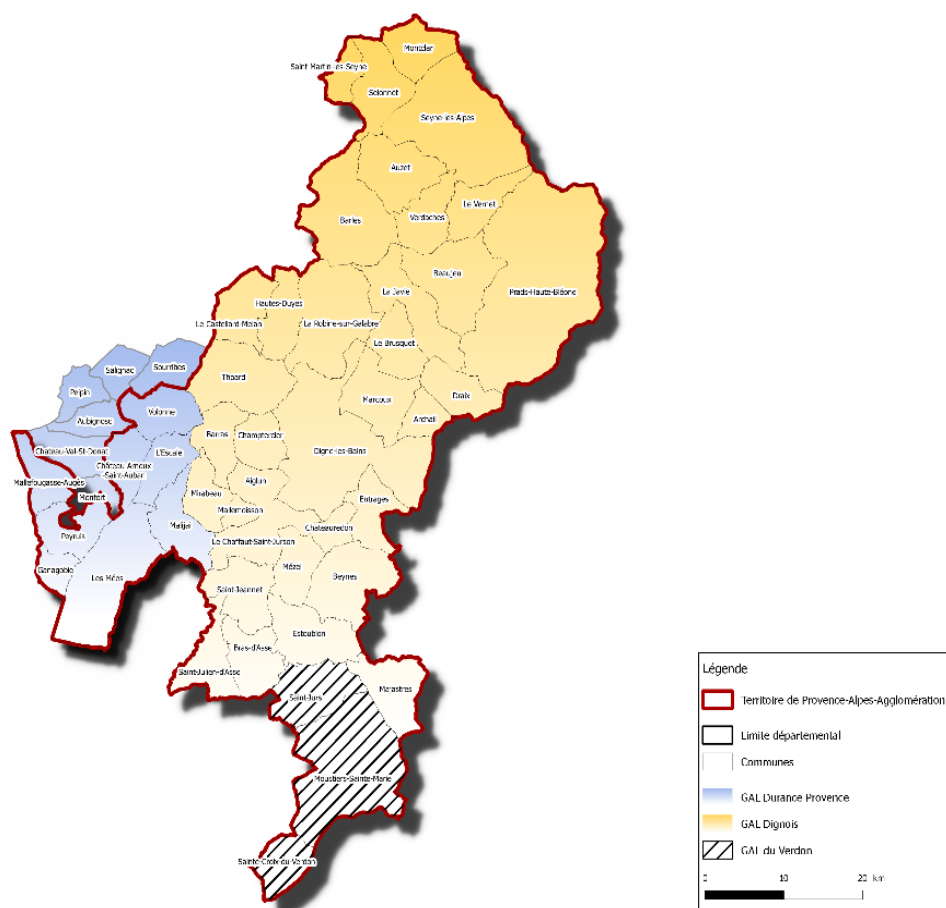
- un premier volet identifiant les actions départementales en appui du développement du territoire (maîtrises d'ouvrage directes, contributions statutaires, exercice de ses compétences et politiques publiques) ;
- un second volet relatif au fonds d'aide aux communes (FODAC) ;
- un troisième volet qui constitue le soutien du Département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, communes et acteurs publics.

Deux types d'opérations sont soutenus via ce troisième volet :

- Les opérations de préservation de la ressource et de la qualité des eaux dont la compétence est devenue communautaire au 1^{er} janvier 2020. Vingt-huit opérations concernant l'eau potable et l'assainissement ont été inscrites au contrat pour un soutien financier du Département de près de 990 000 €.
- Les opérations d'aménagement territorial, qu'elles soient portées par l'agglomération, un syndicat ou une commune à condition, dans ce dernier cas, que l'opération ait un effet structurant à une échelle supra-communale. Vingt-trois opérations ont été inscrites pour un soutien financier du Département là encore de près de 990 000 €. Concernant l'agglomération, nous retrouvons dans ce volet du contrat le financement de quelques opérations phares de la collectivité comme l'aménagement écotouristique du lac de l'Escale, le développement de l'UNESCO-Géoparc de Haute-Provence et du Musée Promenade ou encore le projet de restructuration du centre culturel Simone Signoret à Château-Arnoux-Saint-Auban.

○ **Les programmes LEADER**

LEADER est un programme européen de développement rural. Il permet d'accompagner les projets publics et privés du territoire en mobilisant des financements nationaux (de la Région et du Département notamment) et européens. Ces derniers sont attribués par un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'acteurs publics et privés du territoire. Provence Alpes agglomération porte deux GAL (Dignois et Durance Provence) qui mettent chacun en œuvre une stratégie territoriale particulière. Le GAL dignois est composé de 35 communes réparties autour de Digne-les-Bains. Le GAL Durance Provence est composé de 14 communes situées sur le carrefour Bléone-Durance (dont 6 qui ne font pas partie de l'agglomération). Les deux GAL disposent chacun d'une enveloppe financière totale d'environ 3.3 millions d'euros, dont 2 millions d'euros de fonds européens gérés directement par le territoire. La sélection des opérations passe par des Appels à projets, lancés régulièrement au cours de la période de programmation 2014-2020.



Programme LEADER Digneois

Le programme LEADER digneois finance des projets sur sept thématiques : circuits-courts, rénovation énergétique, tourisme, mobilité, économie, jeunesse et silver-économie.



En 2019, l'équipe du GAL est parvenue à rattraper le retard sur l'instruction des projets du premier Appel à projets et a pu lancer une troisième vague d'Appels à projets du 23 avril 2019 au 28 juin 2019.

À la fin de l'année 2019, le GAL comptait 46 projets déposés, 27 dossiers instruits dont 13 programmés et engagés pour un taux de programmation d'environ 20 % de l'enveloppe du programme soit un peu plus de 313 000 € de FEADER.

Programme LEADER Durance-Provence

Le programme LEADER Durance Provence repose sur trois grandes thématiques : l'environnement et le développement économique durable, le développement d'un tourisme culture-nature, et enfin, l'amélioration des services et de la cohésion sociale.

En 2019, de nouveaux Appels à projets ont été lancés de mars à juin et 13 nouveaux projets ont été reçus.

Depuis le lancement du programme, en juillet 2016, 36 dossiers de demande de subvention ont été déposés et 17 ont été sélectionnés et programmés soit près de 680 000 euros de FEADER.

Durant les années 2018 et 2019, les porteurs de projet ont commencé à mettre en œuvre leurs actions et en 2019 le GAL Durance-Provence a reçu les premières demandes de paiement à traiter.

○ Évaluation et coopération LEADER

L'année 2019 a connu deux particularités pour nos programmes LEADER.

La première a été la réalisation d'une évaluation à mi-parcours. Exercice obligatoire dans ce programme, cette évaluation a été confiée à un bureau spécialisé et ses conclusions permettront aux comités de programmation des deux GAL de revoir leur stratégie de priorisation des opérations pour la seconde partie du programme (2019-2023).

La seconde a été l'ouverture de la sous-mesure « coopération », qui permet de financer des projets partenariaux et impactant plusieurs territoires, à condition que ces projets entrent dans les stratégies locales des GAL concernés. Chaque GAL dispose d'une enveloppe réservée pour les projets de coopération avec d'autres territoires. En 2019, les GAL ont eu l'autorisation de l'Autorité de gestion du



programme d'ouvrir les Appels à projet « coopération ». Cette démarche a débuté par l'organisation par Provence Alpes Agglomération d'une journée d'information le 31 janvier 2019 au CFPPA de Carmejane suivie par l'ouverture en cours d'année des Appels à projet proprement dit. Cinq fiches-projet ont été reçues sur le GAL Dignois et trois sur le GAL Durance-Provence.

○ Focus sur deux exemples d'opérations LEADER soutenues

Balades en calèche dans les oliviers pour tous Porteur : Centre équestre La Fenière Lieu du projet : Les Mées GAL LEADER : Durance-Provence Projet alliant développement touristique et valorisation des ressources du territoire (champs d'oliviers et huile d'olive), le Centre équestre La Fenière propose, avec le soutien du programme LEADER, la mise en place de circuits de balades en calèche et de visites d'un moulin à huile. Ces balades ont la particularité d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite grâce à une calèche adaptée. Budget total : 15 935,90 € Département 04 : 5 736,92 € Union européenne (LEADER) : 8 605,38 € Autofinancement : 1 593,60 € 	Édification d'une yourte pour la pratique d'activités musicales et sensorielles Porteur : Fontaine de l'Ours Lieu du projet : Auzet GAL LEADER : Dignois Situé au cœur du village d'Auzet et de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, cet équipement de 40 m² dédié au développement personnel est en phase avec le projet éco-citoyen de la « Fontaine de l'ours ». Ouverte à tous, la yourte sensorielle se voudra lieu d'accueil privilégié pour les publics porteurs de handicaps pour la pratique d'activités de bien-être et de santé. Budget total : 29 635,80 € Département 04 : 10 668,88 € Union européenne (LEADER) : 16 003,32 € Autofinancement : 2 963,60 € 
--	---



L'Europe investit dans les zones rurales

○ Les programmes Espaces valléens

Le programme Espace valléen (2015-2020) finance la mise en œuvre de projets de développement touristique basés sur la valorisation et la protection des ressources naturelles et culturelles du territoire. Ces projets peuvent être réalisés par tout type de structure agissant dans le domaine du tourisme, de l'aménagement de l'espace ou de l'environnement : agglomération, commune, office de tourisme, association, ONF...

Ce programme s'inscrit dans le cadre des politiques européennes nationales et régionales, pour le développement du massif des Alpes.

Provence Alpes Agglomération gère sur son territoire deux Espaces valléens :

- Aqua Terra autour de Digne-les-Bains
- Durance Provence autour du carrefour Bléone-Durance

Les objectifs stratégiques de nos Espaces valléens sont les suivants :

- Mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du territoire ;
- Accroître la découverte estivale du massif ;
- Construire une identité touristique sur les éco-innovations, partagée par tous ;
- Faire vivre aux visiteurs des vacances engagées et originales.

L'année 2019 a vu le dépôt de six nouveaux projets et l'achèvement de six autres. Depuis le début du programme en 2015, vingt-quatre opérations ont été soutenues.

Parmi les opérations financées par ce programme on peut citer par thématique :

- Tourisme naturaliste : projet d'aménagement écotouristique du lac de l'Escale et aménagements des forêts de Mallemoisson et du col de Fontbelle.
- Tourisme culturel : travaux de rénovation du Musée Promenade et de la Maison Alexandra David-Néel.
- Activités de pleine nature : projet d'extension de la via ferrata de Digne-les-Bains et construction de deux abris sur le chemin du refuge de l'Estrop.
- Hébergement touristique : création d'un gîte communal à Mirabeau.
- Ingénierie touristique : Amélioration de l'accueil numérique de l'office de tourisme communautaire.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

○ Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

2019 marque la dernière année d'exécution des conventions d'appui financier du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».



Ce programme visait à encourager les actions concrètes de réduction des besoins d'énergie, de développement des énergies renouvelables mais aussi de préservation de la biodiversité. Au travers des trois conventions signées par le territoire depuis 2015, une trentaine d'actions ont pu être financées. Ces actions ont majoritairement été mises en œuvre par les communes constituant l'agglomération ou l'agglomération elle-même.

Les grandes thématiques abordées sur le territoire sont :

- La réduction des dépenses énergétiques des collectivités : rénovation de bâtiments existants et du parc d'éclairage public ;
- Le développement et la promotion de la mobilité douce : acquisition de véhicules électriques, déploiement de bornes de recharge, actions de sensibilisation ;
- La préservation de la biodiversité par des actions de sensibilisation.

L'action phare portée par Provence Alpes Agglomération pour l'année 2019 a été la rénovation énergétique de son siège au 4 rue Klein à Digne-les-Bains (isolation du bâtiment par l'extérieur, remplacement des portes, fenêtres et volets, isolation des plafonds du dernier étage).

Au niveau administratif, l'ensemble des pièces nécessaires à la clôture de cette dernière des trois conventions TEPCV a été adressé à la DREAL.



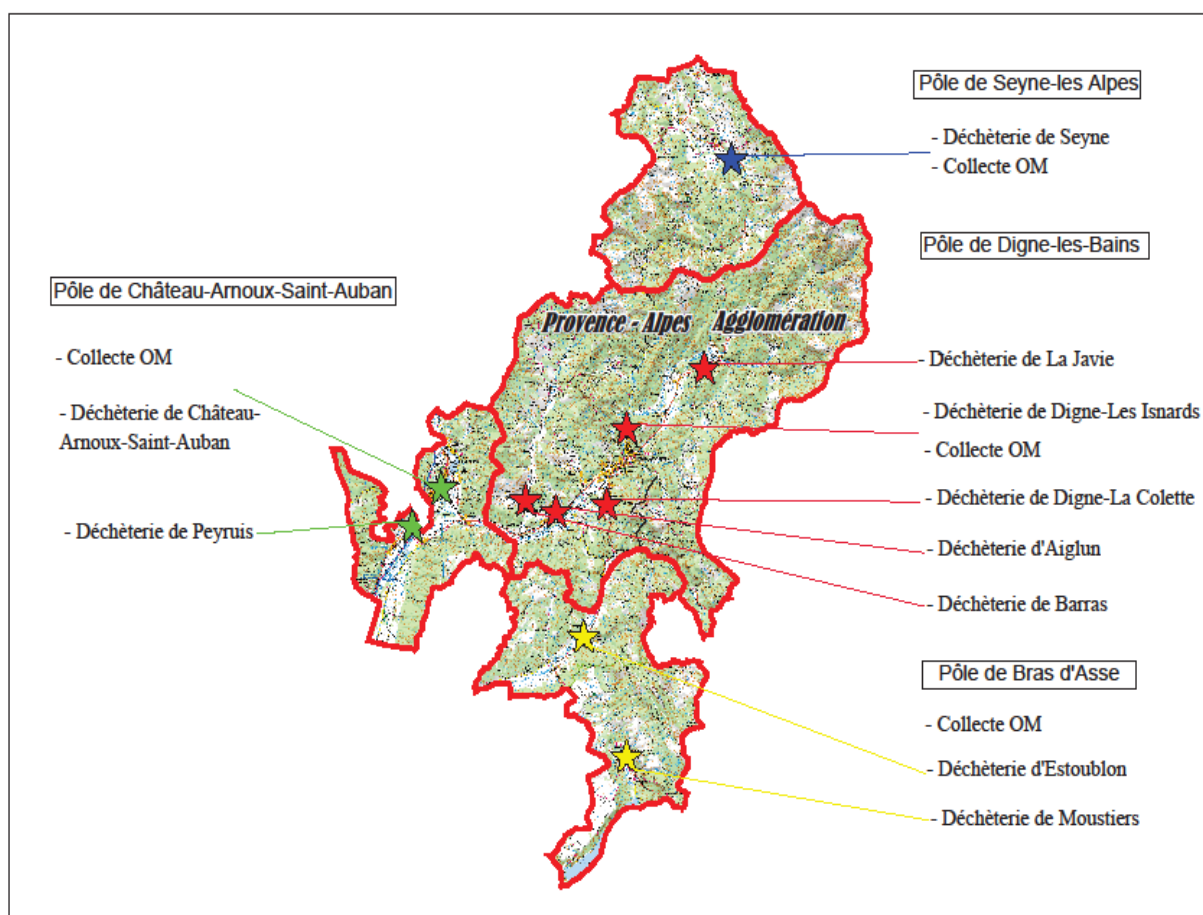
2.3. GESTION DES DECHETS

2.3.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

La compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés » figure au rang des compétences obligatoires de la communauté d'agglomération. Le service s'est organisé sur la base des structures des 5 communautés de communes fusionnées.

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers et de certains professionnels dans la mesure où leurs déchets s'apparentent de par leur nature et leur quantité à ceux des ménages. Les collectes sont assurées en régie par le personnel de la collectivité.

Les compétences tri sélectif et traitement sont transférées au Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères de Haute Provence (SYDEVOM 04).



2.3.2. FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire, son taux est de 12%.

La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), payée par les propriétaires de maisons ou d'appartements. Son assiette est définie par l'administration des impôts et le comptable du trésor public procède à sa liquidation.

A ce financement s'ajoute les recettes de la Redevance Spéciale, des déchetteries, du tri-sélectif,...

Le montant total des recettes est de 8 088 744 euros.

2.3.2. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en régie directe. La collecte concerne le territoire des 46 communes de Provence Alpes Agglomération et est organisée en 4 secteurs de tournées.

Le secteur de Digne les Bains concerne les 21 communes suivantes :

Aiglun, Archail, Barras, Beaujeu, Châteauredon, Champtercier, Digne les Bains, Draix, Entrages, La Javie, La Robine sur Galabre, Le Brusquet, Le Castellard-Mélan, Le Chaffaut Saint Jurson, Les Hautes Duyes, Mallemoisson, Marcoux, Mézel, Mirabeau, Prads Haute Bléone, Thoard.

Le secteur de Château Arnoux Saint Auban concerne les 8 communes suivantes :

Château Arnoux- Saint Auban, Ganagobie, L'Escale, Les Mées, Malijai, Mallefougasse Auges, Peyruis, Volonne

Le secteur de Seyne concerne les 8 communes suivantes :

Auzet, Barles, Le Vernet, Montclar, St Martin lès Seynes, Selonnet, Seyne, Verdaches

Le secteur de Bras d'Asse concerne les 9 communes suivantes :

Beynes, Bras d'Asse, Estoublon, Majastres, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Saint Jeannet, Saint Julien d'Asse, Saint Jurs

51 agents sont ainsi affectés aux services. Chaque pôle est équipé de garage, vestiaires et douches.

2.3.2.1. MODALITE DE LA COLLECTE

La fréquence des tournées de ramassage des OMR diffère en fonction de la densité démographique du territoire communautaire et de la saisonnalité de certains secteurs.

Secteur de Digne les Bains

Les OMR sont collectées dans des bacs de 330 litres, 660 litres et 760 litres avec un camion benne à ordures ménagères.

Les circuits de collecte s'effectuent au départ des services techniques de PAA (Route de Barles à Digne les Bains), les déchets sont acheminés au quai de transfert de Digne les Bains (La Colette, Route de Nice). Les déchets sont transportés et traités au CSDU 04 de Valensole (ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux). Ce quai de transfert est géré depuis le 1er janvier 2017 par le SYDEVOM 04.

Secteur de Château Arnoux – Saint Auban

Les OMR sont collectées dans des bacs de 330 litres, 660 litres et 760 litres avec un camion benne à ordures ménagères.

Les circuits de collecte s'effectuent au départ des services techniques de PAA (ZA les Blaches Gombert à Château Arnoux Saint Auban), les déchets sont acheminés au quai de transfert de Lurs (04). Les déchets sont transportés et traités au CSDU 04 de Valensole (ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux). Ce quai de transfert est géré par le SYDEVOM 04.

Secteur de Seyne

Les OMR sont collectées dans des colonnes avec un camion benne à ordures ménagères équipé d'une grue.

Les circuits de collecte s'effectuent au départ de la déchèterie de Seyne (ZA Les Iscles à Seynes), les déchets sont acheminés au quai de transfert de Seyne. Les déchets sont transportés et traités à l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) du Beynon (Hautes-Alpes). Ce quai de transfert est géré par le SYDEVOM 04 depuis le 1er janvier 2009.

Secteur de Bras d'Asse

Les OMR sont collectées dans des bacs de 330 litres, 660 litres et 760 litres avec un camion benne à ordures ménagères.

Les circuits de collecte s'effectuent au départ des services techniques de PAA (Bras d'Asse), les déchets sont acheminés directement au CSDU04 à Valensole (ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux).

La tournée de collecte des ordures ménagères représente 120 km pour la vallée de l'Asse et 160 km pour le Plateau (collecte et dépôt sur le site du CSDU de Valensole).

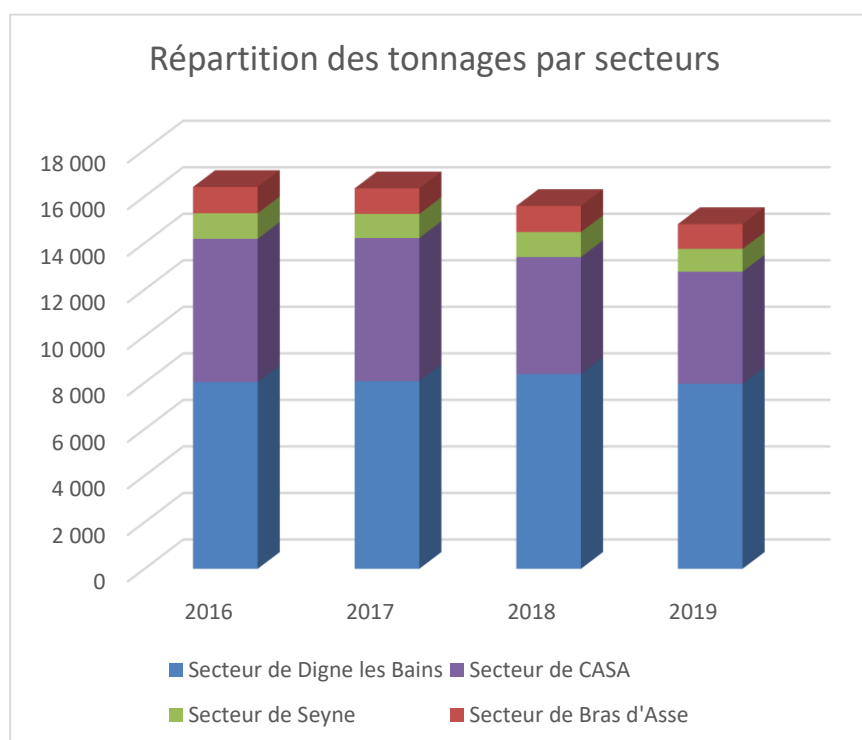
2.3.2.2. LES CHIFFRES

Nombres d'habitants collectés sur les 4 secteurs

Secteur	Nombre de communes	Population totale
Digne les Bains	21	26 535
Bras d'Asse	9	2 467
Château Arnoux - Saint Auban	8	17 476
Seyne	8	2 734
TOTAL	46	49 212

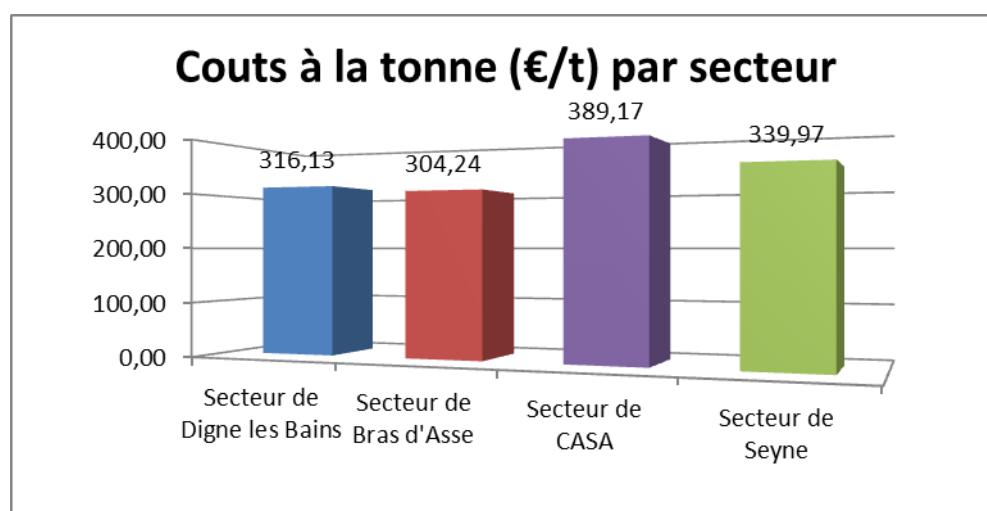
Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduels par secteur

Année	2016	2017	2018	2019
Secteur de Digne les Bains	8 022	8 062	8 369	7 952
Secteur de Bras d'Asse	1 128	1 098	1 120	1 065
Secteur de CASA	6 160	6 152	5 026	4 815
Secteur de Seyne	1 100	1 039	1 077	984
PAA	16 409	16 350	15 593	14 815
Evolution	-	- 0,36%	- 4,63%	- 4,99%
T/hab	0,34	0,33	0,32	0,30



Montant annuel global des dépenses du service

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT OM	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA	Evolution 2018/20 19
Cout (€ TTC)	2 513 717,86	324 104,63	1 873 678,65	334 515,03	5 046 016,18	+ 0,47%
Tonnage OM (tonne)	7 951,65	1 065,30	4 814,58	983,95	14 815,48	- 11,39%
Cout à la tonne (€/t)	316,13	304,24	389,17	339,97	340,59	+ 5,75%
Nombres d'habitant	26 535	2 467	17 476	2 734	49 212,00	+ 0,61%
Cout par habitant (€/hab)	94,73	131,38	107,21	122,35	102,54	- 0,13%



Conclusion

Il est à noter en 2019 une baisse des tonnages sur l'ensemble de PAA de 4,99%.

Le cout de collecte, transport et traitement des ordures ménagères s'élève à 5 046 016,18 € pour l'année 2019. Une évolution de +0,47% par rapport à l'année 2018.

Le cout à la tonne est de 340,59 € et le cout par habitant est de 102,54 €.

La mise en place de la Redevance Spéciale sur les Ordures ménagères au 1er janvier 2019 a contribué à la baisse du tonnage des OMR.

2.3.3. COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective est assurée en régie et s'effectue en bi-flux en porte à porte sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Asse Bléone Verdon (CCABV). Les emballages et journaux, revues et

magazines (JRM) sont collectés dans les bacs avec un couvercle jaune et le verre dans les bacs de couleur verte. Cette collecte est passée en tri-flux au mois de novembre 2019 sur ce territoire à l'exception de la commune de Digne les Bains. La collecte sélective s'effectue en tri-flux en Point d'Apport Volontaire (PAV) pour le reste du territoire. Les emballages sont collectés dans une colonne de couleur jaune, les journaux, revues et magazines (JRM) dans une colonne de couleur bleue et le verre dans une colonne de couleur verte. La collecte en colonne est réalisée par le biais de prestations effectuées par le Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures ménagères de Haute Provence (SYDEVOM 04), auquel adhère la communauté d'agglomération.

2.3.3.1. MODALITE DE LA COLLECTE

La fréquence des tournées de ramassage des OMR diffère en fonction de la densité démographique du territoire communautaire et de la saisonnalité de certains secteurs.

Secteur de Digne les Bains

➤ Territoire de l'ex CCABV

Les circuits de collecte s'effectuent, en régie, au départ des services techniques de PAA (Route de Barles à Digne les Bains)

Les déchets recyclables sont collectés en bi-flux dans des bacs de 330 litres et/ou de 660 litres avec un camion benne à ordures ménagères.

Les emballages et les journaux, revues et magazines (JRM) sont collectés dans des bacs de couleur jaune et le verre dans un bac de couleur vert.

Les emballages et les JRM sont déposés, au quai de transfert de La Colette à Digne les Bains puis expédié vers le centre de tri de Véolia à Manosque par le SYDEVOM 04.

Le verre est amené, en régie, au quai de transfert de La Colette d'où il est expédié vers le recycleur par le SYDEVOM 04.

➤ Territoire de l'ex CCDB et CCHB

Les déchets recyclables en tri-flux sont collectés dans des colonnes avec un camion benne à ordures ménagères équipé d'une grue.

Les emballages sont collectés dans une colonne de couleur jaune, les journaux, revues et magazines (JRM) dans une colonne de couleur bleue et le verre dans une colonne de couleur verte.

La collecte et le transport sont assurés directement par le SYDEVOM 04 jusqu'au centre de tri de Véolia à Manosque pour les emballages et les JRM et vers le recycleur pour le verre.

Secteur de Château Arnoux – Saint Auban

Les déchets recyclables en tri-flux sont collectés dans des colonnes avec un camion benne à ordures ménagères équipé d'une grue.

Les emballages sont collectés dans une colonne de couleur jaune, les journaux, revues et magazines (JRM) dans une colonne de couleur bleue et le verre dans une colonne de couleur verte.

La collecte et le transport sont assurés directement par le SYDEVOM 04 jusqu'au centre de tri de Véolia à Manosque pour les emballages et les JRM et vers le recycleur pour le verre.

Secteur de Seyne

Les déchets recyclables en tri-flux sont collectés dans des colonnes avec un camion benne à ordures ménagères équipé d'une grue. Les emballages sont collectés dans une colonne de couleur jaune, les journaux, revues et magazines (JRM) dans une colonne de couleur bleue et le verre dans une colonne de couleur verte. La collecte et le transport sont assurés directement par le SYDEVOM 04 jusqu'au centre de tri de Véolia à Manosque pour les emballages et les JRM et vers le recycleur pour le verre.

Secteur de Bras d'Asse :

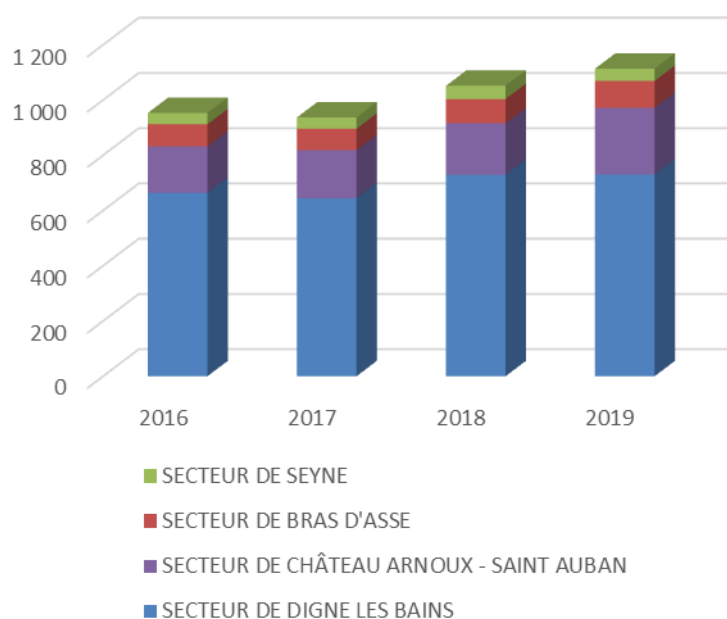
Les circuits de collecte s'effectuent, en régie, au départ des services techniques de PAA (Bras d'Asse). Les déchets recyclables sont collectés en bi-flux dans des bacs de 330 litres et/ou de 660 litres avec un camion benne à ordures ménagères. Les emballages et les journaux, revues et magazines (JRM) sont collectés dans des bacs de couleur jaune et le verre dans un bac de couleur vert. Le verre collecté est ramené au quai de transfert de La Colette à Digne les Bains. Les emballages et les JRM sont transportés directement au centre de tri de Véolia à Manosque

2.3.3.2. LES CHIFFRES

Emballage

EMBALLAGE	2016		2017		2018		2019	
	T	€	T	€	T	€	T	€
SECTEUR DE CHÂTEAU ARNOUX - SAINT AUBAN	168	169 351	174	182 962	186	187 639	242	227 687
SECTEUR DE SEYNE	41	21 978	41	21 827	48	24 055	44	22 560
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCABV	622	131 091	601	128 849	683	145 672	670	139 967
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCDB	31	31 753	33	34 305	35	35 182	45	42 691
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCHB	10	10 584	11	11 435	12	11 727	15	14 230
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS	664	173 429	645	174 590	730	192 581	730	196 889
SECTEUR DE BRAS D'ASSE	80	16 867	77	16 579	88	18 743	97	20 252
TOTAL	953	381 626	937	395 958	1 051	423 018	1 113	467 387
Evolution	-	-	- 1,7%	+ 3,8%	+ 12,2%	+ 6,8%	+ 5,9%	+ 10,5%
(T)(€) / habitant	0,02	7,80	0,02	8,09	0,02	8,60	0,02	9,50
€/T	400,35		422,65		402,35		419,79	

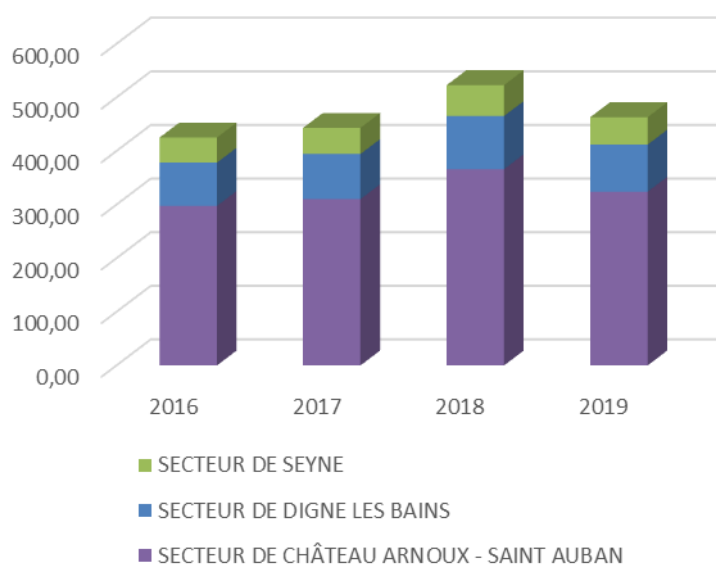
Répartition et évolution des tonnages par secteurs



Journaux Revues Magasines (JRM)

JRM	2016		2017		2018		2019	
	T	€	T	€	T	€	T	€
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCDB	42,51	5 063,12	44,32	5 215,17	52,29	5 639,14	46,30	6 213,40
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS - Communes de l'ex CCHB	38,26	4 556,81	39,89	4 693,66	47,06	5 075,22	41,67	5 592,06
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS	80,78	9 619,94	84,21	9 908,83	99,35	10 714,36	87,98	11 805,46
SECTEUR DE CHÂTEAU ARNOUX - SAINT AUBAN	297,60	35 441,87	310,26	36 506,21	366,04	39 473,96	324,12	43 493,79
SECTEUR DE SEYNE	46,77	5 569,44	48,76	5 736,69	57,52	6 203,05	50,93	6 834,74
TOTAL	425,14	50 631,24	443,23	52 151,73	522,91	56 391,37	463,03	62 133,98
Evolution	-	-	+ 4,3%	+ 3,0%	+ 18,0%	+ 8,1%	- 11,5%	+ 10,2%
(T)(€) / habitant	0,01	1,03	0,01	1,07	0,01	1,15	0,01	1,26
€/T	119,09		117,66		107,84		134,19	

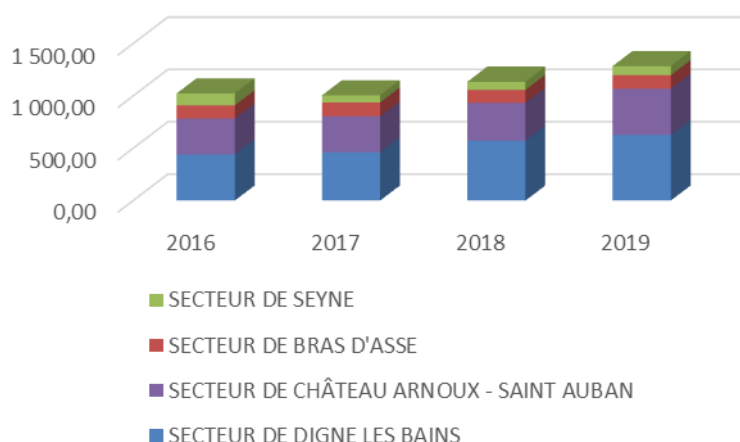
Répartition et évolution des tonnages par secteurs



Verre

VERRE	2016		2017		2018		2019	
	T	€	T	€	T	€	T	€
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS	439,67	44 103,29	461,98	44 121,00	572,93	65 660,04	627,36	69 005,63
SECTEUR DE BRAS D'ASSE	124,01	12 440,05	130,30	12 448,53	121,61	11 618,67	127,83	12 212,31
SECTEUR DE CASA	345,52	30 253,31	344,66	29 968,89	362,69	32 827,93	442,80	41 985,87
SECTEUR DE SEYNE	115,17	6 050,66	68,93	5 993,78	77,98	7 058,01	87,23	8 271,50
TOTAL	1 024,37	92 847,31	1 005,87	92 532,20	1 135,21	117 164,65	1 285,22	131 475,31
Evolution	-	-	- 1,8%	- 0,3%	+ 12,9%	+ 26,6%	+ 13,2%	+ 12,2%
(T)(€) / habitant	0,02	1,90	0,02	1,89	0,02	2,38	0,03	2,67
€/T	90,64		91,99		103,21		102,30	

Répartition et évolution des tonnages par secteurs



Cout global du service

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA
Cout (€ TTC)	429 113,99	74 571,03	259 940,90	52 467,72	816 093,65
Tonnage (tonne)	1 401,91	209,51	914,73	183,35	2 709,50
Cout à la tonne (€/t)	306,09	355,93	284,17	286,16	301,20
Nombre d'habitant	26 535	2 467	17 476	2 734	49 212,00
Cout par habitant (€/hab)	16,17	30,23	14,87	19,19	16,58

Conclusion

Il est noté sur l'ensemble de Provence Alpes Agglomération une augmentation de 5,90% des emballages et de 13,20% pour le verre ainsi qu'une diminution de 11,50% des JRM.

Une partie de la baisse des OMR s'explique par une augmentation du tri-sélectif (emballage + verre). La baisse des tonnages de JRM peut s'expliquer par une tendance au numérique, à vérifier dans le temps.

Le cout de collecte, transport et traitement du tri-sélectif s'élève à 816 093,65 € pour l'année 2019.

Le cout à la tonne est de 301,20 € et le cout par habitant est de 16,58 €.

2.3.4. COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Il s'agit des déchets issus de l'activité domestique des ménages et qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent pas être pris en compte par les modes de collectes traditionnels.

2.3.4.1. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La collecte des encombrants est réalisée par le service de collecte de PAA selon un calendrier et des modalités qui varient selon les communes.

Cette collecte doit être considérée comme un service complémentaire au service offert par les déchèteries.

Les déchets collectés, en régie, par les services de PAA sont déposés en déchèterie et valorisés conformément aux réglementations en vigueur.

Le coût de collecte du service est intégré dans le coût de collecte des ordures ménagères résiduelles. Les tonnages collectés, les coûts de transport et de traitement sont comptés avec ceux des déchèteries.

2.3.4.2. CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

Le service est réservé uniquement aux particuliers qui se trouvent dans la situation suivante :

- Personnes âgées ou dans l'impossibilité de se rendre en déchèterie.
- Encombrants volumineux et absence de véhicule adapté pour le transport jusqu'à la déchèterie.

Les professionnels n'ont pas accès au service.

2.3.4.3. CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'ENLEVEMENT

Le service de collecte des déchets est divisé en 4 secteurs (les mêmes que pour la collecte des OMR). Les conditions de présentation et d'enlèvement varient selon les secteurs.

Sur l'ensemble des secteurs, les encombrants déclarés (inscription préalable en Mairie ou PAA) sont déposés la veille au soir du jour de collecte à côté du point de collecte des ordures ménagères ou à l'entrée de la propriété (sous réserve d'accès du véhicule). La collecte ne se fait en aucun cas dans les propriétés privées.

Les encombrants ne doivent pas être déposés avant, ni sur d'autres lieux en dehors des demandes déposées.

2.3.5. DECHETTERIES

C'est au titre de l'élimination et de la valorisation des déchets que Provence Alpes Agglomération gère et met à la disposition des usagers un réseau de 9 déchèteries, dont 3 ouvertes aux professionnels. Elle est en charge du gardiennage de ces sites et assure le transport et le vidage des bennes. 20 agents, gardiens et chauffeurs, sont ainsi affectés aux déchèteries.

○ Les déchetteries de Provence Alpes Agglomération

Secteur de Digne les Bains

Le secteur de Digne les Bains dispose de 3 déchetteries :

- Les Isnards à Digne les Bains
- Barras
- La Javie

Secteur de Château Arnoux- Saint Auban

Le secteur de Château Arnoux- Saint Auban dispose de 2 déchetteries :

- Les Blaches Gombert à Château Arnoux- Saint Auban
- La Cassine à Peyruis

Secteur de Seyne

Le secteur de Seyne dispose de 1 déchetterie :

- Les Iscles à Seyne

Secteur de Bras d'Asse

L'aire de dépôt des encombrants, située sur la commune d'Estoublon permet la collecte de certains déchets.

Une aire de dépôt est située à Moustiers Sainte Marie, à proximité de la station d'épuration communale. Des horaires de gardiennage sont mis en place depuis le mois d'octobre 2019.

Une benne de collecte de carton a été implantée en juin 2013 sur la commune de Moustiers Sainte Marie.

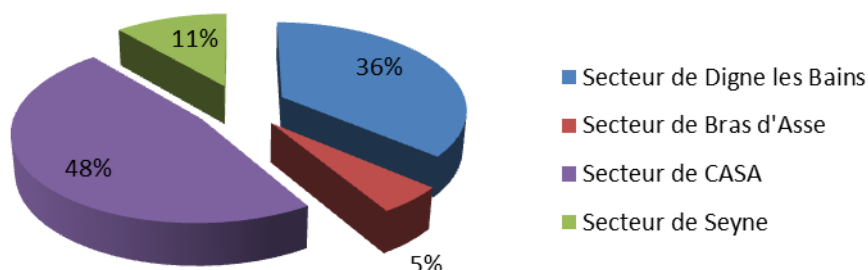
Provence Alpes Agglomération - carte des déchèteries



Coûts de fonctionnement

SERVICE DECHETTERIE	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA	Evolution 2018/2019
TOTAL	439 225,79	61 703,31	574 768,04	137 529,49	1 213 226,63	+ 19,79%

Répartition des couts de fonctionnements par secteurs



Tonnage et coûts de traitement et valorisation

PAA	CASA ZA BLACHE GOMBERT	PEYRUIS ZA LA CASSINE	DIGNE LES BAINS LES ISNARDS	LA JAVIE	BARRAS	SEYNE LES ALPES ZA LES ISCLES	Aire de dépôt Estoublon - Moustiers Ste Marie	2019	Evolution 2018/2019
Tonnage (T)	6 286,32	1 792,29	2 884,23	198,97	534,91	1 574,59	1 013,99	14 285,31	+ 7,06%
Dépenses (€)	166 413,44	47 176,74	102 337,34	12 279,45	12 544,17	55 017,93	34 125,99	429 895,06	- 1,92%
Recettes (€)	28 296,27	11 899,75	43 008,64	3 530,15	7 864,93	10 049,75	1 649,08	106 298,56	- 49,93%
D - R (€)	138 117,16	35 277,00	59 328,70	8 749,30	4 679,24	44 968,18	32 476,91	323 596,50	

Conclusion

Le montant total des dépenses pour l'exploitation du service des déchetteries s'élève à 1 643 121,63 euros.

Le cout total des déchetteries est de 1 536 823,13 euros.

Il est à noter en 2019 une augmentation de 7,06% des tonnages entrants dans les déchetteries de PAA.

L'ensemble des flux est stable.

Les apports de déchets verts en déchetteries ne cessent d'augmenter (interdiction de brulage) : +67,60% par rapport à l'année 2018 soit 2 187 tonnes supplémentaires.

La baisse des recettes de -49,93% est due au retard de versement de certains éco-organismes.

La baisse des dépenses de 1,92% est due au transfert de certains matériaux valorisés via les éco-organismes.

2.3.6. ISDI ET PLATE-FORME DE COMPOSTAGE

Provence Alpes Agglomération gère une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), ainsi qu'une plateforme de compostage, situées à La Colette à Digne-les-Bains.

Au 31 décembre 2019, l'ISDI est fermé. L'arrêté préfectoral d'exploitation arrive à son terme. La capacité d'accueil du site est à son volume maximum autorisé.

Montant annuel des dépenses du service

SERVICE DECHARGE	Secteur de Digne les Bains			PAA
	2017	2018	2019	2019
TOTAL	170 575,33	158 585,59	165 607,87	165 607,87
Evolution	-	- 7,03%	+ 4,43%	+ 4,43%

Tonnages entrants sur l'ISDI

Code catégorie	Types de déchets inertes	Tonnages
17 01 01	Béton	206
17 01 03	Tuiles, céramiques	62
17 01 07	Mélange béton, tuiles, céramiques	2 202
17 03 02	Mélange bitumineux	412
17 05 04	Terres, cailloux	3 084
19 12 05	Verre	2
20 12 05		
	Total	5 967

Tonnages entrants sur la plate-forme de compostage

Types de déchets	Tonnages
Végétaux	3 263

Conclusion

Il est à noter que les tonnages entrants sur l'ISDI sont en diminution de -6,49 %.

L'interdiction du brûlage des déchets verts entraîne une augmentation importante des apports de déchets verts et entraîne une saturation de la plateforme.

La fermeture de l'ISDI est effective au 31 décembre 2019. Les déchets des professionnels sont traités auprès de l'établissement Négro

Le doublement de la capacité de la plateforme de compostage est à prévoir.

2.3.7. PREVENTION ET REDUCTION DES DECHETS

2.3.7.1. LES ACTIONS

Le programme d'actions sur la prévention/réduction des déchets, nommé par l'ADEME « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) a été mené sur le territoire de Provence-Alpes Agglomération (PAA). Tout d'abord mis en œuvre, de Juin 2016 à Décembre 2017, sur le bassin de collecte de Château-Arnoux, il a été étendu de Janvier 2018 à Juin 2019 sur l'ensemble du territoire de PAA.

Dans le cadre de ce programme, PAA vise à réduire les quantités de déchets produits sur le territoire, les tonnages de déchets enfouis ainsi qu'à améliorer le taux de valorisation dans une dynamique d'économie circulaire.

Ce sont 2 Équivalents Temps Pleins (ETP) au départ qui ont été mobilisés puis 3 ETP pour parcourir au mieux l'ensemble du territoire et lancer une dynamique, tout en mobilisant une Gouvernance partagée.

Depuis la clôture de ce programme, 2 ETP poursuivent les actions de prévention et réduction des déchets sur le territoire, en élaborant un nouveau programme d'action pour le territoire : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Les actions menées dans le programme TZDZG constitueront ainsi les fondements de la mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, dès 2020.

○ **Actions portées par la collectivité**

Les actions de prévention, de réduction et de valorisation des déchets réalisées sur l'année 2019, s'inscrivent dans le programme TZDZG, lui-même décliné en 5 orientations majeures et 14 axes. Ces actions ont été développées suivant le principe des 4R (Refuser, Réduire, Réutiliser et Recycler).

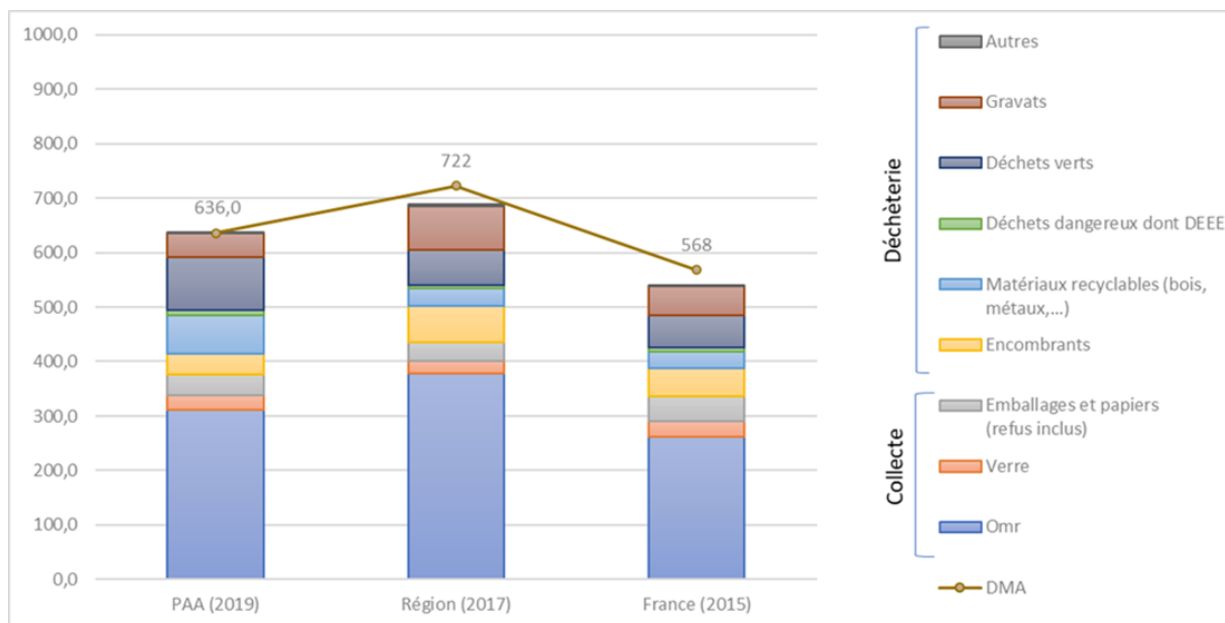
- **Orientation 1 | PILOTER, PARTAGER & INFORMER**
 - MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
 - ACCOMPAGNEMENT D'ACTIONS PORTEES PAR NOS PARTENAIRES
- **Orientation 2 | SENSIBILISER & CHANGER LES COMPORTEMENTS**
- **Orientation 3 | AMÉLIORER LA COLLECTE SÉLECTIVE & RÉDUIRE LA PART DES ORDURES MÉNAGÈRES**
 - MISE EN PLACE DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EN COLLABORATION AVEC LE SYDEVOM ET L'APPEL A PROJET CITEO
 - INCITATION AU BROUAGE SUR PLACE AUPRES DES PROFESSIONNELS ET DES PARTICULIERS
 - MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE ET COLLECTE SEPARÉE DES BIODECHETS
- **Orientation 4 | IMPLIQUER LES PROFESSIONNELS**
 - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA REDUCTION DES DECHETS ET AU TRI : LE DEFIS DES ENTREPRISES ZERO DECHETS
- **Orientation 5 | PROMOUVOIR LES ACTIONS EXEMPLAIRES**
 - LES DEFIS ZERO DECHET

2.3.7.2. SUIVI DES INDICATEURS ET PERFORMANCES

○ **Les déchets ménagers et assimilés**

Les DMA comprennent tous les déchets collectés par le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), soit les collectes sur Points d'Apports Volontaires (PAV), en point de regroupement et les réceptions en déchèterie.

La répartition des DMA et la comparaison avec les données nationales et régionales sont présentées dans le graphique ci-dessous (en kg/hab).



La comparaison de la production de DMA entre PAA et la moyenne nationale montre une plus forte production d'OMR en partie liée à des tonnages plus faibles en collecte sélective. D'autre part, la collecte de déchets en déchèterie est plus importante sur le territoire de PAA qu'au niveau national.

○ Les indicateurs

L'ADEME pour le programme TZDZG impose un suivi avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer nos performances mais aussi des objectifs chiffrés de réduction à atteindre en 2020 en comparaison à l'année de référence 2010.

Réduire la production des DMA

Les DMA considérés pour le calcul de cet indicateur n'intègrent pas les déchets dangereux.

Tableau: Production de DMA ND par habitant

Production par habitant (en kg/hab/an)				
Bassins de collecte	2015	2019	Objectif 2025 (-10%)	Evolution 2019/2015
Digne-les-Bains	529	511	476	-4%
Seyne	776	1009	699	23%
Château-Arnoux	621	690	559	10%
Bras d'Asse	635	929	572	32%
Total PAA	582	625	523	7%

Pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de nombreux efforts devront être déployés.

Les objectifs du programme TZDZG, basés sur la loi TEPCV⁸ ne sont également pas atteints car l'évolution 2019/2010 démontre une augmentation de 0,4%.

Cette augmentation est d'une part liée à l'augmentation des tonnages de la collecte sélective, et d'autre part à l'accroissement des quantités de DMA ND collectées en déchèterie, principalement causée par les déchets verts mais aussi par les matériaux recyclables.

Valoriser 65% des DMA NDNI en 2025 contre 40% en 2015

Le taux de valorisation matière des DMA NDNI de PAA (40% en 2019) est équivalent à la moyenne régionale (environ 40%). Ce taux a une évolution constante, depuis 2010, n'atteignant pas l'objectif très proche (2020) de la loi TEPCV

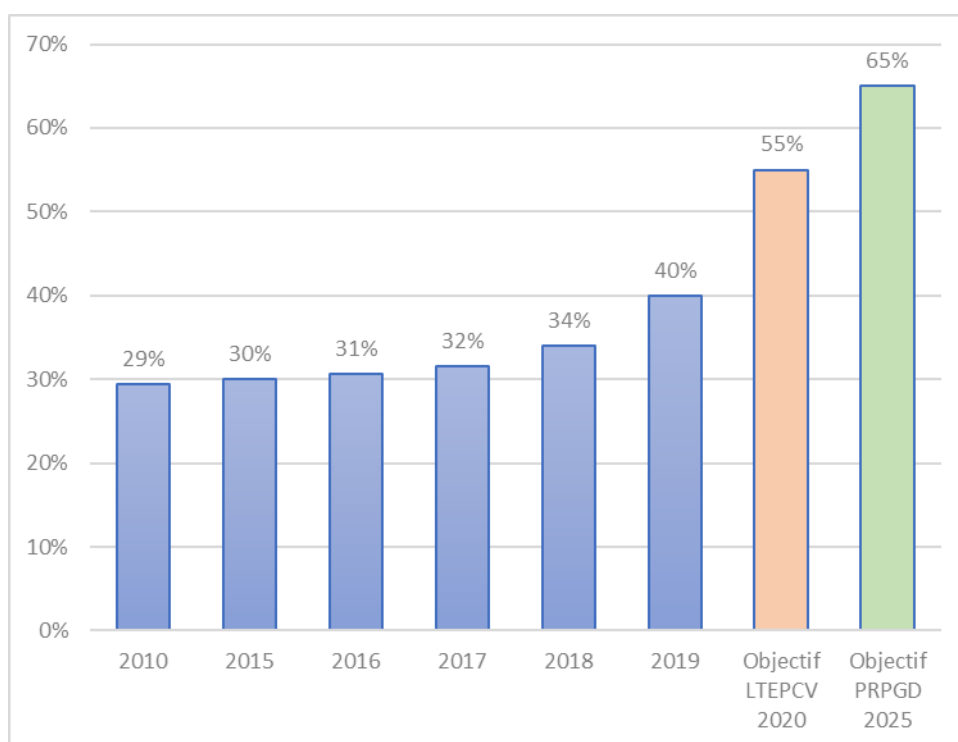


Figure: Performance de la Collecte Sélective (Cs) en kg/hab/an par bassin et comparaison avec la moyenne nationale 2015

Atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages ménagers

En 2019, Les performances de collectes séparées des emballages ménagers (verre, emballages/papiers-cartons) sont en-dessous des performances nationales de 2015.

La mise en place de l'Extension des Consignes de tri, depuis le 1er avril 2019, et la communication associée a permis une augmentation des performances de la CS et une diminution des OMR (combinée à une augmentation du taux de valorisation).

⁸ La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015

Réduire les quantités de DMA NDNI enfouies de 50% en 2025 par rapport à 2010 (LTEPCV)

Le dernier indicateur en lien avec la LTECV concerne les DMA NDNI (DEEE non pris en compte). L'enfouissement étant le seul moyen de traitement utilisé pour l'élimination de certains déchets au niveau départemental, les quantités enfouies sont donc importantes. On observe une baisse de 17,6% entre 2010 et 2019, qui est principalement due à la baisse de la production d'OMR et à l'augmentation de la collecte des matériaux recyclables mais également au déploiement des filières Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) sur les déchèteries pour des déchets qui étaient auparavant enfouis. Cependant cette baisse reste limitée et d'importants progrès seront nécessaires pour atteindre -50% d'ici 2025.

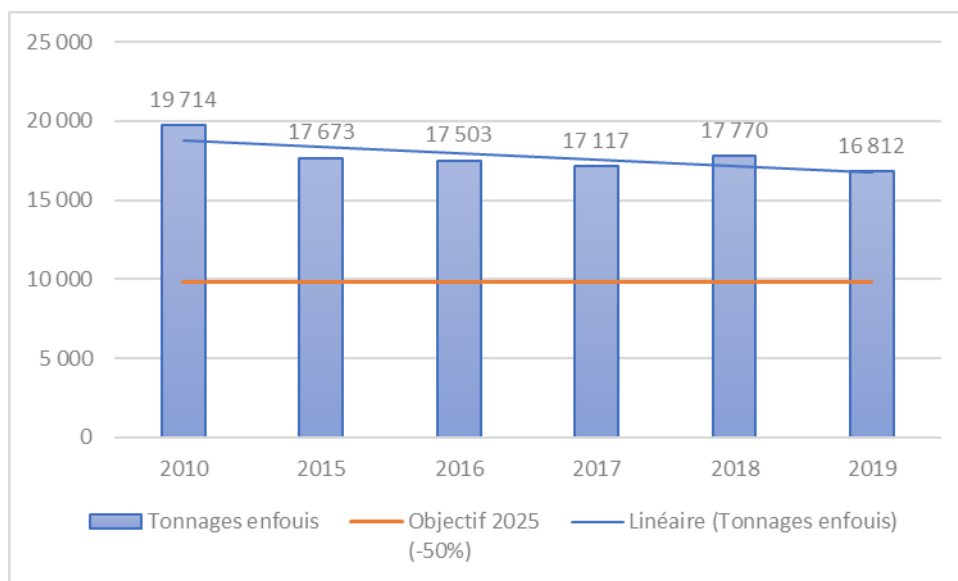


Figure : évolution des tonnages enfouis

2.3.5. BILAN ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS

BILAN	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA
RECETTES					
TEOM	3 637 086 €	407 055 €	2 342 340 €	766 563 €	7 153 044 €
Redevance Spéciale	355 378 €	37 166 €	81 482 €	31 944 €	505 970 €
Participation CCJLVD			20 000 €		20 000 €
Déchetteries particuliers	39 012 €	0 €	29 752 €	10 050 €	78 814 €
Déchetteries professionnels	14 490 €		73 464 €		87 954 €
Remboursement convention chargement quai de transfert avec le SYDEVOM	25 175 €				25 175 €
Soutien à la valorisation et tri-sélectif	37 677 €		152 450 €	27 659 €	217 786 €
TOTAL RECETTES	4 108 819 €	444 221 €	2 699 488 €	836 216 €	8 088 744 €
Nombres d'habitant	26 535	2 467	17 476	2 734	49 212,00
Cout par habitant (€/hab)	155 €	180 €	154 €	306 €	164 €
DEPENSES					
Ordures ménagères	2 513 718 €	324 105 €	1 873 679 €	334 515 €	5 046 016 €
Tri-sélectif	429 114 €	74 571 €	259 941 €	52 468 €	816 094 €
Déchetteries	566 387 €	95 829 €	788 358 €	192 547 €	1 643 122 €
Décharge	165 608 €				165 608 €
Contribution SYDEVOM	49 775 €	6 541 €	30 336 €	6 242 €	92 894 €
TOTAL DEPENSES	3 724 601 €	501 046 €	2 952 314 €	585 772 €	7 763 733 €
Nombres d'habitant	26 535	2 467	17 476	2 734	49 212
Cout par habitant (€/hab)	140 €	203 €	169 €	214 €	158 €
BILAN					
RECETTES - DEPENSES	384 217 €	-56 825 €	-252 825 €	250 443 €	325 010 €

Le soutien à la valorisation et tri sélectif est de 217 786 € pour l'année 2019 alors qu'il était de 365 543 € pour l'année 2018 soit une baisse de 147 757 €. Cette différence est due au retard de paiement du SYDEVOM.

Le montant total des recettes du service de gestion des déchets est de 8 088 744 euros pour un montant total des dépenses de 7 763 733 euros.

Le bilan financier global du service fait apparaître un solde positif de 325 010 euros sur l'année 2019.

2.4. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence Assainissement Non Collectif sur les territoires des ex communautés de communes Asse Bléone Verdon, Pays de Seyne et Haute Bléone.

A compter du 1^{er} janvier 2020, cette compétence sera exercée sur l'ensemble du territoire, au titre de la compétence « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 », transférées aux communautés d'agglomération par la Loi Notre.

2.4.1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Le service est exploité en régie au niveau intercommunal par Provence Alpes Agglomération. Les compétences liées au service sont : le contrôle et la réhabilitation des installations.

Les communes adhérentes au service sont celles des anciennes communautés de communes précitées : AIGLUN, BEYNES, BRAS-D'ASSE, CHAMPTERCIER, CHATEAUREDON, DIGNE-LES-BAINS, ENTRAGES, ESTOUBLON, LA ROBINE-SUR-GALABRE, MAJASTRES, MARCOUX, MEZEL, MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, SAINT-JEANNET, SAINT-JULIEN-D'ASSE, SAINT-JURS, SAINTE-CROIX-DU-VERDON, VERDACHES, SEYNES-LES-ALPES, BARLES, SELONNET, LE VERNET, SAINT-MARTIN-LES-SEYNES, MONTCLAR, AUZET, PRADS-HAUTE-BLEONE, BEAUJEU, LA JAVIE, LE-BRUSQUET, DRAIX, ARCHAIL.

Les indicateurs d'activité du service sont définis par l'Agence de l'eau. Une présentation, extraite du rapport annuel du SPANC 2019 est faite ci-après.

○ Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **4 293 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 28 352.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 15,14 % au 31/12/2019.

○ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2018	Exercice 2019
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de 100.

2.4.2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

○ Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2019 sont les suivants, ceci pour l'ensemble du territoire relevant de ce service :

- Tarif du contrôle des installations neuves en € : 100
- Tarif du contrôle des installations existantes en € : 100
- Tarifs des autres prestations aux abonnés en € : conception 50 € et exécution 100 €.

○ Recettes

	Exercice 2017		Exercice 2018		Exercice 2019	
	Collectivité	Total	Collectivité	Total	Collectivité	Total
Facturation du service obligatoire en €	20 295,90	20 295,90	41 512,50	41 512,50	25 818,27	25 818,27
Facturation du service facultatif en €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres prestations auprès des abonnés en €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Contribution exceptionnelle du budget général en €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autre en € : primes Agence de l'Eau.	3 000	3 000	4 528	4 528	0	0

2.4.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

○ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	805	1 017	1 151
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 522	1 983	2 261
Taux de conformité en %	52,89	51,28	50,90

2.4.4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a poursuivi et conclu les programmes de réhabilitation engagés avant sa création.

Pour mémoire, il est rappelé qu'une aide forfaitaire de 3 000 €uros est allouée pour chaque installation réhabilitée, ceci après contrôle de bonne exécution effectué par le service S.P.A.N.C.

Le premier programme, soldé en 2014, avait porté sur la réhabilitation de 4 installations ; 12 000 €uros de subvention ont été versés auprès des propriétaires, ceci pour un montant de travaux de 34 406,57 €uros.

Le second programme portant sur 20 installations a été soldé. Ainsi 60 000 €uros de subvention avaient été versées pour un montant de travaux de 161 536,94 €uros.

Un troisième programme de réhabilitation comprenant 4 dossiers individuels a été soldé ceci pour un montant de travaux de 33 284,80 €uros ; les subventions obtenues ont été de 10 400 €uros.

Le quatrième programme de réhabilitation (comprenant 10 dossiers individuels) a été soldé ceci pour un montant de travaux de 96 187,49 €uros et un montant de subvention de 30 000 €uros.

Le cinquième programme de réhabilitation (comprenant 20 dossiers individuels) a été soldé par les services de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Le montant des travaux s'est élevé à 144 783,09 €uros, celui des subventions à 59 918 €uros.

Un sixième programme de réhabilitation a été engagé et soldé en 2019 ; il portait sur 10 dossiers individuels.

Le montant des travaux s'est élevé à 82 545,38 €uros ; le montant des subventions encaissé est de 17 622,70 €uros.

Un solde de 16 500 €uros reste à encaisser auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

2.5. VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET BARRAGE DE VAULOUVE

2.5.1. LA VOIRIE ET LES OUVRAGES D'ART



○ Les voiries d'intérêt communautaire

La compétence voirie pour les voies d'intérêt communautaire a été transférée par les communes membres de l'ex communauté de communes Asse Bléone Verdon (CCABV) ⁹ à Provence Alpes Agglomération. Cette compétence est ainsi exercée sur le territoire de l'ex CCABV.

Les voiries relevant de l'intérêt communautaire sont définies par la délibération du 14 novembre 2018. Les voiries communales ne relevant pas de l'intérêt communautaire, au sens de cette délibération, sont de la compétence de leur commune d'assiette.

Par ailleurs, en 2019, Provence Alpes Agglomération a réalisé la fin des travaux de pose de la signalétique viaire sur les communes d'Auzet, Barles, Montclar, St Martin-lès-Seyne, Selonnet, Seyne, Verdaches et Le Vernet. Cette opération avait été initiée en 2016 par la communauté de communes du Pays de Seyne et transférée en 2017 à PAA, pour un coût global de 167.000 €.

○ Les voiries des zones d'activité

Cette compétence obligatoire est exercée sur l'ensemble du territoire de PAA depuis le 1^{er} janvier 2017. A ce titre, PAA assure la gestion et l'entretien des voiries situées dans les zones d'activités suivantes :

⁹ Aiglon, Beynes, Bras-d'Asse, Châteauredon, Champtercier, Digne-les-Bains, Entrages, Estoublon, La Robine-sur-Galabre, Majastres, Marcoux, Mézel, Moustiers-Sainte-Marie, Sainte-Croix-du-Verdon, Saint-Jeannet, Saint-Julien-d'Asse, Saint-Jurs

- ZA de la Taura aux Mées
- ZA Saint-Pierre à Peyruis
- ZA la Cassine à Peyruis
- ZA le Mardaric à Peyruis
- ZA de l'Escale
- ZA des Blaches Gombert à Château-Arnoux-Saint-Auban
- ZA Saint Pierre au Chaffaut
- ZA d'Aiglun
- ZA de Champtercier
- ZA Saint Christophe à Digne-les-Bains
- ZA les Sièyes à Digne-les-Bains
- ZA du Pont Rouge à Seyne les Alpes

L'entretien des espaces verts et de la voirie a été réalisé sur l'ensemble des zones.

Les travaux d'entretien sont effectués en régie et par des prestataires dans le cadre de marchés à bons de commande. En 2019, les principaux travaux de voirie ont concerné la zone d'activité du Pont Rouge à Seyne les Alpes, pour un montant de 24.000 €.

○ **Les ouvrages d'art**

PAA assure l'entretien de 13 ouvrages d'art d'intérêt communautaire, tous situés sur la commune de Digne les Bains :

- la buse métallique de l'avenue Pompidou
- le Grand Pont
- le passage inférieur Beau de Rochas
- Le passage inférieur Gambetta
- le passage inférieur Simone Pelissier
- le pont Beau de Rochas
- le pont de Champtercier
- le pont du Rouveyret
- le pont du ravin de la Pale
- le pont du ravin de La Tour
- le pont de l'avenue du Maréchal Juin
- le pont du ravin de St Véran
- le pont des Eaux Chaudes

En 2019, l'ensemble de ces ouvrages a fait l'objet d'un diagnostic technique détaillé qui a débouché sur l'identification de l'état structurel de chaque ouvrage, les désordres constatés, les priorités d'intervention et l'élaboration d'un programme de travaux spécifique à chaque ouvrage.

Deux ouvrages ont été classés en priorité A (le pont du Rouveyret et le pont des Eaux Chaudes). Ils présentent principalement une mauvaise gestion de l'écoulement des eaux de chaussée, qui entraîne un vieillissement accéléré du génie civil.

Pour l'ensemble des ouvrages, le besoin en financement est estimé à 650.000 € HT.

2.5.2. L'ECLAIRAGE PUBLIC

PAA est compétente en matière d'éclairage public sur les territoires de l'ex communauté de communes Asse Bléone Verdon¹⁰, l'ex communauté de communes de la Haute Bléone (CCHB)¹¹ et sur l'ensemble de ses zones d'activité. Les projets d'éclairage public concernent la voirie, les cheminements piétons et les pistes cyclables du domaine public.

La plupart des équipements sont situés sur la commune de Digne les Bains, qui compte 4.000 luminaires et 146 armoires de commande. Parmi ces armoires, 21 sont équipées d'horloge astronomique (soit 1.000 luminaires) et 126 sont équipées de cellules photoélectriques (soit 3.000 luminaires).

Sur Digne les Bains, aucune armoire ou luminaire n'est équipé d'un système de réduction d'intensité. L'éclairage public sur la commune de Digne les Bains génère une dépense énergétique annuelle de 300.000 € TTC. Elle varie selon les mois, et d'un facteur 1,7 entre les mois de décembre et juin.

En 2019, PAA a réalisé un programme de travaux neufs d'un montant de 127.800 € TTC.

Il concerne notamment :

Opération	Nature des travaux	Montant (€ TTC)
Mézel / entrée et sortie du village	suite des travaux d'aménagement et remplacement de 10 points lumineux	21.055,18
La Robine sur Galabre / Quartier des Lauzes	suite des travaux engagés par le SDE 04 et remplacement de 9 points lumineux	17.933,92
Digne les Bains / rue de la République	suite des travaux engagés par le SDE 04 et remplacement de 9 points lumineux	28.564,08
Ste Croix du Verdon / village	implantation d'une lanterne de style	3.558,05
Champtercier / village	mise en place d'une horloge astronomique pour l'extinction de nuit	3.630,18
Digne les Bains	mise en conformité de 5 armoires	9.181,57
Champtercier / Chandourène	mise en conformité d'une armoire	1.768,69
Majastre / village	suite des travaux engagés par le SDE 04 et remplacement de 9 points lumineux	4.686,67
Champtercier / village	suite des travaux engagés par le SDE 04 et remplacement de 4 points lumineux	9.764,23
Digne les Bains / gare de Gaubert	implantation d'un luminaire solaire	2.527,79
La Javie / pont de la Bléone	renforcement du réseau par 2 points lumineux	1.757,24
Digne les Bains / lotissement Coste Plane	réfection de 13 points lumineux	6.669,94
Digne les Bains	mise en conformité de 3 armoires	3.236,18
Digne les Bains / parc Louis Juvet	remise en état de 14 points lumineux du réseau	13.476,02

¹⁰ Aiglun, Beynes, Bras-d'Asse, Châteauredon, Champtercier, Digne-les-Bains, Entrages, Estoublon, La Robine-sur-Galabre, Majastres, Marcoux, Mézel, Moustiers-Sainte-Marie, Sainte-Croix-du-Verdon, Saint-Jeannet, Saint-Julien-d'Asse, Saint-Jurs

¹¹ Archail, Beaujeu, Le Brusquet, Draix, La Javie, Prads-Haute-Bléone

En concertation avec le Syndicat d'Energie 04 (SDE 04), qui a réalisé des enfouissements de réseaux, PAA a procédé à la dépose de 68 points lumineux anciens, remplacés par des points lumineux plus économes à technologie LED.

Suite au diagnostic d'éclairage public réalisé en 2017, PAA a poursuivi la mise aux normes de ses armoires en procédant à la réfection de 9 nouvelles armoires de commande.

Un poste de Champtercier a également été équipé d'une horloge astronomique permettant l'extinction de l'éclairage sur une partie de la nuit.



2.5.3. LE BARRAGE DE VAULOUVE



Le barrage de Vaulouve, situé dans le ravin de Vaulouve sur les communes des Hautes-Duyes et du Castellard-Mélan, est de type digue, en remblai de terre et à noyau d'argile. Alimenté par son bassin versant de 3 km², il possède une capacité de stockage de 200.000 m³ destinée à l'irrigation des terres agricoles de la vallée des Duyes. Il contribue ainsi au maintien et au développement des activités agricoles de la vallée.

Le barrage a été construit en 1991 par la communauté de commune des Duyes et Bléone, maître d'ouvrage et exploitant.

Le 1^{er} janvier 2017, l'ouvrage a été transféré à Provence Alpes Agglomération, qui assure désormais l'exploitation du réseau d'irrigation, l'entretien de l'ouvrage et le suivi réglementaire.

En 2019, le rendu d'une étude de danger, lancée en 2017, a conclu à la nécessité d'entreprendre d'importants travaux de mise aux normes portant notamment sur le redimensionnement de l'évacuateur de crue, l'installation d'un pluviomètre et la réalisation d'une étude sur le risque sismique.

Chaque année, la Société du Canal de Provence réalise une visite technique approfondie pour le compte de PAA ainsi qu'un essai de vidange.

En 2019, les frais de fonctionnement (électricité pour les pompes, assurance, ligne téléphonique, agence de l'eau, gestion des documents par le Canal de Provence) s'élèvent à 17.865 € HT.

Les recettes perçues en 2019 s'élèvent à 28.210 € HT et proviennent essentiellement de la facturation de la consommation des irrigants.

2.6. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



Depuis le 1^{er} janvier 2018, PAA exerce la nouvelle compétence obligatoire *GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations* (GeMAPI), créée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

L'article L 211-7-I du Code de l'environnement liste explicitement les missions de cette compétence:

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2.6.1. LES MODALITES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE

Le territoire de Provence Alpes Agglomération compte plusieurs cours d'eau dont certains étaient déjà gérés par des structures existantes au 1er janvier 2018.

PAA a donc choisi de déléguer sa nouvelle compétence GEMAPI aux syndicats de rivières qui intervenaient déjà sur ces cours d'eau :

- le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) pour la Bléone et ses affluents
- le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) pour la Durance.
- Le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) pour l'Asse et ses affluents
- le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon (PNR Verdon) et le SIVU d'Entretien des Berges du Verdon pour le Verdon

Provence Alpes Agglomération compte également d'autres cours d'eau sur lesquels n'intervenait aucune structure. Il s'agit des cours d'eau dits "orphelins" :

- Le Vançon sur sa partie aval,
- La Blanche sur sa partie amont,
- Le Rancure sur sa partie amont,
- Le Barrasson,
- La Valsette,
- Le Mardaric,

2.6.2. LES ACTIONS GEMAPI EN 2019



En 2018, un diagnostic à l'échelle de l'agglomération a été réalisé afin d'identifier les opérations associées à cette nouvelle compétence, et notamment sur les cours d'eau orphelins de la Blanche, du Rancure et les ravins situés sur les communes de l'Escale et de Volonne entre le Vançon et la Bléone.

Ce diagnostic a permis de compléter les actions déjà programmées par les syndicats.

Ainsi, le coût global des actions réalisées en 2019 s'élève à 902.000 € HT, dont notamment :

Bassin versant de l'Asse

Opérations achevées:

- Campagne d'analyse de la qualité superficielle des eaux (3.000 € HT)
- Elaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des lits et des berges

Opérations en cours:

- Engagement du schéma directeur de gestion globale (14.000 € HT)

Bassin versant de la Bléone

Opérations achevées:

- Etude de définition de la stratégie locale en matière de protection contre les inondations
- Travaux conservatoire sur la digue de la ZAE Espace Bléone / Aiglun (8.000 € HT)
- Etude de danger des digues de la Bléone / Digne les Bains (45.000 € HT)
- Etude de danger de la digue des Eaux Chaudes / Digne les Bains (30.000 € HT)
- Travaux de confortement de la digue des Epinettes amont / Digne les Bains (732.000 € HT)
- Travaux conservatoires d'urgence sur la digue amont rive droite de l'Arigeol / La Javie (16.000 € HT)
- Création d'une station hydrométrique sur la Bléone, en amont de Digne les Bains (40.000 € HT)
- Travaux d'entretien des boisements rivulaires, des digues et des adous du bassin versant (109.000 € HT)

Opérations en cours:

- Diagnostic initial de la digue du Gibassier / Le Chaffaut (15.000 € HT)
- Etude de danger de la digue du ravin de Farine / Digne les Bains (39.000 € HT)
- Diagnostics initiaux de la digue de la Bléone / La Javie (8.000 € HT)
- Diagnostics initiaux de la digue de la Fontaine de l'Ours / Auzet (7.000 €)

Opérations achevées :

- Diagnostic du bassin versant de la Blanche (6.000 € HT)

Opérations en cours:

- Procédure règlementaire liée au programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires de la Blanche (10.000 € HT)
- diagnostic du bassin versant de la Rancure
- diagnostic des bassins versants des ravins de Volonne et l'Escale

2.6.3. FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI

La loi MAPTAM permet à la collectivité en charge de la compétence Gemapi la possibilité de créer une taxe exclusivement affectée à l'exercice de cette compétence, la taxe "Gemapi".

Outre les cotisations aux syndicats, les actions à mener dans le cadre de la compétence GEMAPI représente une charge conséquente pour la communauté d'agglomération.

Afin de financer ces opérations, la communauté a instauré la taxe « gemapi » pour un produit de 500 000 € par an . Cette taxe est applicable depuis le 1er janvier 2019.

La taxe est votée chaque année par la communauté d'agglomération avant le 1er octobre pour recouvrement l'année suivante. Elle est perçue uniquement par celle-ci pour les besoins financiers propres à ses dépenses Gemapi ou pour financer sa cotisation au syndicat mixte auquel elle a délégué tout ou partie de sa compétence. La taxe Gemapi est ce que l'on appelle une taxe affectée (elle ne peut servir à autre chose que la gestion des milieux aquatiques ou la prévention des inondations).

2.7. EAU ET ASSAINISSEMENT

Les 5 intercommunalités composant Provence Alpes Agglomération ont fait le choix, dès septembre 2016, de préparer le transfert des compétences Eau et Assainissement, obligatoire au 1^{er} janvier 2020 et de répondre à un appel à projet lancé par l'Agence de l'eau.

PAA a ainsi bénéficié d'un financement à 80% de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un chargé de mission pilote du transfert, un technicien SIG pendant 2 ans, et des études financières et techniques pour préparer ce transfert. Cette préparation au transfert a été pilotée par un comité de suivi (5 vice-présidents et services).

Durant l'année 2018, le pilote a rencontré toutes les communes afin d'établir un diagnostic de la situation : gestion du service, état des ouvrages, des projets... Ce diagnostic a été adressé à chaque commune pour la partie qui la concerne.

Trois bureaux d'études (Cereg Territoires, Setec Hydratec et Chleaué) ont été chacun attributaire d'un marché (trois lots géographiques : Centre/Sud, Nord, Ouest) pour synthétiser le diagnostic technique réalisé par le pilote et proposer des solutions techniques, une programmation et une priorisation d'amélioration des performances techniques des services d'eau et d'assainissement.

Trois réunions techniques se sont tenues en 2019, qui ont abouties à une liste de projets répondant à ces objectifs. Le service travaille à une synthèse pour une présentation aux élus en 2020, en vue de l'établissement d'un programme de travaux priorisé, et de demandes de subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le cabinet financier (Citexia) a été retenu en 2018. A l'appui d'échanges et de réunions de travail avec le pilote, il a présenté en février 2019 au comité de suivi son diagnostic rétrospectif, puis une prospective financière après deux ateliers avec le bureau en septembre 2019.

Les 22 communes ayant du personnel transférable ont été rencontrées afin d'étudier la situation individuelle de chaque agent, le cas des régies constituées (Régie Dignoise des Eaux et Sieamd) étant plus simple (personnel affecté donc transférable). Les comités techniques ont été saisi pour avis.

L'approche de la date du transfert de compétences a nécessité la mise en place d'un groupe de travail Eau (groupe informel composé d'une quinzaine de communes volontaires), qui s'est réuni 3 fois au dernier trimestre 2019, pour entamer les réflexions sur les valeurs du services, fondement des actions du service, et base de ses règlements de service. Ces travaux ont été repris et poursuivi en 2020 par le conseil d'exploitation désigné par le conseil communautaire du 2 décembre 2019.

Ces résultats ont été présentés et débattus avec les communes **en réunions sectorielles semestrielles**, organisées en mai (5 secteurs : Nord, Centre-Ouest, Centre-Est, Sud et Ouest) et novembre 2019 (3 secteurs : PureAlpes, Haute-Provence-Verdon et Val de Durance).

La réunion de mai 2019 a permis aux élus de réaffirmer leur attachement à un service de l'eau en gestion publique **sous forme d'une régie à simple autonomie financière** et de débattre sur le contenu des statuts. Le conseil communautaire a décidé le 26 juin 2019 du mode de gestion et a approuvé les statuts des régies de l'eau et de l'assainissement entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Le conseil d'exploitation, commun aux deux régies, est composé de 12 élus et 3 associations de consommateurs, afin de permettre une large représentation de la diversité du territoire intercommunal et d'associer les usagers aux réflexions).

Lors des réunions sectorielles du mois de mai, l'organisation des services en trois pôles géographiques a été validée :

- PureAlpes,
- Haute-Provence-Verdon
- Val de Durance

La réunion de novembre 2019 a ouvert les débats sur les enjeux du transfert des excédents et du lissage tarifaire, abordés également en conférence des maires le 27 novembre 2019.

Les services intercommunaux de l'eau et de l'assainissement ont été construits en concertation avec les communes, associées aux décisions à chaque étape au travers de rencontres individuelles, de réunions sectorielles, de groupe de travail, de la conférence des maires.

Au 1^{er} janvier 2020, le service intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement est opérationnel, 42 agents ayant pris leur poste à Digne-les-Bains (Saint-Véran, locaux ex-RDE), à Château-Arnoux-Saint-Auban (locaux ex-Sieamd) et à Seyne-les-Alpes (locaux ex-CCPS).

Les usagers peuvent joindre le service à un numéro unique (04.92.30.58.40 et eau@provencealpesagglo.fr), les trois pôles étant interconnectés grâce aux outils informatiques (logiciel de gestion de la relation usagers unique sur l'agglo) et téléphones (lignes SDSL et fibre). Tous les usagers ont reçu début 2020 une lettre de la présidente les informant de ce nouveau service intercommunal et de ses coordonnées.

2.7. VIE TERRITORIALE

2.7.1. EQUIPEMENTS CULTURELS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. Ces équipements, gérés par les anciennes communautés de communes sont les suivants :

- Ecole des Beaux-Arts IDBL,
- Médiathèque François Mitterrand, Médiathèque Louis-Joseph et leur réseau,
- Complexe cinématographique « Le Cinématographe »,
- Ecole de musique communautaire de Saint-Auban,
- Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen
- Le Théâtre Durance,
- Le centre culturel Simone Signoret,

En outre, PAA est compétente pour la définition et la mise en œuvre de politiques communautaires en matières sportives et culturelles, complémentaires aux politiques communales.

2.7.1.1. L'ECOLE DES BEAUX-ARTS IDBL

○ Présentation

L'école d'art idbl intercommunale Digne-les-Bains est un établissement public d'enseignement artistique qui dépend de la Communauté Provence Alpes Agglomération.

Elle est implantée dans un bâtiment de 1900 m² dont les espaces sont spécialement équipés et conçus pour l'enseignement et la diffusion des arts plastiques et des arts visuels avec des ateliers techniques récemment équipés (infographie/PAO, gravure, céramique, volume/sculpture, design graphique, photo/vidéo), des salles de cours, un pôle administratif, une salle d'exposition, une salle de conférences et une bibliothèque. L'enseignement est dispensé par des professeurs diplômés et qualifiés dans chacune des disciplines enseignées.

Ses 4 missions principales sont :

1. L'enseignement des arts plastiques et des arts visuels (cours et ateliers) en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes) dans toutes les disciplines inhérentes à ces deux domaines

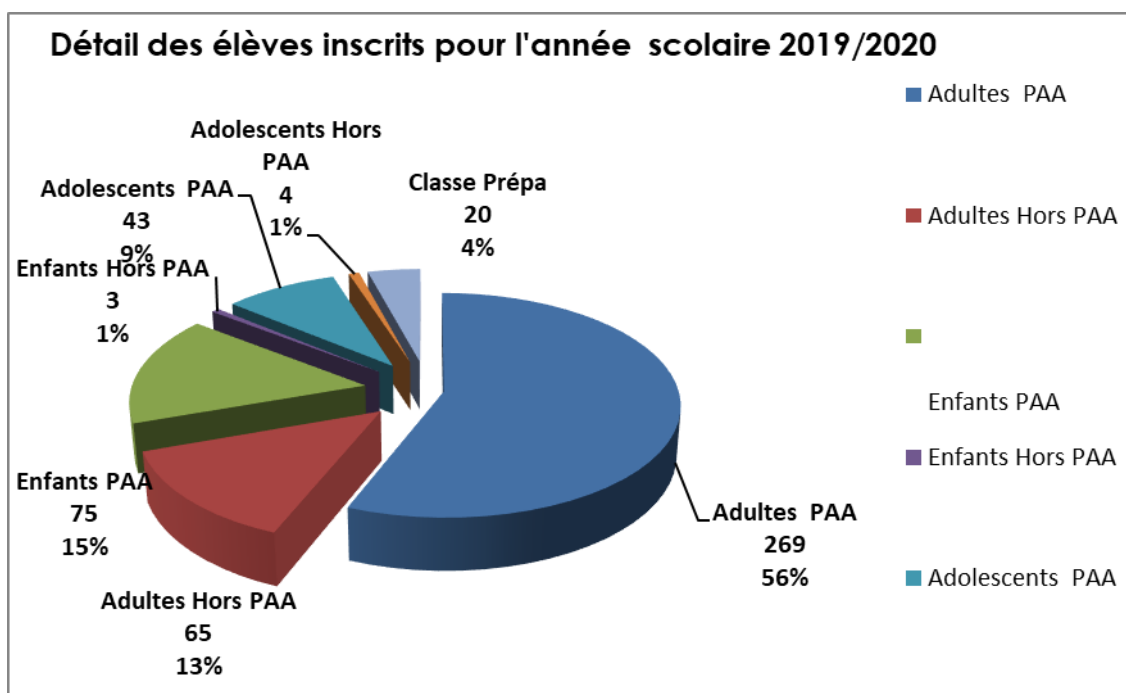
2. Une formation post bac à plein temps de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique (cette formation fait partie du réseau des classes préparatoires publiques **APPEA** agréée par le Ministère de la Culture)
3. des partenariats culturels et éducatifs avec les institutions culturelles du bassin Dignois : musée Gassendi, Cairn centre d'art, médiathèque, centre culturel René Char, Les rencontres cinématographiques, Réserve géologique, IUT, IUFM ; Théâtre Durance, mais également, **Régionales** : Fonds Régional d'Art Contemporain de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'école supérieure d'art de la ville d'Aix-en-Provence, etc.
4. la diffusion et la promotion de l'art contemporain par l'intermédiaire de la programmation du **bild** (bureau d'implantation des lignes digne) : programmation d'expositions, de conférences, de voyages d'étude, de workshops, d'événements, etc.)



○ Effectif 2019/2020

L'école d'art intercommunale de Digne **idbl** enregistre **480** inscriptions, toutes catégories d'élèves confondues.

- ✓ **76** Enfants résidents PAA
- ✓ **3** Enfants résidents hors PAA
- ✓ **43** Adolescents résidents PAA
- ✓ **4** Adolescents résidents hors PAA
- ✓ **269** Adultes résidents PAA
- ✓ **65** Adultes résidents hors PAA
- ✓ **20** Étudiants classe préparatoire
- ✓ **0** Curistes



L'effectif de l'idbl est essentiellement constitué de résidents de la Communauté Provence Alpes Agglomération soit **85%** et **15%** de résidents extérieurs à la Communauté Provence Alpes Agglomération.

○ Activités d'enseignement

Ateliers et cours de pratique artistique tous publics

L'école d'art idbl intercommunale Digne-les-Bains est un établissement d'enseignement artistique public qui dispense son enseignement en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes) sans condition préalable et cela dans toutes les disciplines inhérentes aux arts plastiques et aux arts visuels.

L'enseignement est prodigué par des professeurs diplômés et qualifiés dans chacune des disciplines enseignées. L'inscription à l'école se fait chaque année en septembre et ouvre droit pour, les adolescents et adultes, à tous les ateliers et cours de l'école selon trois choix prioritaires et à toutes les activités de programmation du **bild** (bureau d'implantation des lignes digne) : expositions, conférences, workshops, événements... gratuitement (sauf voyages d'étude).

Une inscription ponctuelle est également proposée aux curistes en villégiature à Digne-les-Bains.

○ Cours, ateliers & disciplines

L'école dispense 65 cours ou ateliers hebdomadaire soit:

- ✓ 6 cours pour les enfants de 5 à 13 ans.
- ✓ 4 cours spécifiquement adressés aux adolescents de 14 /18 ans.
- ✓ 29 cours pour les adultes & adolescents
- ✓ 26 cours pour les étudiants de la classe de préparation aux concours d'entrée aux établissements supérieurs d'enseignement artistique.

Son enseignement a été prodigué dans 12 disciplines différentes :

- ✓ Dessin expression graphique
- ✓ Peinture (*Huile, acrylique et techniques aquarellées*)
- ✓ Gravure
- ✓ Modelage
- ✓ Céramique
- ✓ Volume /Sculpture
- ✓ Bande dessinée, illustration, PAO
- ✓ Photographie / Vidéo
- ✓ Informatique numérique
- ✓ Design graphique
- ✓ Modelage et croquis d'après modèle vivant
- ✓ Dessin d'observation, analytique et projet

○ La classe préparatoire de l'école d'art intercommunale de Digne IDBL

L'école d'art idbl intercommunale Digne-les-Bains est un établissement d'enseignement artistique public spécialisé dans le domaine des arts plastiques et des arts visuels qui propose une formation post bac à plein temps, d'une année scolaire (35 heures de cours hebdomadaires) de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique : écoles supérieures des beaux-arts, écoles d'architecture, écoles d'arts appliqués.

Cette formation fait partie du réseau des classes préparatoires publiques APPÉA agréée par le Ministère de la Culture.

Elle s'adresse aux élèves bacheliers âgés de 17 à 23 ans (sauf dérogation). L'admission se fait sur entretien devant un jury de sélection au mois de mai, juin et septembre de chaque année, précédé d'un dépôt de dossier de candidature qui doit parvenir à l'établissement entre le mois de mars et de

mai (à demander à l'administration de l'école) (sans frais d'inscription préalable) L'enseignement est prodigué par des professeurs diplômés et qualifiés dans chacune des disciplines enseignées.

Cette formation pour l'élève a pour vocation de :

- Le préparer aux épreuves des concours d'entrée des écoles supérieures d'art et de l'aider à constituer son dossier de travaux personnels.
- Lui donner des bases techniques dans chacune des disciplines enseignées.
- Le familiariser aux enjeux formels, conceptuels et théoriques qui sont au cœur des modalités d'enseignement des écoles supérieures d'art.

Favoriser l'élaboration d'un discours révélateur de :

- Sa motivation, sa singularité, son esprit critique, sa curiosité et sa culture générale, en vue des entretiens de sélection.
- L'aider à déterminer son orientation au regard des offres proposées par les établissements d'enseignement supérieur.

L'enseignement est dispensé selon 5 pôles :

Arts plastiques / image / volume/espace /design/graphique / culture générale, histoire de l'art.

Des bilans et des mises en situation d'épreuves ponctuent la formation, ainsi que des interventions/workshops de plasticiens ou théoriciens, de voyages d'étude et des participations aux partenariats développés avec le Fonds régional d'art contemporain (FRAC PACA) et les écoles supérieures d'art de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les élèves profitent pleinement de l'activité du **bild** (bureau d'implantation des lignes Digne) :

Programmation d'expositions, conférences et événements artistiques.

○ **Résultat des concours 2019/2020**

85 % des élèves de la classe de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique ont été lauréat des divers concours dans des écoles prestigieuses comme ENSBA Lyon, ENSBA Bourges, ENSBA Grenoble, ENSBA de Nîmes, ENSBA Nantes, ENSBA Saint Etienne, ENSBA Valence, HEAR Strasbourg, ESBA Marseille et trois étudiants en attente de résultat.

○ **En complémentarité à son enseignement l'école d'art intercommunale de Digne organise chaque année une série d'évènements.**

✓ **Présentation programmation théâtre Durance**

- ✓ **Mardi 17 septembre 2019 16 h** dans l'auditorium de l'école **Intervention/performance de l'artiste Sylvain Gouraud** artiste invité au Cairn centre d'art. **Exposition** et présentation des œuvres de l'artiste Sylvain Gouraud « **La vallée partagée** » restitution du projet de résidence mené par Sylvain Gouraud sur le territoire de Majastres
- ✓ **Voyage biennale de Lyon Vendredi 18 et samedi 19 octobre 2019**
 - **Séminaire d'André Scala** professeur de philosophie « **Questions de gris,** » **8 octobre 2019 18 h** *auditorium de l'école*
 - **19 novembre 2019 18 h** *auditorium de l'école*
 - **17 décembre 2019 18 h** *auditorium de l'école*
 - **14 janvier 2020 18 h** *auditorium de l'école*
 - **11 février 2020 18 h** *auditorium de l'école*
 - **17 mars 2020 18 h** *auditorium de l'école* **ANNULE** cause **COVID 19**
- **Spectacles vivants au Théâtre Durance** Château Arnoux
- **Mardi 19 novembre 2019 21 h** *La fin de l'homme rouge*
- **Vendredi 6 décembre 2019 21 h** *Ghost/still life* d'Angelin Preljocaj
- ✓ **Expositions « Art et littérature »** en partenariat avec le **FRAC PACA** Au **BILD** bureau d'implantation des lignes digne, galerie de l'école **Du samedi 14 décembre 2019 au samedi 15 février 2020 inclus Vernissage vendredi 13 décembre 2019**
 - « **Korreltjie klein is my woord,** » œuvres de l'artiste Ian Simms d'après les poèmes de la poétesse Sud-Africaine Ingrid Jonker. « **C'est le récit qu'on en fait** » œuvres du Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte-D'Azur sur un commissariat des étudiants de la classe préparatoire

Dans le cadre de cette exposition conférences dans l'auditorium de l'idbl :

- **Ian Simms** plasticien et professeur à l'école d'art de Toulon, présentation de son travail artistique et de son exposition
- **François Bazzoli** historien d'art, dessins et peintures d'écrivains
- **Nathalie Quintane** écrivain, les relations entre l'art et la littérature au sein de l'art contemporain
- **Jean Marie Schaefer** philosophe, pourquoi la fiction ?
- **Projections de films** en collaboration avec les Rencontres Cinématographique, cinéma/littérature :
- **Raoul Ruiz** (adaptation de la recherche du temps perdu de Marcel Proust) ou **Oliveira** (adaptation de madame Bovary de Gustave Flaubert) ou **Huston** Les gens de Dublin (adaptation du roman de James Joyce)
- ✓ **Portes ouvertes classe préparatoire Du samedi 14 mars au samedi 21 mars 2020 ANNULEE** cause **COVID 19**

2.7.1.2. LES MEDIATHEQUES ET LEUR RESEAU

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Provence Alpes Agglomération gère les médiathèques qui relevaient de la compétence de l'ex CCABV et de l'ex CCMD :

- la Médiathèque François Mitterrand située à Digne-les-Bains et son réseau
- la Médiathèque Louis-Joseph située à Château-Arnoux Saint-Auban et son réseau

Les médiathèques ont des missions précises afin de servir au mieux la population :

- Un accès égalitaire à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information et de formation continue,
- Le développement de la lecture sous toutes ses formes auprès des jeunes,
- La consultation et l'emprunt de documents très variés, du livre au fichier numérique,
- L'accès à la formation et à l'information des usagers mais également des partenaires et des professionnels auxquels les médiathèques peuvent apporter conseils et accompagnement dans le cadre de projets spécifiques,
- La mise en valeur du patrimoine, des œuvres et des créateurs.

Elles ont également pour mission de favoriser le plaisir de la découverte et l'épanouissement personnel au moyen de différentes formes d'expression culturelle. Ce sont des lieux de détente, des espaces d'autonomie où s'inventent des idées et des pratiques.

L'année 2019 a été une année de stabilisation et de réalisation pour la mise en œuvre **du Contrat Territoire Lecture et l'organisation du réseau de lecture publique sur le territoire**.

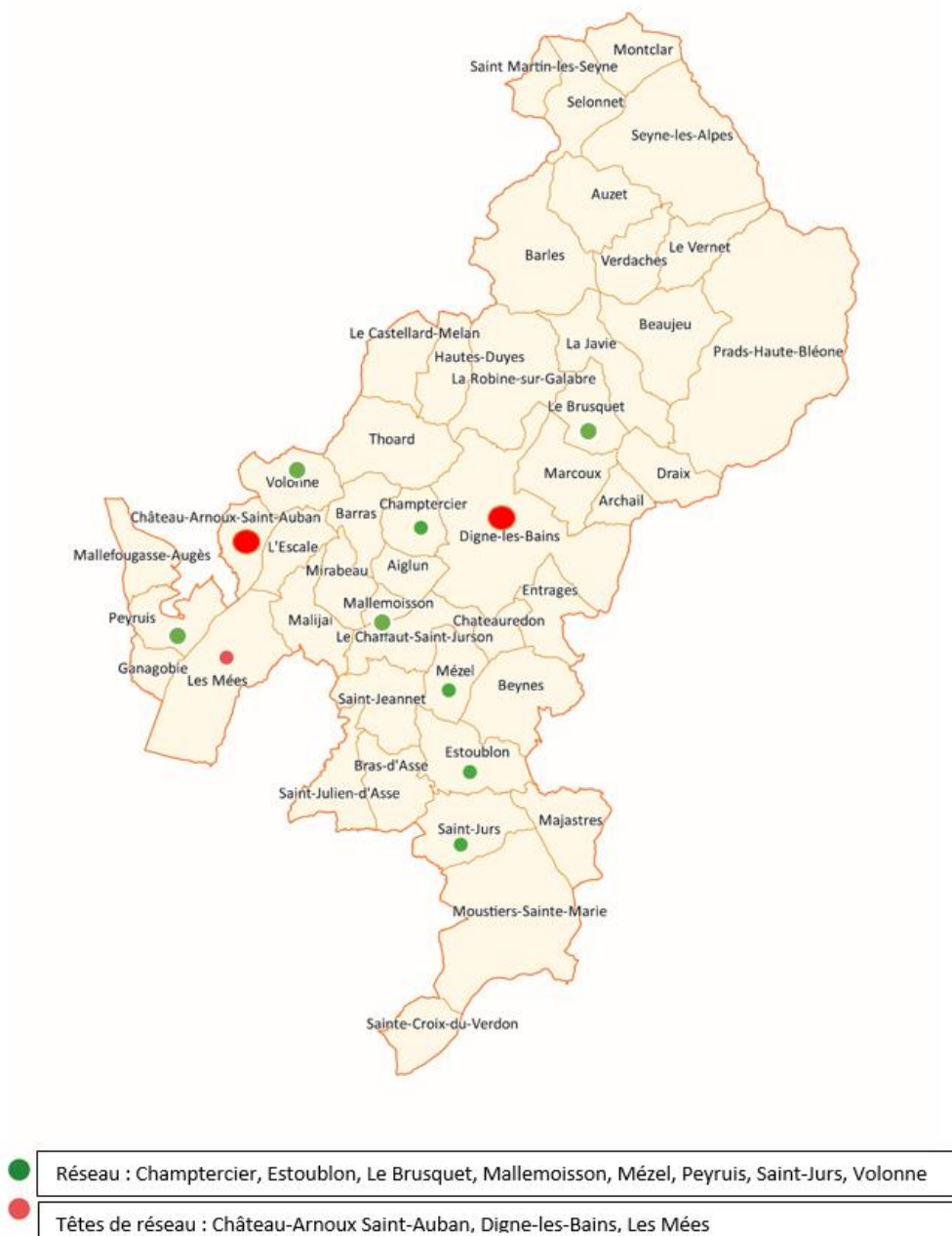
En service interne, la vie collective a été très riche aussi bien concernant la fréquentation des usagers que par le nombre et la qualité des actions proposées, qu'elles soient scolaires, socio-éducatives ou culturelles. Enfin, le changement d'affectation de lieux pour 4 des postes de titulaires et le remplacement du poste en disponibilité se sont déroulés harmonieusement.

○ Les objectifs atteints en 2019 pour le réseau

- La mise en place du réseau de lecture publique :
Décidée la délibération du conseil communautaire le 28 mai 2019, la mise en place du réseau s'est traduit en 2019 par :
 - 7 conventions d'adhésion signées entre PAA et les bibliothèques de Champtercier, Estoublon, Le Brusquet, Mallemoisson, Mézel, Peyruis, Saint-Jurs avec application d'un tarif commun d'abonnement dès janvier 2020
 - Le détransfert des bibliothèques de Peyruis et Volonne acté
 - Le recrutement acté d'un coordinateur du réseau avec l'aide de la Drac Paca pour janvier 2020
- L'appel à projet lancé en juillet pour des candidats à une résidence de création d'illustration jeunesse pour février 2020
- L'Atelier Des Bibliothèques en février 2019 avec pour 8 d'entre elles des animations autour de l'œuvre de Françoise Malaval, temps fort appelé « Samadama »
- Les ressources numériques en ligne dès septembre 2019 (cinéma, musique, autoformation) pour tous les usagers inscrits, et ce quelle que soit leur bibliothèque d'inscription, ont

rencontré un grand succès auprès du public confirmant ainsi le but du réseau : apporter à tous un service public de qualité, équitable et viable sur l'ensemble du territoire.

Localisation des médiathèques et leur réseau



○ Le personnel

- Médiathèque de Digne-les-Bains et réseau Asse-Bléone-Verdon : (Personnel : 19 agents dont 18 ETP, Bibliothèques réseau : 15 bénévoles)
- Médiathèque de Château-Arnoux et réseau Moyenne Durance : (Personnel : 10 agents dont 8 ETP, Bibliothèques réseau : 3 bénévoles)

○ Les fonds documentaires

Les budgets d'acquisitions (46000€ pour Digne-les-Bains, 45000€ pour le réseau moyenne Durance et 8000€ pour les ressources numériques communes) permettent l'accroissement et le renouvellement des collections selon une politique documentaire ayant pour but d'assurer la pertinence et la qualité de celles-ci. Les budgets sont répartis par support (livres, CD, DVD, revues, partitions), mais également par section (adulte, jeunesse, musique images) et par genre (romans, documentaires, albums, bandes dessinées...)

Les chiffres des acquisitions en 2019	Digne les Bains 2150	Château-Arnoux Saint-Auban 2115
Livres	1695	1 561
cd	169	280
dvd	151	168
partitions	0 (prêts MDP04)	17
Livres d'artiste	1	0
Fonds ancien (ouvrages antérieurs à 1811)	0	0
Abonnements revues	134	89

Médiathèques tête de réseau (François Mitterrand à Digne-les-Bains et Louis Joseph à Château-Arnoux-Saint-Auban)

167 665 documents pour les 2 têtes de réseau dont 25 915 en magasin

208 514 avec l'ensemble du réseau de lecture publique de PAA

Fonds spécifiques : Le fonds ancien de la Médiathèque de François Mitterrand (ouvrages antérieurs à 1811) est constitué de 10 193 documents issus des confiscations de bibliothèques de particuliers et couvents à la Révolution française. Les fonds locaux : Pierre Gassendi, Alexandra David-Neel et Alexandre Arnoux à Digne les Bains. En dépôt des fonds jeunesse des éditions Le Sablier (Digne les Bains) et de l'éditeur Thierry Magnier (Château-Arnoux). Les fonds spécialisés : 184 livres d'artiste (Digne- les Bains), éditions Robert Morel (Château-Arnoux)

○ Fréquentation et prêts

Pourcentages et moyennes rapportés à une population équivalente à celle de PAA soit 47278 hab.	Digne-les-Bains	Digne réseau	Château-Arnoux Saint-Auban	Réseau moyenne Durance	Moyenne réseau PAA	Moyenne nationale*
Heures d'ouverture hebdomadaire	31h	Champtercier 7h Estoublon 4h Mézel 4h Saint-Jurs 4h moyenne 4h75	22h30	Les Mées 15h Peyruis 17h Volonne 11h45 Moyenne 14h48	18h	14h
Inscrits actifs	7642	Champtercier 27 Estoublon 37 Mézel 39 Saint-Jurs 39 Total : 142	1403	Les Mées 465 Peyruis 142 Volonne 63 Total : 670	Total de 9857 inscrits actifs soit 20,85% de la population de PAA	17 %
Prêts annuels	205 327	Champtercier 1167 Estoublon 1448 Mézel 1810 Saint-Jurs 243 Total : 4 668	80 570	Les Mées 19 675 Peyruis 7 348 Volonne 3 124 Total : 30 147	Total de 320712 prêts annuels soit 6,78 prêts annuels par hab. PAA	5 Prêts annuels par hab.
Variations de prêts entre 2018 & 2019	-2 652 (baisse correspondant à la fermeture de 5 jours pour récolement)	Champtercier -318 Estoublon +234 Mézel -120 Saint-Jurs -9 Total : -213	Casa+ 1233	Les Mées -104 Peyruis +462 Volonne +9 Total +367	Baisse de 1265 prêts par rapport à l'année 2018	
Dépenses acquisitions	BP 46000 € + 8000 € ressources numériques =54 000 €	Champtercier 500 € Estoublon 500 € Mézel 850 € Saint-Jurs 500 € Total : 2350 €	BP 38000 €	BP 7000 €	101350 € Soit 2,14 € par hab. PAA	2 € par habitant

*source des chiffres : Enssib 2017 et Direction du Livre et de la Lecture 2016

Ce qu'il faut retenir pour le réseau de lecture publique :

- Les médiathèques du territoire et du réseau ont une fréquentation et un nombre de prêts **supérieurs à la moyenne nationale**
- **29 agents** professionnels au service de la lecture publique et **18 bénévoles**
- **95 jours de formation pour les professionnels**
- **320712 prêts**
- **143 journées** de formation pour les personnels salariés
- **8 954 usagers** inscrits
- **Deux navettes** en service une à deux fois par semaine pour la circulation des documents
- Deux catalogues **consultables en ligne et le prêt informatisé** dans toutes les bibliothèques des deux réseaux
- **Des moyennes statistiques supérieures aux moyennes nationales** pour les bibliothèques tête de réseau avec le même nombre d'habitants : **Inscrits actifs PAA 20,85%** contre 17%, **6,78 prêts annuels par habitant PAA** contre 5, **2,14 € de dépenses par habitant PAA** contre 2€, **18 heures d'ouverture hebdomadaire PAA** contre 14h

Les Services : formation et partage des savoirs dans le réseau en 2019

Navette et circulation des documents

Une carte unique permet l'emprunt dans les bibliothèques du réseau dignois et une autre dans celles de moyenne Durance. Une navette permet la circulation des documents entre les bibliothèques de chaque réseau. Elle offre un réel service de proximité permettant d'emprunter et de rendre les documents dans n'importe laquelle des bibliothèques du réseau. Grâce à ce service, les usagers ont à leur disposition l'ensemble des collections du réseau auquel ils adhèrent et plus seulement les documents de leur bibliothèque d'inscription.

Informatique et traitement des documents

Aide au logiciel Koha (Système informatique de gestion des bibliothèques), à Bokeh (portail public),

au portail de la médiathèque départementale, aux ressources numériques sur le portail PAA dans le dignois. En Moyenne Durance où le passage à ce logiciel est prévu en 2020 l'accent est mis sur la maîtrise des outils, du matériel (hardware), et sur les logiques de traitements des données plutôt que sur l'usage spécifique du logiciel Syracuse (software) qui va être abandonné.

Communication

-Diffusion des catalogues papiers des dernières acquisitions sur les petites bibliothèques.

-Le portail commun de chaque réseau permet la diffusion des informations : animations, nouveautés, et l'accès des usagers aux modalités de gestion de leur compte : inscription aux ressources numériques, réservations, liste des documents empruntés.

Animations

L'atelier des bibliothèques (ADB) : Expositions, ateliers et rencontres à Estoublon, Mallemoisson, Digne, Château-Arnoux, aux Mées et un spectacle à Peyruis et Digne les Bains.

Conclusion

Deux nouvelles bibliothèques Le Brusquet et Mallemoisson ont signé la convention de partenariat entre leurs communes et PAA tout comme les anciennes bibliothèques des 2 réseaux.

Si les budgets d'acquisition et la politique documentaire restent indépendants pour chaque bibliothèque le réflexe « réseau et catalogue commun » pour effectuer les achats est maintenant acquis pour les bénévoles et les salariés.

Le réseau continuera de se déployer en 2020 avec l'entrée effective de la bibliothèque du Brusquet qui sera informatisée, et sa visibilité sera augmentée avec le changement de logiciel en moyenne Durance.

Il y aura alors **1 seul réseau pour PAA** : les usagers pourront se rendre dans n'importe laquelle des bibliothèques du réseau : ils auront les mêmes droits et bénéficieront des mêmes services.

Cela mettra à la portée d'un adhérent d'une bibliothèque, même modeste, l'ensemble des ressources du réseau qui trouvera là tout son sens.

En 2020 la mutualisation des pratiques des lecteurs et des personnels connaîtra une véritable évolution, favorisée par l'accès aux ressources numériques. Gageons que ce réseau unique rendra un véritable service de proximité aux usagers, les réseaux actuels s'attendent à une augmentation significative de la circulation de documents.

11 médiathèques/bibliothèques reliées :

Château-Arnoux Saint-Auban, Digne-Les-Bains, Champtercier, Estoublon, Le Brusquet, Les Mées, Mallemoisson, Mézel, Peyruis, Saint-Jurs, Volonne.

Circulation des documents via les

navettes : 3 777 documents ont circulé cette année (1 687 dans le dignois, 2 090 en moyenne Durance).

Samadama : 1er festival du réseau dans 7 bibliothèques

○ Principales actions culturelles et animations

Les principales actions culturelles menées tout au long de l'année poursuivent 3 grands objectifs : valoriser les collections et développer la lecture, conquérir de nouveaux publics en multipliant les accès au savoir et à la culture, développer la formation des publics au numérique et positionner ainsi les médiathèques comme acteurs essentiels de la culture au sein de la collectivité.

Il est impossible de détailler ici toutes les animations annuelles du réseau. L'objectif est d'alterner des animations, des expositions très exigeantes de niveau régional ou national tout en restant la chambre d'écho de la création artistique locale de qualité.

La programmation culturelle générale

Elle est mensuelle et rythmée par des rendez-vous réguliers :

- Pour les enfants : Les bouts de chou, L'heure du conte, crèches, Ram et assistantes maternelles, le prix littéraire des lycéens et des apprentis PACA pour les ados, Cinépuce, Mercredi philo
- Pour les adultes : Le club lecture, Les projections : Mard'docs, Cinépoche , Arty'show , Café littéraire gourmand, Samedi musical
- Spectacles : dans et hors les murs des bibliothèques : musique, théâtre, marionnettes, kamishibaïs...
Spectacle en interne réalisé avec le P'tit Jardin et l'Accueil de Jour Saint-Martin sur le thème du souvenir et des sens abordés durant l'année
- Quelques exemples de rendez-vous annuels réguliers : Interludes, La fête de la musique, La nuit des bibliothèques, Le festival du jeu, Le rallye étudiants, Partir en livres, La dictée de la francophonie, Les ateliers Origami, Les escape game, Mai-li-Mai-lo, Musiques d'automne

L'action éducative est composée de l'ensemble des projets établis en partenariat avec les enseignants à destination des publics scolaires de la maternelle au lycée.

- Des visites découvertes de la médiathèque
- Des ateliers, animations, projets établis en collaboration avec les enseignants autour d'une thématique, d'un objectif spécifique
- Une aide à la recherche documentaire
- Des prêts aux classes permettant d'emprunter plus de documents pour une durée plus longue
- Découverte d'une œuvre d'art et promenade musicale
- Découverte des jouets d'optique et praxinoscope
- Atelier « Corpus libris » l'atelier a débouché sur 2 semaines d'exposition des travaux d'élèves
- Découverte de la boîte à balbuciné
- Dispositifs spécifiques :
 - Tatoulu* : concours national
 - La bibliothèque de vos rêves* : analyse et propositions pour une bibliothèque idéale.
 - EAC (Education Artistique et culturelle)* : 3 artistes avec lesquels la médiathèque de Casa a animé des ateliers qui ont donné lieu à une exposition avec l'ensemble des acteurs de l'EAC du secteur académique.
 - Devenir adulte* : permettre aux jeunes de l'IME d'acquérir un ensemble de compétences et le maximum d'autonomie au regard de leurs capacités pour devenir des adultes et des citoyens.

Le numérique au carrefour de l'éducation, la culture, les loisirs et le social (thématiques et publics) :

La médiathèque F. Mitterrand mène des ateliers numériques avec des thématiques précises, soit permanentes (internet, les bases de la bureautique), soit plus spécifiques (formation à distance,

Wikipédia). La demande du public adulte est très importante, certaines personnes étant plus fragiles sur le plan social ou culturel.

- 43 ateliers numériques : Les objectifs de ces ateliers sont d'attirer de nouveaux publics autour d'animations originales, mais avant tout de lutter contre la fracture numérique : de la découverte d'internet aux outils bureautique, de Makey Makey (jouet d'invention électronique qui permet de connecter des objets du quotidien à des programmes informatiques) aux ateliers robots en passant par le nettoyage du matériel,
- Le jeu à l'honneur : En 2019, afin d'enrichir son offre d'animations, la médiathèque a également choisi de s'appuyer sur le jeu. Dans le cadre du Festival du jeu en partenariat avec l'association Ludirunner la médiathèque F. Mitterrand a proposé une exposition et des démonstrations de rétro-gaming. Partenariat qui s'est poursuivi et permet à la médiathèque d'utiliser les jeux de l'association dans le cadre d'animations spécifiques.
- Participation au programme Sudlabs : en 2018, la médiathèque de Digne a répondu à un appel à projet lancé par la région Paca et appelé Sudlabs concernant les lieux d'innovation et médiation numérique en région Paca. Il a été mené en 2019 grâce aux subventions (la mise en œuvre de 10 ateliers et 3 conférences autour des communs numériques organisés par la responsable du pôle numérique et multimédia avec comme prestataire Jean-Christophe Becquet d'Apitux).

Conclusion

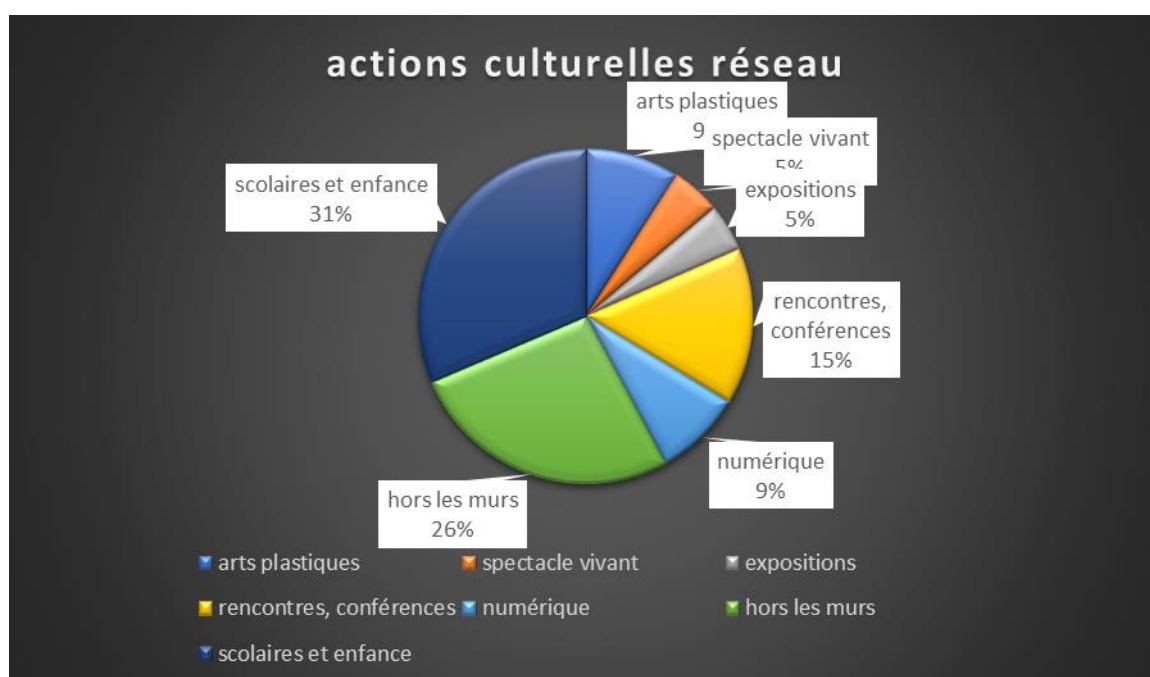
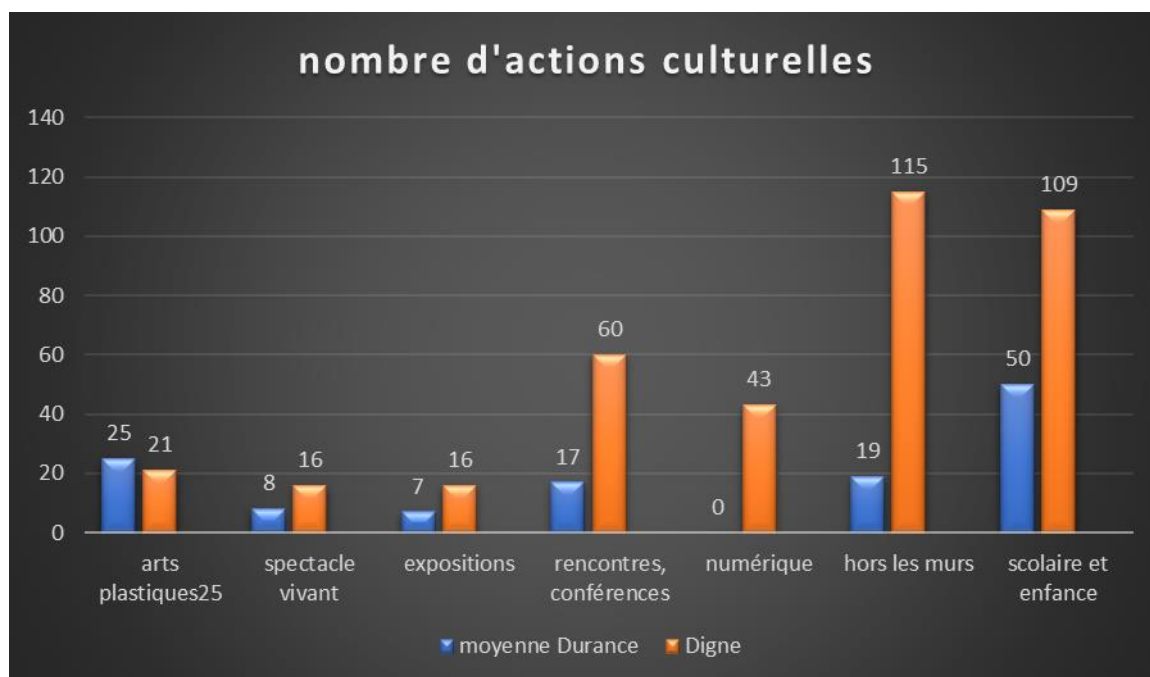
Dans le cadre de la construction du réseau de lecture publique de PAA, les enjeux de la médiation numérique sont essentiels : accompagner le public sur l'évolution numérique de la société, développer sa culture et ses compétences, mais aussi développer des services innovants répondant à des thématiques de société. **Le réseau de lecture publique de PAA a obtenu le prix de l'innovation numérique en 2019** décerné par Livres Hebdo et remis à Paris par Erik Orsenna.

Action sociale

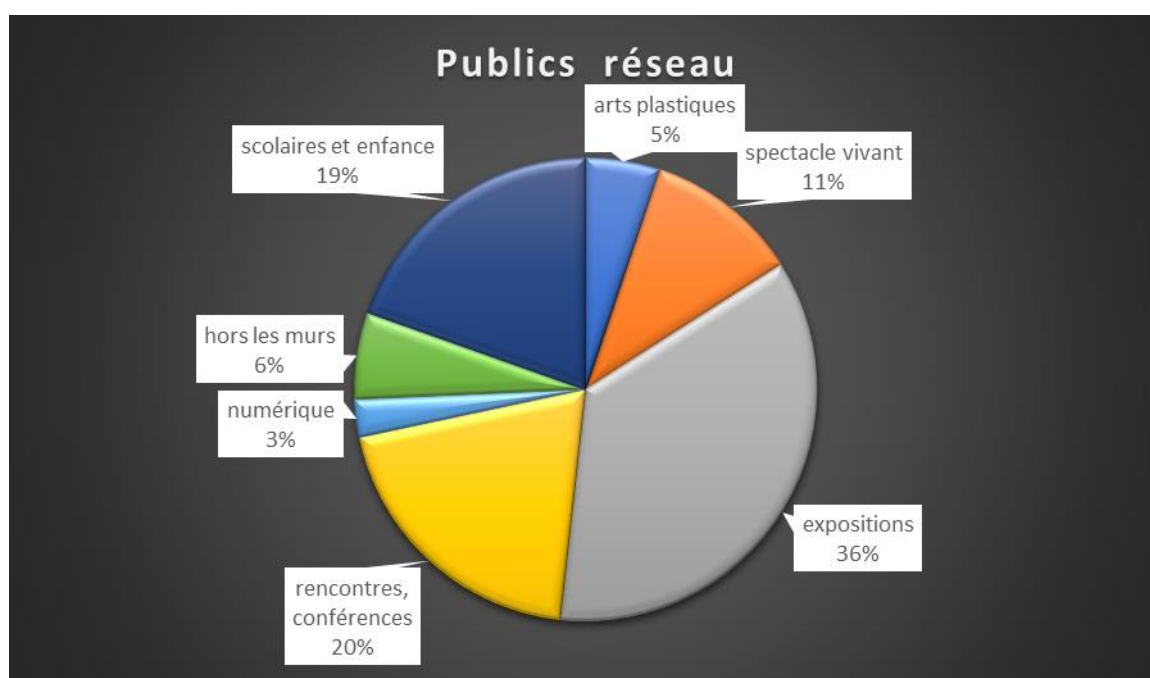
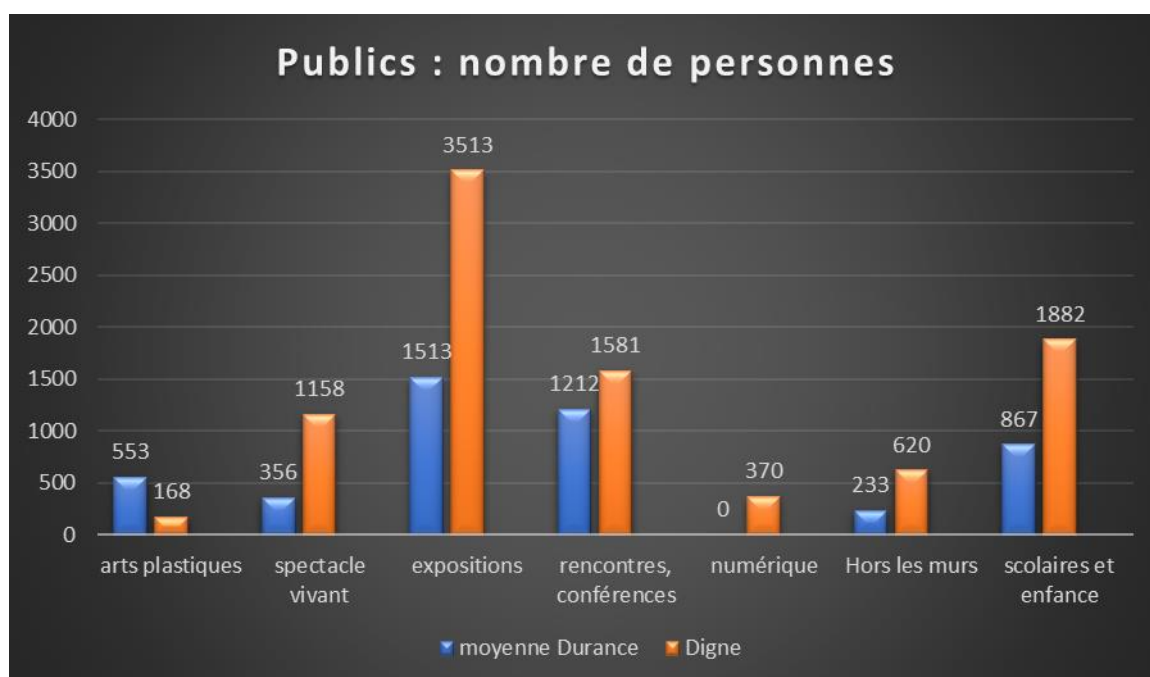
Plusieurs actions, en direction des publics empêchés et fragiles, sont menées par la section adulte en partenariat avec des structures associatives, socio-éducatives, médicales, et les maisons de retraite.

- Le portage de livres à domicile
La médiathèque en partenariat avec le CCAS, propose un service de portage de livres à domicile. Ce service mensuel concerne les personnes de tous âges à mobilité réduite, permanente ou temporaire, habitant la commune de Digne-les-Bains.
Ce temps très personnalisé permet d'aller à la rencontre de personnes, pour la plupart âgées, et de rompre leur isolement tout en échangeant autour de livres.
- Interventions dans les maisons de retraite et EHPAD
Le but est de proposer des lectures de textes variés définis à l'avance avec l'animateur de la structure, soit en fonction des animations prévues par l'institution, soit en fonction des animations prévues à la médiathèque. Les rencontres ont toujours comme support premier le livre, la lecture d'un texte. S'ensuivent des échanges avec les résidents et parfois des ateliers, expositions
Maison de retraite Saint-Domin, Maison de retraite Notre Dame du Bourg, Centre de convalescence Le Cousson, L'Accueil de jour Alzheimer, Association pour l'Education cognitive et le développement, Ehpad des Mées.
- Les dispositifs spécifiques
Accueil de Jour Alzheimer & halte-garderie le P'tit Jardin : afin de renforcer le lien entre générations, la médiathèque de Digne a développé un partenariat entre la structure de l'Accueil de Jour Alzheimer et celle de la halte-garderie le P'tit Jardin

Lettres d'A en moyenne Durance : collaboration avec les centres sociaux, ateliers d'écriture destinés aux non publics



Fréquentations des animations



Conclusion

506 actions culturelles dans le réseau menées avec environ **92 partenaires** ont touché un public de **14 026 personnes**. C'est vers le public scolaire et la petite enfance qu'on trouve le plus grand nombre d'actions et le plus de public. Suivent les actions hors les murs, notamment envers les personnes âgées dépendantes, les publics éloignés de la lecture qu'on appelle « les non-publics ». En situation d'illettrisme, ils ont perdu peu à peu l'usage de la lecture et de l'écriture. Les bibliothèques ont un rôle majeur à jouer hors les murs pour ces publics plus fragiles qu'on trouve en milieu rural, quelquefois en difficulté sociale.

Bilan

Les médiathèques sont engagées dans la constitution d'un réseau avec à terme un tarif unique, une seule carte d'adhérent valable sur l'ensemble des bibliothèques du réseau, un système de gestion des bibliothèques (SIGB) commun via un logiciel libre avec portail commun, une politique documentaire raisonnée, une aide technique et logistique des têtes de réseau vers les petites bibliothèques, des actions de lutte contre l'illettrisme, des actions hors les murs destinées aux publics éloignés du livre, une politique d'animations concertées et l'aide au développement du numérique sur le territoire.

Projets 2020

Pour la médiathèque de Digne

- Création d'un site documentaire autour d'Alexandra David Neel
- Ateliers lectures et contes pour adultes un mois sur deux le dernier jeudi du mois à 18h en alternance avec le club lecture
- Equipement pour les publics déficients visuels
- Mise en œuvre d'un espace sonore rénové en sections jeunesse et musique images
- Acquisition de nouveaux mobiliers

Pour la moyenne Durance

- Extension des horaires d'ouverture : 10h hebdomadaires supplémentaires
- Partenariat avec le CCAS et les associations d'aide à domicile pour le portage de documents
- Ateliers, lectures, rencontres à l'Ehpad de Malijai
- Ateliers, lectures, rencontres à la maison des acacias à Peyruis (centre de jour Alzheimer)
- Présence sur les réseaux sociaux
- Consolidation des partenariats avec les structures d'accueil des migrants

Pour la Concrétisation du réseau de lecture publique de PAA en 2020

- Adoption d'un règlement unique
- Lancement d'un marché pour l'extension en logiciel libre de la moyenne Durance, de Mallemoisson et Thoard
- Informatisation de la médiathèque du Brusquet

Mouvement de personnel

Suite au départ de Suzel Badet pour la direction de la médiathèque de Digne les Bains et du réseau de lecture publique de PAA, Catherine Boyadjian a pris la direction de la médiathèque Louis-Joseph et du réseau de moyenne Durance, Karine Garcin l'a remplacée à la direction de la médiathèque des Mées.

Principaux projets d'investissement 2020-2021

- Requalification de la médiathèque Louis Joseph inscrite dans le projet global de restructuration du centre culturel Simone Signoret situé à Château-Arnoux-Saint-Auban. Les bibliothécaires ont été associés au projet en définissant leurs besoins à partir des plans de réaménagement présentés.
- Isolation et chauffage pour le bâtiment de la médiathèque des Mées.

2.7.1.3. AUTRES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS RELEVANT DE L'AGGLOMERATION

○ Complexe cinématographique « Le Cinématographe »

Le cinématographe, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, est géré par l'Association de Gestion du Cinématographe (AGC).

Une convention de concession domaniale a été conclue avec cette association par l'ex Communauté de communes de la Moyenne Durance en décembre 2003.

Le cinématographe est une exploitation cinématographique de 3 salles en équipement numérique, pouvant accueillir jusqu'à 450 spectateurs.

Le cinématographe parvient à capter un public large en raison de sa notoriété, de la qualité de sa programmation et des animations proposées.

Il est labellisé Jeune Public, Recherche et Découverte, Patrimoine et Répertoire et s'appuie également sur un réseau d'acteurs culturels et sociaux de proximité.

Responsable départemental des dispositifs d'éducation à l'image pour le jeune public (collège et école au cinéma), il propose de nombreuses séances consacrées aux scolaires.

Parallèlement, une politique tarifaire attractive est en place pour le jeune de moins de 20 ans.

Outre la programmation de divertissement, le cinéma propose une offre culturelle et éducative :

- les manifestations nationales et valorisation du cinéma d'auteur français et européen (notamment lors de films en avant-première)
- des retransmissions en direct ou différé : opéras, ballets, cinéma et peinture
- une programmation de moments particuliers, selon l'actualité cinématographique ou sous forme thématiques : cinéma italien, cinéma nature et environnement, coups de cœurs du Cinématographe avec des films en avant-première pour les Rendez-vous d'automne, et la venue régulière de personnalités comédiens , réalisateurs, journalistes spécialisés, experts pour enrichir les débats.
- les rendez-vous avec Uni'Pop, une forme d'université populaire, réunissant autour d'une thématique un conférencier et un film
- les Cine pt'tit dej en collaboration avec le centre social la Marelle,
- la participation à la manifestation MAILI-MAI-LO, organisée par la Médiathèque Louis Joseph (cinéma enfant, adolescent, tout public)
- Pas de festival Inventerre sur 2019 mais sur 2020, avec la diffusion de documentaires, en présence de certains réalisateurs.

Le nombre d'entrées total sur 2019 est de 81 568 (2018 : 84 500).

Outre la convention de concession domaniale, Provence Alpes Agglomération a attribué une subvention de 40 000 € à l'association en 2019.

La convention de concession domaniale arrivait à échéance le 9 décembre 2019. Il était ainsi nécessaire de définir les modalités selon lesquelles l'exploitation de cet équipement devait être

poursuivie. Le conseil d'agglomération s'est prononcé sur le principe de la délégation de service public comme mode de gestion à retenir pour le Cinématographe.

La procédure de passation du contrat de concession (ex délégation de service public) a été lancée en 2019 et la présidente a été autorisée à signer le contrat, établi pour une durée de cinq années, par délibération du conseil du 28 février 2020.

○ Ecole de musique communautaire située à Château-Arnoux-Saint-Auban

Créée en 1977, l'école de musique communautaire est installée dans les anciens locaux de l'école primaire des garçons à Saint-Auban. Elle fonctionne grâce à des prestations de service effectuée par convention avec les Centres Musicaux Ruraux, intervenant sur le carrefour Moyenne Durance depuis 1958.

Le projet d'établissement de l'école est en résonnance avec la philosophie et l'éthique des Centres Musicaux Ruraux : « la Musique pour Tous » s'articule autour des lignes directrices suivantes :

- accès au public le plus large
- pédagogie souple et adaptée
- accent mis sur la pratique collective
- ouverture sur le monde social et culturel

L'école intervient dans les établissements scolaires du primaire et de la maternelle situés sur le territoire de l'ex Communauté de communes de la Moyenne Durance.

Les principaux chiffres de l'activité en 2019 :

Effectif total : 1282

Intervention scolaire			
Commune		Secteur d'intervention	Effectifs concernés par l'intervention musicale
Château Arnoux-Saint Auban	Ecole Freinet	élémentaire	343
	Ecole P. Langevin	maternelle	
	Ecole Font Robert	élémentaire	
	Ecole Paul Lapie	maternelle	
Volonne		Maternelle	69
Peyruis		élémentaire	307
L'Escale		maternelle	147
Malijai		maternelle	197

Intervention au CAEM (école de musique de Saint Auban)	
Chorales	
Chorale enfant	6
Chorale répertoire populaire	59
Chorale ensemble féminin	15
Cours d'instrument	
Saxophone	6
Trompette	7
Piano	30
Flute traversière	6
Violon	16
Clarinette	3
Guitare	11
Flute à bec	3
Accordéon diatonique	13
Ensembles instrumentaux	
Ensemble clarinette et flute traversière	4
Ensembles flute à bec	14. +. 7
Ensemble accordéon	6
Musique de chambre	3 +3
Ensemble de saxophones	6
Orchestre junior et adultes	31
Ateliers collectifs	
Formation musicale	44
Initiation	20
Jardin musical	5
Eveil musical	4

Provence Alpes Agglomération prend en charge l'intégralité du salaire des professeurs sous forme de contrat de prestation de service avec la Fédération des Centres Musicaux Ruraux.
Le montant de la prestation en 2019 est de 239 891.25€.

○ Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen

Le conservatoire est géré par un syndicat mixte ouvert composé de 3 membres : le département des Alpes de Haute Provence, la DLVA¹² et PAA.

Il accueille chaque semaine plus de 900 élèves de l'ensemble du département. Il est implanté sur les périmètres de Durance Luberon Verdon Agglomération -antenne de Manosque -et de Provence Alpes Agglomération - antenne de Digne-les-Bains.

Nombre d'élèves inscrits en 2019 : 939 dont **394 élèves sur le territoire de Provence Alpes Agglomération** .

La principale mission du conservatoire est la sensibilisation et la formation des futurs amateurs et professionnels aux pratiques artistiques et culturelles. Agréé par le Ministère de la Culture, il offre la garantie d'une qualité d'enseignement. La formation est divisée en cycles d'études permettant aux élèves de progresser selon leur propre rythme.

L'organisation de concerts et de spectacles, occupe une place importante dans l'activité de l'établissement. Le Conservatoire participe ainsi activement à l'enrichissement personnel des élèves et à la vie artistique du département.

Le Conservatoire poursuit de multiples collaborations avec les acteurs culturels du département, qui permettent à l'établissement d'être présent sur l'ensemble du territoire en conduisant différentes actions artistiques et pédagogiques

La contribution de Provence Alpes Agglomération pour l'année 2019 est d'un montant de 634 938€ (636 061 € en 2018) .

○ Le Théâtre Durance

Le Théâtre Durance, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban est géré sous la forme d'une délégation de service public.

Le Théâtre Durance est, depuis sa création en 2007, conventionné avec le Ministère de la Culture et de la Communication, pour le jeune public, les résidences de création et les actions transfrontalières et labellisé par le Conseil Régional Provence Alpes Cotes d'Azur.

En 2018, l'ensemble des partenaires ont signé une convention unique, sous la dénomination « **Scène conventionnée d'intérêt national- art et création/ Pôle régional de développement culturel** ». Cette convention court de 2018 à 2021.

¹² DLVA : Communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération

La saison 2018/2019 a été marquée par de nombreux temps forts institutionnels, dans la perspective d'une demande de labellisation « Scène nationale ».

L'architecture, comme la scénographie ont été conçue en adéquation avec le projet artistique de manière à pouvoir répondre aux exigences de la création contemporaine pluridisciplinaire et faire coexister simultanément diffusion et résidence d'artistes.

Le Théâtre Durance créé ainsi les conditions d'une pérennité de l'artistique sur le territoire.

○ La saison 2018-2019 (octobre-mai) en quelques chiffres :

Diffusion

- **41 spectacles** dont 27 intramuros ;5 hors les murs, 9 pour les Escapades
- **77 représentations** dont **23 représentations scolaires**
- **416 abonnés**
- **Fréquentation globale : 13 428 places**
Fréquentation Théâtre Durance : 8 782 places (*taux moyen de remplissage 89%*)
Fréquentation hors les murs : 2 011 places (*taux de remplissage 157%*)
Fréquentation Les Echappées : 1 800 personnes (*taux de remplissage 129%*)
Fréquentation Petite Fabrique et autres actions tout public : 835 places (*taux de remplissage de 92%*)
- Prix moyen des places (hors exonérés) : 10 euros

Soutien à la création

- 120 jours de présence en résidence
- 17 Compagnies soutenues : 11 compagnies régionales, 6 projets théâtres, 4 projets danse, 4 projets musique
- 63 578 € HT d'apport en numéraire
- 114 829 € HT d'apport en industrie

Le Théâtre met également à disposition ou en location ses locaux pour l'organisation d'évènements : Conseil départemental, Conservatoire à rayonnement départemental 04, spectacles des Jeunesses Musicales de France, spectacles organisés par des associations... Il a été mis à disposition pour une occupation totale de 24 jours en 2019.

Provence Alpes Agglomération a versé une subvention d'équilibre dans le cadre du contrat de délégation de service public, d'un montant de 532 470 € en 2019.

Une procédure de renouvellement de délégation de service public a été lancée en 2018. Par délibération du 26 juin 2019, le conseil a procédé au choix du délégataire. Un contrat de concession, pour une durée de 4 ans (du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2023) a été signé avec l'Association Théâtre Durance.

2.7.3. ENFANCE, PETITE ENFANCE

Lors de la création de Provence Alpes Agglomération, la compétence Petite enfance était exercée sur les territoires de l'ex CCABV et l'ex CCDB.

En 2018, cette compétence a été élargie aux communes de Volonne, l'Escale, Seyne-les-Alpes, Montclar, Malijai et Le Brusquet.

En 2019, ont ainsi été intégrées au service Petite enfance de la communauté d'agglomération, trois nouvelles crèches associatives et deux accueils Collectifs de Mineurs.

L'année 2019 a permis de consolider cette entité élargie.

Ainsi, le service Petite enfance de PAA regroupe :

- Cinq crèches associatives : Le Jardin Enchanté et la Maisonnée à Digne-les-Bains, Les Petits Loups à Montclar, Les Canailous à Volonne, La Ruche à Seyne-les-Alpes.
- Cinq crèches intercommunales : Les Premiers Pas, le P'tit jardin à Digne-les-Bains, Les Petits Santons à Moustiers-Ste-Marie, Bédunia à Beynes, Les Gar'nements à Mallemoisson
- Un Relais Assistantes maternelles intercommunal, ainsi que les actions du Relais itinérant des Mées dans les communes de Volonne, l'escale et Malijai.
- Cinq Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) gérés par la Fédération Léo Lagrange, par délégation de Service Public, ceux de Digne-les-Bains, Moustiers-Ste-Marie, Aiglun et Estoublon.
- Deux ACM intercommunaux : Les chardons Bleus à Malijai et Les Pitchouns au Brusquet.

Tout au long de cette année, des rencontres régulières ont été organisées avec l'ensemble des directrices et directeurs des structures et ont permis un travail de fond, afin de construire LE PROJET EDUCATIF INTERCOMMUNAL. Ce document, fil rouge d'une collectivité en matière de valeurs éducatives et d'objectifs a vu le jour à l'été 2019. Document de travail conçu par tous les acteurs petite enfance du territoire, il a été présenté aux élus en septembre 2019.

Autre élément constitutif du service, le CONTRAT ENFANCE JEUNESSE a été renouvelé. Contrat essentiel déterminant la relation partenariale avec la CAF, et notamment les contributions financières de cet organisme, le CEJ regroupe un diagnostic précis du territoire, des établissements d'accueil de jeunes enfants, ainsi que les budgets prévisionnels des quatre années de sa durée. Elaboré par le service petite enfance, il sera le cadre de l'ensemble des actions de 2019 à 2022.

2.7.3.1. LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

○ Les structures petite enfance à gestion associative

Une nouvelle convention a été discutée et signée courant 2019 avec l'ensemble des associations gestionnaires des crèches. Triannuelle, elle détermine les droits et obligations des deux parties signataires, et définit la teneur des relations partenariales. Elle entérine la participation financière de

la collectivité, accordée après dépôt d'un dossier de demande de subvention annuel, adressé par les associations.

Crèche Le Jardin Enchanté- Digne-les-Bains- Crèche Associative-20 places

L'activité de la structure poursuit son augmentation.

Le taux d'occupation de la crèche a de nouveau progressé et approche les 80%. Cette forte occupation des places est le résultat des efforts de l'association et de l'équipe pour une gestion optimale. Cette bonne gestion repose sur le maintien d'un effectif d'encadrement suffisant et l'anticipation des mouvements de personnel.

De nombreuses actions en lien avec les projets pédagogique et associatif ont été mises en œuvre en faveur de la qualité de l'accueil.

Crèche La Maisonnée- Digne-les-Bains -Crèche Associative-20 places

La crèche a dû demander un agrément pour deux places en moins, en cours de l'année 2018, afin de faire face notamment à des problématiques de personnel, et à la configuration des locaux, qui reste problématique. L'année 2019, comme la précédente a été difficile en terme de gestion des ressources humaines, obligeant à un travail fréquent à flux tendu, dû au manque de personnel.

La crèche a dû déménager durant l'été, afin de permettre à H2P de réaliser des travaux de façade du bâtiment. L'activité a été accueillie dans les locaux du p'tit jardin.

Un projet de construction permettant à la structure d'aménager dans des locaux neufs et aux normes requises a été mené par la commission petite enfance de la collectivité, et un relevé topographique du terrain près de l'école a été effectué.

Les indicateurs de gestion de la structure reflètent une gestion rigoureuse, avec un taux d'occupation de 81%.

Crèche Les Petits Loups- Montclar- Micro-Crèche Associative-10 places

La collectivité a augmenté la subvention, lors de la signature de la convention partenariale. L'association rencontrait d'importants problèmes de trésorerie.

A la rentrée de septembre 2019, la micro-crèche a connu une baisse de fréquentation. Les inscriptions pour 2020 laissent espérer une augmentation du taux d'occupation, essentielle pour la gestion de la structure.

Crèche La Ruche- Seyne-les-Alpes--Crèche Associative-16 places

A Seyne , la demande d'accueil a augmenté et, en 2019, l'association a obtenu un agrément du Conseil départemental pour deux places supplémentaires.

La subvention, augmentée en 2019, a permis à la structure d'envisager l'avenir plus sereinement, après d'importantes difficultés financières.

La structure a connu cette année le départ en retraite de la directrice, après 32 ans de carrière et sa succession assurée par une personne de l'équipe dûment diplômée.

Crèche Les canailous-Volonne et l'Escale-Crèche Associative-19 places

La crèche a été entièrement rénovée et agrandie en 2017 par les communes, permettant d'offrir aux familles la fourniture des couches et des repas et permettant à l'association de percevoir des prestations plus importantes de la CAF.

41 enfants ont été accueillis en 2019, dont un enfant porteur de handicap.

Afin de répondre à l'augmentation des demandes d'accueil, l'association a demandé un agrément pour deux places supplémentaires et la structure est ainsi passée de 19 à 21 places.

L'équipe d'encadrement est restée stable.

Les directrices de ces cinq structures ont participé activement aux réunions de coordination, et ont contribué à l'élaboration du projet éducatif intercommunal.

○ Les structures petite enfance intercommunales, en régie directe

Crèche « Les petits santons » à Moustiers-Ste-Marie-Crèche Intercommunale-20 places-

Cette crèche, ouverte toute l'année, n'est pleine qu'en saison d'été. Elle fonctionne avec une dizaine d'enfants l'hiver, conservant le même taux d'encadrement. Elle ne fait pas partie du Contrat Enfance Jeunesse et ne bénéficie donc d'aucune prestation à ce titre.

La collectivité s'est engagée à lancer un programme d'investissement pour cette structure, qui ne répond plus aux normes en vigueur.

Des travaux de mise aux normes sont nécessaires afin d'être en capacité avec les attentes de la PMI .

Une étude a été lancée et un architecte mandaté durant le dernier trimestre 2019.

Le P'Tit Jardin-Lieu de socialisation-Structure Intercommunale-15 places-

Cette structure d'accueil, totalement atypique, répond à un réel besoin sur le territoire. Les enfants y sont accueillis à partir de 16 mois pour deux à trois demi-journées par semaine. Le P'Tit Jardin ferme sur le temps du repas de midi.

La structure est ouverte 4 jours dans la semaine, le vendredi étant réservé à l'accueil des assistantes maternelles, dans le cadre des activités du RAM. Trouver un autre local pour accueillir le RAM permettrait d'ouvrir le p'tit jardin une matinée supplémentaire, d'optimiser les recettes et de répondre à la demande du public.

Ce lieu est largement identifié par tous les organismes sociaux de la ville et du département, comme possible accueil des enfants rencontrant des situations problématiques. (CAMPS, PMI, CADA, etc.) Or, à l'initiative de l'équipe, une réunion a été organisée pour affirmer l'importance de la pluralité : refus de conventionner avec les institutions pour réservation de places. Néanmoins, le public accueilli vient essentiellement des établissements sociaux et les enfants qui fréquentent la structure actuellement proviennent de huit cultures différentes, soit huit langages.

L'équipe, cohérente et soudée, a bénéficié de séances d'analyses des pratiques, et de formations spécifiques à l'accueil d'un tel public, subventionnées par la CAF.

La récré

A défaut de la création d'un LAEP, le p'tit jardin remplit le rôle d'accompagnement à la parentalité. Cette mission a été renforcée cette année encore par l'octroi de subventions par la CAF pour organiser des ateliers enfants-parents au sein de la structure.

Les ateliers enfants-parents connaissant un succès grandissant, le projet a été développé en 2017, et se poursuit, à moyens constants, en réalisant les temps d'accueil le vendredi après-midi dans les locaux du p'tit jardin.

Le conseil départemental, ainsi que plusieurs associations oeuvrant dans le secteur social, mettent des professionnels à disposition pour l'accueil du public.

L'ensemble des accueillants bénéficient de séances d'analyse de la pratique, financées à 80% par la CAF. Des réunions de régulation sont organisées chaque trimestre.

Crèche « Les Premiers Pas » à Digne-Les-Bains- Crèche Intercommunale-49 places-

La structure fonctionne de manière satisfaisante, même si l'irrégularité des inscriptions et des plannings des parents ne permet pas un taux d'occupation optimal.

Comme tous les EAJE¹³ du département, la crèche de Digne-les-Bains accueille des enfants en situation de handicap.

L'année 2019 a connu une restructuration de l'équipe d'encadrement. La directrice du P'tit jardin a pris la direction des premiers pas et l'infirmière puéricultrice s'est vue confier la mission d'infirmière référente de toutes les structures intercommunales.

Micro-crèche de Beynes- Crèche Intercommunale-10 places-

Le taux d'occupation de la structure continue d'être satisfaisant, les 10 places sont occupées, il existe une liste d'attente, la dérogation pour la 11^{ème} place est toujours en cours

L'équipe d'encadrement effectue un travail de proximité, au plus près des besoins des familles rurales qui fréquentent la structure.

Un petit journal, rédigé par l'équipe encadrante, paraît chaque trimestre et relate les récits de vie de la crèche, l'évolution des enfants accueillis ainsi que les divers projets. Il est très apprécié des parents.

Crèche « Les Gar'nements »-Mallemoisson-Crèche Intercommunale-30 places-

Une nouvelle directrice a été recrutée fin d'année 2019. Educatrice de jeunes enfants, elle a bénéficié de l'audit réalisé en 2018 et a pu s'intégrer rapidement à l'équipe et effectuer un travail performant.

Un travail sur l'aménagement des espaces a été réalisé ainsi qu'une réorganisation du fonctionnement interne de la crèche, par de fréquentes réunions d'équipe, un changement des

¹³ établissements d'accueil du jeune

plannings, une ré écriture des fiches de poste. Un important travail administratif, notamment la modification des contrats avec les parents et la remise à jour du logiciel de gestion a également été réalisé.

Relais Assistantes Maternelles

L'année 2019 a vu le départ de l'animatrice du relais qui avait pris ce poste en 2013. Une nouvelle animatrice a été recrutée en fin d'année 2019.

La fréquentation par les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent est restée constante.

Ici encore, l'adaptation des locaux permettraient d'optimiser le travail des équipes, comme évoqué ci-dessus et de libérer le P'tit Jardin le vendredi.

Concernant les inscriptions au guichet unique, de plus en plus de familles monoparentales ou totalement isolées sont reçues. On note une baisse globale de la demande. La scolarisation à 2 ans (deux classes à Digne) impacte les EAJE et les assistantes maternelles. On peut constater également une profonde modification des profils des familles fréquentant les lieux d'accueil avec notamment une nette hausse de la précarité et une difficulté croissante à anticiper et se projeter.

A noter qu'un épisode caniculaire a affecté le fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants au cours de l'été 2019, obligeant certaines crèches à fermer quand les températures étaient trop élevées et contraignant la collectivité à acheter en urgence des appareils pour rafraîchir l'atmosphère des espaces de vie.

○ Les accueils collectifs de mineurs

Accueil de Loisirs La Sympathie, Accueil de Loisirs de Moustiers-Ste-Marie, Accueil de Loisirs d'Aiglun, Accueil de loisirs d'Estoublon

Ces accueils de loisirs sont gérés par la fédération Léo Lagrange Méditerranée, par le biais d'une délégation de service Public.

Le rapport du délégataire fait état d'une fréquentation importante des différents sites.

Des projets pédagogiques de qualité et des équipes d'animation motivées permettent d'offrir aux familles du territoire un service attendu.

Accueil de Loisirs « Les pitchouns » du Brusquet et Accueil de Loisirs « Les chardons bleus » de Malijai

Intégrés cette année à la collectivité, ces deux accueils de loisirs ont poursuivi leur fonctionnement habituel et l'entrée dans la communauté d'agglomération n'a pas bouleversé l'utilisation des structures par les familles, ni le quotidien des équipes.

Les directrices et directeurs des accueils de loisirs travaillent à la mutualisation des projets, voire des activités. Ils ont participé activement aux réunions de coordination, et ont contribué à l'élaboration du projet éducatif intercommunal.

2.7.3.2. LE SERVICE PETITE ENFANCE

Le service petite enfance est un relais entre les structures et les élus de la collectivité, une force de proposition et une aide à la décision des élus réunis au sein d'un groupe de travail Petite enfance :

- Il participe à la définition des orientations de la politique de la collectivité en matière de petite enfance et fait appliquer la politique correspondante dans le cadre du projet éducatif du territoire.
- Il coordonne les activités des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et des Accueils de Loisirs dans le cadre du projet global de l'intercommunalité, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.
- Il coordonne, pilote et évalue les Contrats Enfance Jeunesse.

2.7.4. LES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence.

2.7.4.1. LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC A SEYNE LES ALPES

Les Maisons des Services au Public ont été intégrées en janvier 2017 comme compétence de Provence Alpes Agglomération (PAA), dans une volonté de maintenir sur les territoires ruraux de l'espace communautaire, un espace de proximité en matière d'accès aux services et aux droits, de conseils et d'accompagnement.

Lors de son discours du 25 avril 2019, le président Emmanuel Macron annonce la création, dans chaque canton du territoire, de guichets uniques rénovés, enrichis et professionnalisés, afin de faciliter les démarches administratives de tous les citoyens. Il s'agit donc d'une refonte du réseau des MSAP, qui obtiendront le **label France Services** à la stricte condition de respecter les nouvelles exigences de qualité de services attendues par le gouvernement soit une offre de service « plus exigeante et plus homogène ». D'ici janvier 2020, **300 points France Services** vont ouvrir. Un réseau dont le déploiement devra être terminé d'ici 2022.

2.7.4.1. LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC A SEYNE LES ALPES

La MSAP de Seyne les Alpes est animée par Isabelle Dalban depuis le 1er janvier 2018, sous la responsabilité du responsable du pôle vie territoriale de PAA.

La Maison des Services Au Public favorise un accueil à dimension humaine, proche de l'habitant, afin d'accompagner dans les démarches administratives, et de lui transmettre les outils nécessaires au développement des compétences individuelles. La MSAP assure également un rôle de médiation numérique, en proposant des postes internet en libre-service, une connexion Wifi et un accompagnement à l'utilisation des services en ligne.

Depuis 2007, la configuration des locaux à Seyne les Alpes permet à l'usager de bénéficier des services offerts par la MSAP et le CMS (Centre Médico-Social Département 04). La complémentarité des deux structures offre à l'usager la possibilité d'une prise en charge dynamique et réactive.

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'action de la MSAP s'illustre aussi par l'animation de réseaux, l'impulsion de dynamiques sur son territoire d'intervention. Ainsi, une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs favorise l'émergence de partenariats et de projets. La valorisation de la structure MSAP auprès des élus et des socioprofessionnels constitue un axe important de travail.

L'animation du réseau des MSAP est assurée par l'ADRETS (Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services). Des rencontres nationales des Maisons de Services Au Public sont organisées tous les ans.

La prise en compte par les pouvoirs publics de l'importance de garantir un accès aux services de qualité en territoire rural de montagne est un enjeu central afin de dynamiser la vie locale et de favoriser le bien-être des habitants, ainsi que l'arrivée de nouveaux.

○ **L'année 2019**

- **La réforme France Services** : La MSAP de Seyne a candidaté mais n'a pas été labélisée en 2019. Elle espère l'être courant 2020. L'agent d'accueil suivra les formations nécessaires au mois de mars 2020 (*annulées à cause de la crise sanitaire*).
- **La médiation numérique** : la maîtrise de l'outil informatique et celle de la navigation sur internet sont devenues des compétences essentielles dans les démarches administratives. De mars 2018 à juin 2019, un atelier informatique a été mis en place à la MSAP, à la demande de plusieurs personnes âgées, d'abord tous les 15 jours, puis une fois par mois. Malgré un groupe de quelques personnes présentes régulièrement, la fréquentation des ateliers a eu du mal à se développer. Il a été ressenti par l'agent d'accueil un manque de formation. Une étude est en cours pour l'intervention d'un animateur extérieur afin d'assurer les ateliers.
- **L'organisation du Forum de l'Emploi, en partenariat avec la MSAP de l'Ubaye** : cette année encore, cette rencontre a été une belle réussite ! Grâce au partenariat entre les deux EPCI (PAA et CCVUSP¹⁴), une navette gratuite a été mise en place entre la vallée de la Blanche et Barcelonnette, où se déroulait le Forum. Il y avait toutefois peu d'employeurs de la Vallée de La Blanche. Les liens partenariaux restent à développer et à consolider. L'événement sera reconduit à l'automne 2020, si les conditions le permettent.
- **Le comité de pilotage** : le comité de pilotage de la MSAP de Seyne les Alpes a eu lieu le 26 novembre 2019 à la Maison de Pays de Seyne les Alpes. Orientés sur le thème de la réforme France Services, les échanges ont été participatifs, riches et apprenants pour les partenaires présents.

¹⁴ Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

○ Tableau des permanences à la MSAP

Structure	Sur site	Mail/Tel/Fax/site internet
Secours Catholique	Oui RDV au 06.63.08.01.51 (Mme SAVORNIN)	OUI. Prendre contact MSAP
Mission locale	Oui RDV au 04.92.31.66.08 ou 06.86.94.94.63 (Mme GUEDE)	OUI. Prendre contact MSAP
CAF	Non	OUI. Prendre contact MSAP
CARSAT	Non	OUI. Prendre contact MSAP
Pôle Emploi	Non	OUI. Prendre contact MSAP
CPAM	Visio 2jours/mois	OUI. Prendre contact MSAP

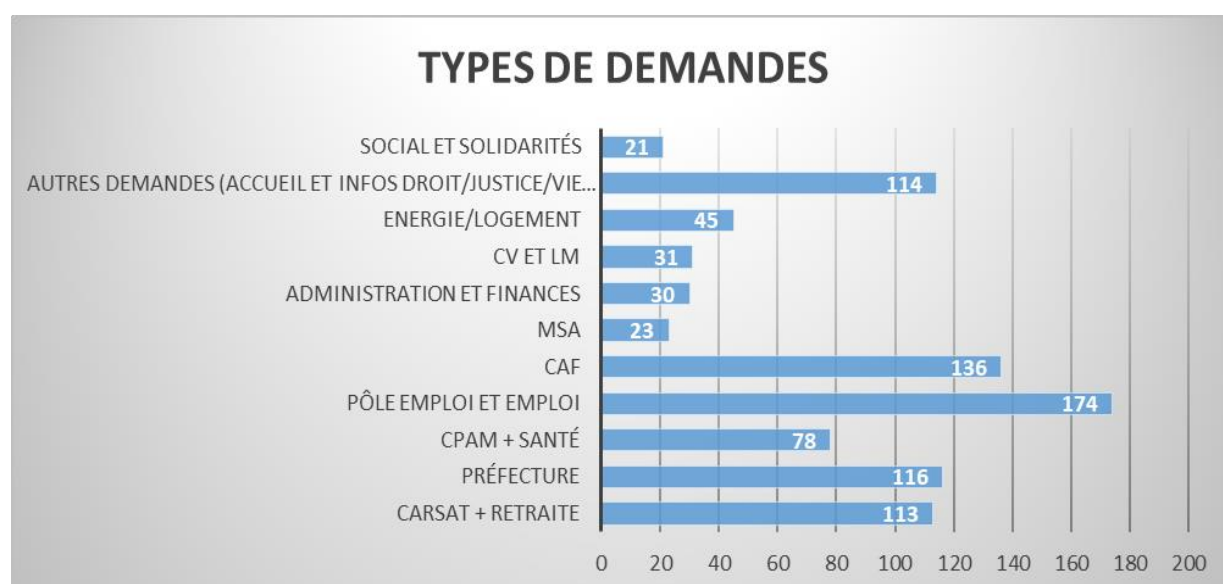
Nombre de visites:	1296 (1337)	Demandes	1436 (1424)
Dont femmes	788 (768)		
Hommes	646 (627)		
Personnes morales	2		
Premières visites	222 (217)		

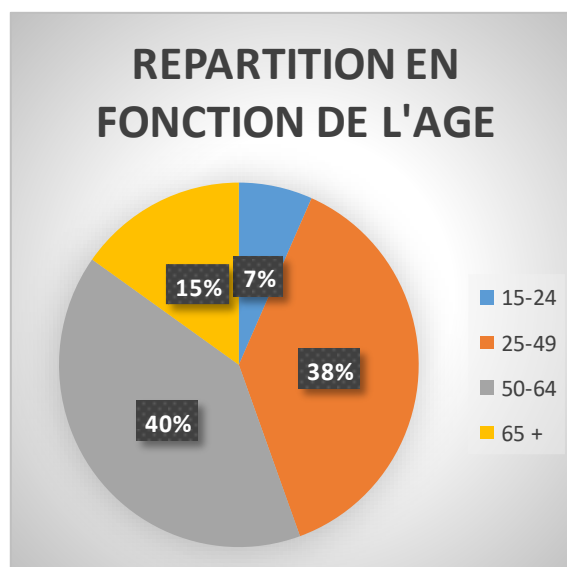
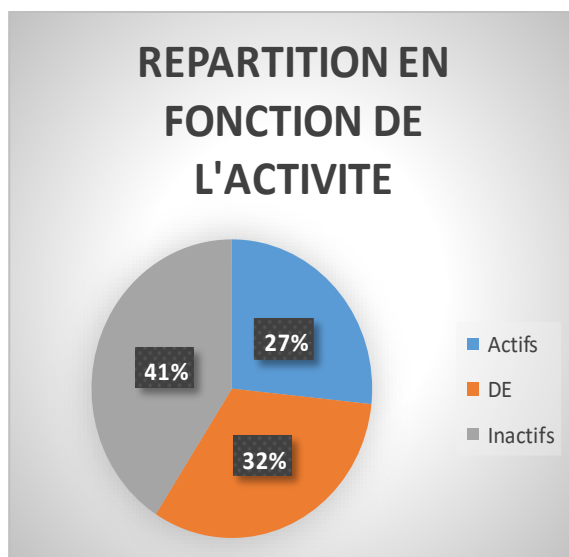
MSA	Visio tous les jours	OUI. Prendre contact MSAP
Initiative Alpes du Sud (Aide à la création/reprise d'entreprise)	Oui RDV au 06.98.22.27.02 (Mme FAUGERON)	
Logiah (accompagnement pour travaux dans votre logement)	Dernier mardi du mois sur le marché - RDV au 04.92.71.02.34	OUI. Prendre contact MSAP
ADSEA 04	Oui RDV possible avec une assistante sociale Conseil Départemental 04 en vue d'une mesure	OUI. Prendre contact MSAP
AILE (insertion par l'activité économique)	Oui, sur demande, contact avec la MSAP	OUI. Prendre contact MSAP

○ La fréquentation de la MSAP en 2019

La fréquentation de la MSAP est relativement stable ce qui traduit une demande et un besoin bien installés sur le territoire.

Statistiques fréquentation 2019 (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2018)





2.7.4.1. LA MSAP SUR LE VAL DE DURANCE

En 2018 et 2019, les services ont travaillé sur un projet de Maison de Service au Public sur le Val de Durance. En effet, suite aux conclusions du schéma départemental d'accessibilité au public, la commune de Château-Arnoux Saint-Auban a été fléchée pour recevoir une maison de services au public au sein de l'ancien hôpital de Saint-Auban réhabilité par la commune, sur ses fonds propres.

La centralité de la commune de Château Arnoux Saint-Auban sur le Val de Durance permet d'améliorer le maillage des MSAP sur le territoire de Provence Alpes Agglomération. Ce projet vise à compléter et à offrir un service de qualité sur la grande majorité du territoire intercommunal. Cette implantation facilite l'accès de la population du Val de Durance aux services des administrations et des organismes publics.

La MSAP devait ouvrir le 02 septembre 2019. Entre temps, il a été décidé d'attendre le label Maison France Service qui a été obtenu le 1^{er} février 2020. Cette structure est ouverte depuis le 06 janvier 2020. Elle est animée par Patricia MARTINEZ-SOLER. Les permanences s'organisent. A la date du 28 mai 2020, les partenaires (permanences, visioconférence ou référent) sont les suivants :

○ Tableau des permanences à la Maison France Services

Structure	Sur site	Mail/Tel/Fax/site internet
CAF	Non	OUI. Prendre contact par la Maison France Services
CARSAT	Non	OUI. Prendre contact par la Maison France Services
Pôle Emploi	Oui (Mme MARROU) par mail regine.marrou@pole-emploi.fr	OUI. Prendre contact par la Maison France Services. Prise de RDV par l'intervenante
CPAM	Non	OUI. Prendre contact par la Maison France Services
MSA	Non	OUI. Prendre contact par la Maison France Services
Initiative Alpes de Haute Provence (Aide à la création/reprise d'entreprise)	Oui RDV au 04.92 36 62 45 (Mme DUBAR) ou par mail accueil@initiative04.org	OUI. Prise de RDV par l'intervenante
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 04	Oui RDV au 04 92 31 61 00	Prise de RDV par l'intervenante
Cap Emploi 04 (Organisme de Placement Spécialisé)	Oui RDV par mail gilles.pons@capemploi04.com (Mme CLEMENT)	Prise de RDV par l'intervenante
Centre des impôts Sisteron	Oui RDV au 04.92.61.57.08 (Mr VIGNE)	Prise de RDV faite par la Maison France Services et l'intervenant
Défenseur des droits	Oui (Mr DE MEESTER)	Prise de rendez-vous faite par la Maison France Services
Conseil Départemental de l'Accès au Droit	Oui RDV au 04.92.36.69.20 (Mme FERAUD)	Prise de RDV par la Maison France Services et l'intervenante
Emergences Paca (Organisme de formation) Orientation professionnelle, recherche d'emploi, remise à niveau, handicap	Oui RDV au 04 92 71 08 86 par mail amc.emergencespaca@gmail.com (Mme CERRITO)	Prise de RDV par l'intervenante

2.7.5. POLITIQUE DE LA VILLE

2.7.5.1. PRESENTATION DE LA COMPETENCE

La politique de la ville est **une politique contractuelle** qui vise, comme le précise la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine à :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers ;
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Cette politique, qui **relève de la compétence de Provence Alpes Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017**, repose sur un « contrat de ville » qui réunit : l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la ville de Digne-les-Bains et d'autres partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires. La politique de la ville associe également les habitants des quartiers dans le cadre des conseils citoyens.

L'ensemble de ces acteurs se sont engagés, dans le contrat de ville, à mobiliser leurs efforts en faveur des quartiers prioritaires pour agir selon trois axes d'intervention :

- ⇒ **la cohésion sociale**, qui se traduit par des actions dans les domaines de l'éducation, la santé et la justice, en portant une attention particulière aux familles monoparentales,
- ⇒ **le cadre de vie et le renouvellement urbain**, afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire,
- ⇒ **le développement de l'activité économique et de l'emploi**, dans l'objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les habitants du quartier prioritaire et ceux de la ville, en particulier au bénéfice des jeunes.

Dans le même temps, les contrats de villes prennent en compte les axes transversaux obligatoires :

- ⇒ **la jeunesse,**
- ⇒ **l'égalité femmes-hommes,**
- ⇒ **la lutte contre les discriminations.**

Pour Provence Alpes Agglomération, la géographie prioritaire a défini un territoire prioritaire de 2 130 habitants, composé de deux quartiers de Digne-les-Bains :

- ✓ **le centre ancien,**
- ✓ **le Pigeonnier.**



2.7.5.2. CONTEXTE LOCAL 2019

En 2019, la politique de la ville s'est efforcée de mettre en œuvre les préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours conduite au second semestre 2018 ainsi que de définir les modalités d'organisation de la prorogation du contrat de ville.

En effet, dans le cadre de la loi de finances 2019, le parlement a voté **la prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022**. Celle-ci se concrétise par la **rédaction d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques**, signé par l'ensemble des signataires du contrat de ville en décembre 2019.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques ainsi que le contrat de ville initial sont consultables sur le site de la ville de Provence Alpes Agglomération :

<https://www.provencealpesagglomeration.fr/politique-de-la-ville/>

Afin de répondre aux objectifs stratégiques définis lors de l'évaluation de mi-parcours, à savoir :

- **Revitaliser la gouvernance politique et technique ;**
- **Affirmer le rôle du Conseil Citoyen en tant que « passerelles » ;**

- Articuler le Contrat de ville avec le dispositif Action Cœur de Ville ;

Les co-signataires du contrat de ville ont souhaité **renforcer l'animation du contrat de ville en recrutant un animateur politique de ville/Action Cœur de ville** qui vient en soutien aux cheffes de projet politique de la ville et cœur de ville.

Ce recrutement est intervenu le 16 mai 2019 sous la forme d'un contrat, soutenu par l'Etat, dans le cadre de la Politique de la Ville « Contrat Adulte Relais ». Une convention triennale a ainsi été signée entre PAA¹⁵ et les services de l'Etat pour un soutien du poste à hauteur de 19 349 €/an (délibération n°28 du 12 décembre 2018). Par ailleurs, une **nouvelle déléguée du préfet en charge de la politique de la ville** est arrivée en juillet 2019, faisant suite à une vacance de poste de près de 12 mois.

2.7.5.3. PROGRAMMATION 2019

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette politique contractuelle qu'est la politique de la ville, Provence Alpes Agglomération lance chaque année un appel à projet auprès des opérateurs locaux. Cet appel à projet invite les opérateurs à présenter des projets qui répondent aux enjeux et objectifs du contrat de ville.

Provence Alpes Agglomération a réservé, en 2019, 53 000 € dédiés au financement de projets répondant aux objectifs de la politique de la ville.

D'autres fonds viennent également soutenir ces projets : 108 000 € de crédits d'Etat/CGET¹⁶ ainsi que des crédits non spécifiques (droit commun) des autres cosignataires – Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, Ville de Digne-les-Bains, département des Alpes de Haute-Provence.

Les projets et les co-financements sont validés lors d'un comité de pilotage associant l'ensemble des cosignataires du contrat, puis votés en assemblée délibérante de PAA concernant ses propres crédits.

Les différentes phases de l'appel à projet sont pilotées par les chefs de projets Politique de la ville de PAA et de l'Etat (déléguée du Préfet).

Planification de la programmation

Tâches	Gestionnaire	Dates
Formation dépôt de dossier pour les opérateurs (2 sessions)	Chefs de projets	Décembre 2018
Lancement AAP ¹⁷ (mail + site EPCI ¹⁸ + réseaux)	Chefs de projets	14 janvier 2019
Date limite de réponse AAP	Opérateurs	8 février 2019
Programmation	Comité de programmation	18 mars 2019
Validation de la programmation	Comité de programmation	4 avril
Vote en conseil communautaire	Conseil Communautaire PAA	28 mai 2019

¹⁵ Provence Alpes Agglomération

¹⁶ Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

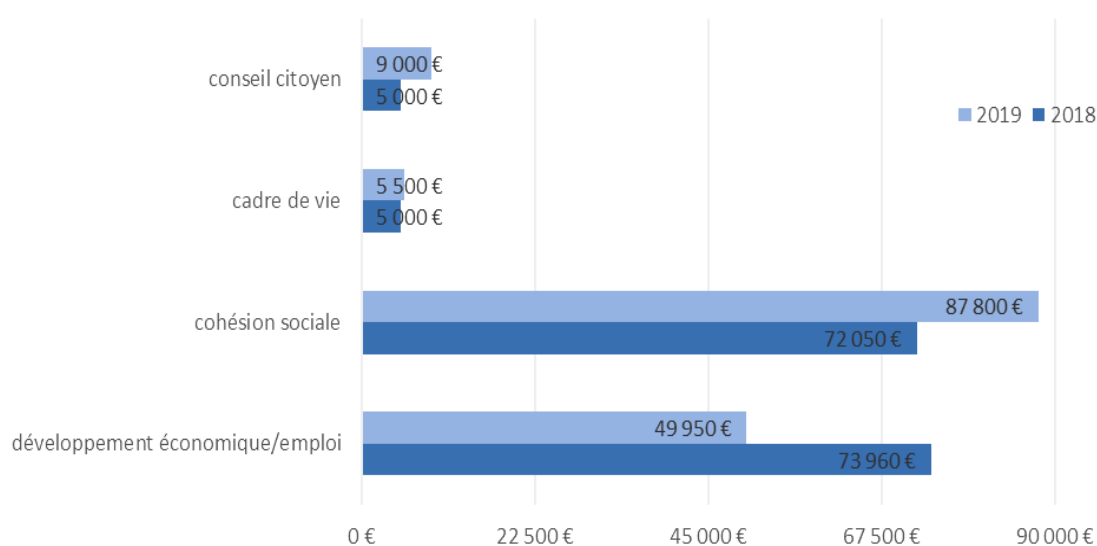
¹⁷ Appel à projet

¹⁸ Établissement Public de Coopération Intercommunale

Réponse à l'appel à projet 2019

Nombres d'actions	Demandes	Retenues
Pilier développement économique/emploi	10 dont 4 nouvelles	7 dont 2 nouvelles
Pilier cohésion sociale	15 dont 4 nouvelles	11 dont 1 nouvelle
Pilier cadre de vie	3 dont 2 nouvelles	1
TOTAL	28 dont 10 nouvelles	19 dont 3 nouvelles

Répartition des crédits spécifiques par pilier



Observations 2019 et préconisations

Sur l'appel à projet 2019, il est constaté **un effet d'opportunité de financement du contrat de ville**. Celui-ci s'exprime par 11 nouveaux dossiers présentés dont seulement 3 ont été recevables, 5 dossiers hors-cadre et 3 éloignés des objectifs du contrat de ville ou difficiles à appréhender.

La qualité rédactionnelle et méthodologique des projets est insatisfaisante. De plus, il y a peu de prise en compte des recommandations de l'appel à projet (lien avec Cœur de Ville, action sur mesure, objectifs...).

La **nécessité d'accompagner les porteurs dans le développement de leurs projets** est manifeste. Des temps collectifs de formation et de développement de projet doivent être envisagés pour pallier à ces observations. Une réflexion doit être menée sur la montée en compétence des opérateurs locaux et la recherche de nouveaux opérateurs pour le développement de cette politique contractuelle.

2.7.5.4. MOYENS ET MISSIONS

Pour assurer l'animation du contrat de ville, Provence Alpes Agglomération dispose :

- D'une **cheffe de projet** mise à disposition par la ville à hauteur de 0,1 ETP (2 jours/ mois).

- D'un **animateur politique de la ville** arrivé le 18 mai 2019 à hauteur de 0,8 ETP.
- D'un **secrétariat administratif** mis à disposition par la ville à hauteur de 0,05 ETP.

Les moyens bureautiques et logistiques sont mis à disposition gratuitement par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Digne-les-Bains.

○ **La programmation de l'appel à projet 2019**

- **La diffusion et promotion de l'appel à projet** auprès des opérateurs locaux :
 - En 2019, un appel à projet diffusé auprès de 32 opérateurs locaux, relayé par la presse locale, la page facebook de la ville de Digne-les-Bains et disponible sur le site de Provence Alpes Agglomération à compter du 15 janvier 2019.
- L'organisation d'une **formation** en direction des opérateurs pour les modalités de dépôts sur la **plateforme Dauphin** :
 - En 2019, 2 séances de formation réunissant 21 opérateurs locaux ont été organisées en lien avec les services de l'Etat.
- **La réception et l'instruction administrative** des dossiers.
- **L'instruction technique/qualitative** des dossiers :
 - 28 dossiers ont été déposés par 20 opérateurs différents.
- **L'organisation de la programmation** :
 - Envoi des dossiers aux partenaires instructeurs.
 - Organisation et animation des comités de programmation et de pilotage en lien avec le copilote Etat (délégue du préfet).
 - En 2019, le comité de programmation (techniciens représentants les cosignataires) a été réuni pour l'instruction partagée des dossiers le 18 mars 2019. 8 partenaires sur 17 étaient représentés.
 - Le comité de pilotage a été réuni le 04 avril 2019 pour valider la programmation. 16 partenaires sur 23 étaient représentés.
- **Le suivi et l'accompagnement administratif** des opérateurs et des dossiers dans le cadre des dépôts de dossier en ligne et auprès des co-financeurs.
- La préparation des **actes administratifs et courriers** liés à la programmation :
 - Délibération n° 29 du 28 mai 2019.
 - Notification des avis cosignés Etat/PAA en direction des porteurs de projet.
 - Notification de l'attribution de la subvention de PAA aux opérateurs concernés.

○ **L'animation territoriale du contrat de ville**

- **Animation locale** auprès des opérateurs locaux (mise en lien des opérateurs, RDV de travail avec les opérateurs, promotion du contrat...), notamment pour :
 - La participation active à l'action Cœur de ville.

- Le travail avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Citoyen et la ligue de l'enseignement pour le développement d'un centre social.
 - La participation aux comités de pilotage de certaines actions.
- **Contribution active au développement et au fonctionnement du conseil citoyen** politique de la ville (participation aux rencontres, soutien logistique...) :
 - Participation aux 3 « apéritifs citoyens » organisés par le conseil citoyen entre juin et octobre, lieux de mise en lien des acteurs et des habitants.
 - Soutien à l'organisation du « Ciné-plein air » en juillet.
 - Participation à la marche exploratoire organisée par le conseil citoyen le 24 octobre 2019.
 - Mise à disposition de moyens techniques par le CCAS¹⁹ de la ville de Digne-les-Bains (site de travail de la cheffe de projet), essentiellement pour des impressions.
 - **Articulation étroite avec les politiques d'Etat** grâce à la relation de travail avec la déléguée du préfet tout au long de l'année.
 - Réalisation et diffusion d'un **livret de promotion de la programmation 2019** du contrat de ville, édité à 300 exemplaires.
 - **Rencontre des acteurs de politique de la ville** : prise de contact, points d'étape et développement de projets dans le cadre de l'AAP.



	Nombre de rencontres	Acteurs
PILOTAGE	2	Membres du comité de pilotage
GOUVERNANCE	3	DIRECCTE ²⁰ /pôle emploi/CAF ²¹ / DDCSPP ²² -vie associative /
OPERATEURS	6	ISATIS/ADOMA/CIDFF ²³ (2) /CDAD ²⁴ (2) / Initiatives Alpes du Sud (2)/ Mission Locale (2)/Médiathèque/A fleur de Pierre/UDAF ²⁵ /Ptits débrouillard/Ligue de l'enseignement/Energ'Ethique/Fils d'Ariane
RESEAU POLITIQUE DE LA VILLE	1	Equipe politique de la ville Manosque

¹⁹ Centre Communal d'Action Sociale

²⁰ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

²¹ Caisse d'Allocations Familiales

²² Direction Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

²³ Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

²⁴ Comité Départemental d'Accès au Droit

²⁵ Union Départementale des Associations Familiales

○ Rédaction du protocole d'engagements réciproques et renforcés

Le protocole d'engagements réciproques et renforcés a été construit à partir des 100 mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants, enjeux de la rénovation des contrats de ville et des objectifs de l'évaluation à mi-parcours.

Le travail des copilotes et en lien avec les cosignataires (de juin à septembre) a été présenté en comité technique le 12 septembre et validé en comité de pilotage le 25 octobre.

Un évènement a été organisé à l'occasion de la signature du protocole le 19 décembre 2019. Il a réuni autour de la table l'ensemble des cosignataires du contrat de ville.



○ Préparation de la programmation 2020

Afin d'anticiper les contraintes liées aux échéances électorales le comité de pilotage politique de la ville a validé la modification du calendrier de l'appel à projet 2020. Les différentes étapes de présentation, diffusion et réception ont été menées en 2020. Elles seront précisées dans le bilan 2020.

○ Participation aux réseaux professionnels et formations

Centre de Ressources Politique de la Ville

- Le 27 juin à Grasse : Journée d'échange du Club Dév&Co du CRPV²⁶ sur la thématique de la revitalisation des centres anciens. Présence des cheffes de projet Politique de la Ville et Action Cœur de Ville.
- Le 26 septembre à Marseille : Emploi et territoires, projet inspirants pour demain. Organisé en lien avec la DIRECCTE PACA.

Rencontres régionales Politique de la Ville

- 20 septembre 2019 à Aix en Provence : participation des habitants.

²⁶ Centre de Ressources Politique de la Ville

- 7 novembre 2019 : l'impact de la politique de la ville sur la santé des habitants.

2.7.6. GENS DU VOYAGE

Cette compétence, obligatoire pour la communauté d'agglomération, est exercée par Provence Alpes Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017.

2.7.6.1. RAPPEL DE LA COMPETENCE

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage (Loi Besson II) prévoit qu'un schéma départemental détermine les secteurs géographiques d'implantation des aires d'accueil des gens du voyage. Le schéma départemental est élaboré et approuvé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, après avis des communes et EPCI concernés et de la commission consultative des GDV²⁷.

Le Schéma Départemental des Gens du Voyage est en cours de révision depuis 2011, étant bloqué par la difficulté de statuer sur la création d'aires de grands passages.

Le 17 décembre 2018, les services de l'Etat et du Conseil Départemental ont réuni la commission consultative des gens du voyage dont PAA est membre. Il s'agissait de faire le point sur les avancées liées à la mise en place d'une aire de grand passage dans le département. A ce jour, le schéma départemental est toujours en cours de révision.

La loi distingue deux types d'aires :

- **Les aires permanentes d'accueil** (alinéa 1er du II de l'article 1er de la loi Besson II) qui rassemblent entre 15 à 50 places maximum et sont destinées aux gens du voyage itinérants dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables et peuvent aller jusqu'à plusieurs mois. Ces dernières doivent être accessibles toute l'année et permettre des séjours de longue durée.
- **Les aires de grand passage** (article 4 renvoyant à l'alinéa 2 du II de l'article 1er de la loi Besson II) qui sont « destinées à répondre aux besoins des gens du voyage à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels, avant et après ces grands rassemblements ». Elles doivent permettre d'accueillir un plus grand nombre d'itinérants, jusqu'à 200 caravanes.

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental et sont tenues de participer à sa mise en œuvre. Elles doivent mettre à disposition des gens du voyage une ou plusieurs aires d'accueil aménagées et entretenues. Ces dépenses d'aménagement constituent des dépenses obligatoires.

²⁷ Gens Du Voyage

Les communes de moins de 5 000 habitants qui n'ont pas d'aires permanentes ou qui n'en financent pas ont néanmoins l'obligation de permettre la halte des gens du voyage - d'au moins 48 heures- sur des terrains qu'elles leur désignent (CE 2 décembre 1983, req n°13205).

La compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » dont le **transfert est rendu obligatoire aux intercommunalités** par la loi NOTRe intègre la réalisation des aires permanentes d'accueil d'une part et des aires de grand passage d'autre part (rapport d'information du Sénat du 9 juillet 2015, N°617).

La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 (article 148) a étendu la compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » en **y ajoutant des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Les intercommunalités à fiscalité propre sont alors pleinement compétentes pour la réalisation et la gestion :

- Des aires permanentes d'accueil,
- Des aires de grands passages,
- Des terrains familiaux locatifs.

2.7.6.2. AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DE PAA

Les communes de plus de 5 000 habitants sont soumises aux obligations de la loi Besson II à savoir de disposer d'une aire d'accueil permanente d'accueil des gens du voyage. Digne-les-Bains et Château-Arnoux ont été dans l'obligation de satisfaire à cette règle, l'une en créant dès 2000 une aire d'accueil et l'autre en conventionnant avec la commune de Sisteron pour la mutualisation de son aire d'accueil. Depuis lors, les réalités et les cadres ont évolué. L'organisation de l'accueil des gens du voyage est dorénavant principalement envisagée dans le cadre des Schémas Départementaux des Gens du Voyage, il conviendra donc que le prochain schéma statue sur les besoins du territoire en la matière.

○ L'aire d'accueil des gens du voyage de Digne-les-Bains

Dans le cadre de la création de la communauté d'agglomération et des transferts de compétences afférents, la ville de Digne-les-Bains met à disposition de Provence Alpes Agglomération depuis 2017 son aire d'accueil temporaire selon les dispositions notifiées au procès-verbal de mise à disposition.

- L'aire d'accueil est fermée depuis Aout 2015 et son état est très dégradé. Cette aire nécessite des travaux conséquents pour une mise en conformité.

○ L'aire d'accueil de Solheilet de Sisteron

Selon les termes de la délibération N°21 du 8 novembre 2017 du conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération, une convention de mutualisation relative à l'aire d'accueil des gens du voyage de Solheilet (située à Sisteron et proposant 15 places) lie PAA à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. Ainsi, PAA remplit partiellement son obligation de proposer sur son territoire une aire permanente d'accueil.

La gestion de cette aire d'accueil est assurée par un comité de gestion composé de 3 membres élus de chaque EPCI. Un comité de suivi, organe opérationnel de la gestion, est composé d'un élu et d'un technicien référent de chaque EPCI.

PAA assure une participation financière au fonctionnement et aux investissements de cette aire à hauteur de 50 % des dépenses réelles assumées par la CCSB²⁸.

En 2019, le comité de gestion s'est réuni une fois, le 25 novembre, afin d'aborder les points suivants :

- Bilan de gestion de l'aire ;
- Perspectives 2020 de réhabilitation de l'aire : PAA devra inscrire 72 633€ au budget 2020 afin d'assurer sa participation à la réhabilitation de l'aire (cf. bilan 2018).

○ Bilan financier 2019

- Le coût annuel de fonctionnement de l'aire d'accueil en 2019 s'élève à 121 109 € (contre 76 130 en 2018).
- Les recettes (régies et Aide au Logement Temporaire - ALT) s'élèvent à 25 880 € (contre 31 727 € en 2018).
- Le reste à charge pour les EPCI partenaires s'élève donc à 95 228 € (contre 44 403 € en 2018).
- **Le coût pour PAA en 2019 s'élève à 47 614 € (contre 22 201 € en 2018) soit une augmentation de charges de plus du double.**

Cette **augmentation conséquente du budget de l'aire et de la contribution de PAA est liée à la facturation par la ville de Sisteron des consommations d'eau 2017 et 2018, non facturées jusqu'alors**, représentant 14 796 € en 2017 et 20 144 € en 2018. En 2019, cette consommation d'eau représente 20 010 €.

Des vols de flux sont à déplorer, du fait notamment d'une absence de différenciation des réseaux avec les terrains voisins. **La rénovation de l'aire doit permettre de résorber ces consommations excessives et de différencier les réseaux.**

²⁸ Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

2.7.6.3. GRANDS PASSAGES

En 2019, PAA a été impactée par 6 grands passages sur 3 communes différentes (4 DLB²⁹, 1 Peyruis, 1 Volonne).

2018 : 3 passages sur 3 communes (1 DLB, 1 CASA³⁰, 1 Volonne)

2017 : 6 passages sur 3 communes (4 DLB, 1 CASA, 1 Le Chaffaut)

○ Passages 2019

Commune	dates du séjour	nombre de semaines	Lieu de Séjour	Nombre de foyers	Nom du Pasteur	Protocole d'accord	Dégradations
Digne les Bains	16/06 au 30/06	2	Stade Ménard (communal)	85	ZEPP François HOFFMANN Claude	Convention 220 € CCAS DLB	Dégradations matérielles et remise en état terrain pris en charges par PAA
Digne les Bains	30/06 au 07/07	1	Stade Ménard (communal)	80	MATOUIGUI Rudy	200 € CCAS DLB	Non signalées
Digne les Bains	07/07 au 21/07	2	Pré Fiaschi (communal)	40	MODESTE Marco et Gérard	500 € CCAS DLB	Non signalées
Digne les Bains	21/07 au 26/07	1	Pré Fiaschi (communal)	40	DEMEULEMESTER Jean Jacques RIVIERA Jacques et KLEIN	300 € CCAS DLB	Non signalées
Peyruis	27/05 au 03/07	5,5	Zone activité de La Cassine- (Intercommunal : PAA)	100	GIMENEZ-FLORES Mike	400 € CCAS Peyruis 400 € coopérative scolaire Peyruis	Non signalées
Volonne	15/07 au 26/07	1,71	Espace Durance (intercommunal : PAA)	18	RABUFETI Stéphane	Convention 100 € CCAS Volonne	Non signalées

PAA a participé à la réunion de préparation des grands passages qui s'est tenu le 4/04 en préfecture. A cette occasion, PAA a fait part de sa stratégie communautaire d'orientation et d'indemnisation.

Les agents de PAA se sont tenus à disposition des communes afin de mettre en œuvre les formalités nécessaires à l'accueil des GDV. Les médiations et accueils ont également été réalisés par les agents communaux et les élus des communes impactées. Le médiateur, missionné par l'Etat, est intervenu ponctuellement en soutien aux collectivités (plus de détail ci-après).

²⁹ Digne-les-Bains

³⁰ Château-Arnoux Saint-Auban

Les mises à disposition de conteneurs et le ramassage des ordures ménagères ont été réalisées par PAA.

○ **Stratégie communautaire d'orientation et d'indemnisation**

Afin d'organiser la venue de grands passages sur son territoire, les élus de PAA ont décidé au cours de l'année 2019 :

- La **mise en place d'une indemnisation des communes impactées par le stationnement** des grands groupes des gens du voyage (délibération n°37 du 10 avril 2019)

En 2019, les indemnisations représentent 23 830,73 € :

- 17 372 € pour 6 semaines d'occupation à Digne-les-Bains,
- 2 458 € pour 1,71 semaine à Volonne,
- 4 000 € pour 4 semaines d'occupation à Peyruis (zone de la Cassine propriété de PAA).

- La **désignation d'un terrain d'accueil par tirage au sort** sur une des communes de plus de 1 500 habitants du territoire de PAA. La commune de Peyruis a été désignée en 2019 lors du bureau du 13 mars 2019.
 - Ce tirage au sort n'a pas donné satisfaction au regard de l'absence de terrain identifié (en dehors des terrains de la Zone Artisanale de la Cassine) en capacité d'accueillir des groupes.
- La participation active de PAA au **projet d'entente départementale** pour l'accueil des grands passages (cf. détail ci-après).

○ **Mise en place d'un médiateur des Gens du Voyage**

Le 30 avril 2019, dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le préfet des Alpes de Haute-Provence a sollicité les EPCI du département pour une contribution au financement d'un poste de médiateur des grands passages, représentant un coût total de 22 000 €.

La mission de médiation s'étend de 15 juin 2019 au 31 août 2019 et consiste en la collecte d'informations, l'identification et l'analyse des situations, l'intervention lors de stationnements, l'élaboration de conventions, le suivi des stationnements, le lien entre les acteurs de la situation, le bilan annuel des stationnements. Cette mission est confiée à un prestataire externe, Saint-Nabor services.

Par ailleurs, les EPCI du département étaient déjà organisés dans le cadre d'une entente départementale pour la réalisation et le financement d'une étude externalisée pour la recherche de terrains disponibles, en vue de l'accueil des grands passages.

PPA a participé au financement de ce poste de médiateur, selon les modalités de l'entente, à hauteur de 1 994 € pour 2019.

○ **Projet d'entente départementale pour la création d'une aire de Grand Passage**

Depuis 2016, Sandrine COSSERAT - maire de Volonne, mandatée par l'Association des Maires de France (AMF), anime en lien avec les 8 intercommunalités du département, les services de l'Etat (préfecture, DDCSPP et DDT³¹) et le Conseil Départemental un groupe de travail afin de dégager les réponses satisfaisantes en matière d'accueil des grands passages.

Le projet de ce groupe de travail prévoit :

- Une **entente de solidarité départementale pour le partage des frais inhérents à la réalisation d'une aire de grands passages** dans les Alpes de Haute-Provence (PAA, DLVA³², et 6 communautés de communes) - réalisée en 2017.
- **La recherche de terrain(s) pour accueillir une aire de grand passage – étude mandatée auprès d'un prestataire externe en 2018 : AMJ Groupe.**

Ce groupe de travail est constitué :

- D'un **comité de pilotage** : 8 intercommunalités du territoire, les services de l'Etat (préfecture, DDCSPP et DDT) et le Conseil Départemental ;
- D'un **comité technique** qui associe les techniciens des 8 intercommunalités, des services de l'Etat et du Conseil Départemental - piloté par PAA, avec le soutien de Durance Lubéron Verdon Agglomération.

○ **Travaux réalisés en 2019**

- 2 réunions de travail collectives relatives au repérage de terrains et aux modalités de réalisation d'une aire de grands passages (implantation et financement) - 04/02 ; 20/05.
- 1 visite collective des terrains identifiés.
- Présentation de l'étude et des terrains retenus auprès du préfet le 22 mai 2019 avec le repérage de terrains adaptés sur la commune de Malijai pour le territoire de PAA.
- Réunion en préfecture de présentation des travaux menés et terrains identifiés auprès des élus des EPCI du département le 25 novembre 2019.
- **Les terrains retenus dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle n'ont pas obtenu l'assentiment des élus concernés.**

Par courrier du 29 novembre, le Préfet a demandé aux présidents d'EPCI de désigner un terrain sur leur territoire.

En 2019, l'entente départementale n'a pas permis de préciser les terrains mobilisables pour l'accueil des gens du voyage. Elle a cependant **permis de définir des pistes de travail relatives aux conditions de réalisation et de gestion d'une aire d'accueil départementale**, notamment **l'éventuelle création d'un syndicat mixte de gestion.**

³¹ Direction Départementale des Territoires

³² Durance Lubéron Verdon Agglomération

Par ailleurs, les conditions définies de l'entente ont permis d'assurer solidairement le co-financement du poste de médiateur des gens du voyage entre les EPCI, le département et l'Etat.

2.7.6.4. MOYENS ET MISSIONS

Pour assurer la mission Gens du Voyage, Provence Alpes Agglomération dispose de :

- Une chargée de mission GDV, mise à disposition par la ville de Digne-les-Bains à hauteur de 0,05 ETP (1 jour/mois)
- Un adjoint à la chargée de mission GDV, mis à disposition par la ville de Digne-les-Bains, à hauteur de 0,05 ETP (1 jour/mois)
- Un chargé de projet dédié au travail du projet d'entente départementale

Cette équipe assure :

- La gestion des accueils de grands passages (prioritairement sur le territoire de Digne-les-Bains) – accueil physique/gestion des procédures administratives/gestion des protocoles.
- Le suivi du dossier projet d'entente départementale pour les aires de grands passages.
- L'accompagnement technique des élus pour la construction de solutions et pour l'aide à la décision tant sur les aires de grands passages que sur les aires d'accueil.
- La participation active au comité de gestion et comité de suivi de l'aire d'accueil du Solheilet.

Les moyens bureautiques et logistiques sont mis à disposition gratuitement par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Digne-les-Bains pour les deux agents.

2.8. LES PARTENAIRES ET LES AIDES AUX ORGANISMES

Afin de mettre en oeuvre ses compétences et ses missions de service public, Provence Alpes Agglomération a plusieurs partenaires, auxquels elle apporte une participation financière. Les participations pour l'année 2019, sont exposées ci-après.

○ Les syndicats mixtes

▪ Syndicat Mixte du Massif des Monges (S3M)

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 4 800 € en 2019.

▪ Syndicat Mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental "Olivier Messiaen"

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 634 938 € en 2019.

▪ Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

Provence Alpes Agglomération adhère SMAVD en lieu et place de la communauté de communes Moyenne Durance. Le montant de la participation 2019 est de 15 964.32 €.

▪ Syndicat des Berges du Verdon

Provence Alpes Agglomération adhère au syndicat des Berges du Verdon en lieu et place des communes de Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, au titre de la compétence gemapi. La cotisation pour 2019 s'est élevée à 7 577.06 €.

▪ Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bêlone (SMAB)

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 125 920.92 € au titre de la contribution statutaire pour la gestion de la compétence GEMAPI en 2019.

▪ Syndicat Mixte des berges de l'Asse (SMDBA)

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 10 195.80 € au titre de la contribution statutaire pour la gestion de la compétence GEMAPI en 2019.

▪ Syndicat mixte du Parc Naturel du Verdon

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 2000 € en 2019.

▪ SICTIAM

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 11 000 € en 2019.

▪ SYDEVOM

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération au titre de la contribution statutaire a été de 92 914.54 € en 2019.

○ Les délégations de services publics

- **Théâtre Durance** : au titre de la délégation, la participation en 2019 est de 532 470 €
- **Léo Lagrange** : au titre de la délégation pour la gestion des accueil collectifs de mineurs, la participation en 2019 est de 502 777.10 €.

○ **Les associations**

Les subventions attribuées aux associations en 2019 sont les suivantes :

- **Office du tourisme Provence Alpes** : 924 000 €

Provence Alpes Agglomération a confié la promotion touristique à l'office du tourisme, par le biais d'une convention d'objectifs.

- **Association de gestion le Cinématographe** : 40 000 €
- **Agence de développement économique (ADE 04)** : 25 000 €
- **Mission locale** : 47 302 €
- **Initiative Alpes de haute Provence** : 33 086.20 €

Les associations gestionnaires de crèches :

- **Maison de la famille** : 105 000 €
- **Le jardin enchanté** : 100 000 €
- **La ruche** : 95 000 € et une subvention complémentaire 2018 de 6000 €
- **Les petits loups** : 50 000 €
- **Fruits de la passion** : 3 640 €
- **Les canaillous** : 73 700 €

- **Association des maires des communes thermales** : 4 234.75 €
- **Association des communautés de France (ADCF)** : 5 136.18 €
- **Amicale du personnel de PAA (A2P2A)** : 30 000 €
- **Atelier de Musique Improvisée** : 21 000 €
- **CDRP randonnées 04** : 2 500 €
- **Cobiac (collectif de bibliothécaires)** : 1 000 €
- **La Cistude** : 1500 €
- **Culturel de mézel (bibliothèque)** : 1 000 €
- **Délégation locale Jeunesse Musicale de France** : 4 800 €
- **Foire de la Lavande** : 65 000 €
- **Ligue de protection des oiseaux (LPO PACA)** : 900 €
- **Marques pages (bibliothèque Estoublon)** : 500 €

○ **Les subventions versées dans le cadre du contrat de ville :**

Au titre de la programmation 2019 du Contrat de Ville de Digne-les-Bains, Provence Alpes Agglomération engage 53 000 € de crédits spécifiques. L'Etat intervient également dans le cadre de crédits spécifiques 2019 à hauteur de 108 000 €. D'autres partenaires interviennent dans le cadre de leurs crédits de droits communs dans le soutien de ces opérateurs et de leurs projets d'actions. En 2019, les crédits alloués par Provence Alpes Agglomération ont été répartis comme précisé dans le tableau ci-après :

NOM DE L'OPERATEUR	Titre de l'action	Subvention versée
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		
CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	Mobilisation et valorisation des compétences invisibles des femmes pour leur accès à l'emploi	3 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	AILE association intermédiaire	1 500 €
MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	#No discri	1 300 €
NOS ROUTES SOLIDAIRES	Auto-école associative	3 000 €
COHESION SOCIALE		
A FLEUR DE PIERRE	Jardins solidaires	4 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIGNE LES BAINS (CCAS)	Atelier Santé Ville	4 500 €
COMITE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT 04 (CDAD)	Développement de l'information et de l'accompagnement juridique à destination des habitants des quartiers politique de la	1 250 €
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-	Orchestre de quartier du Pigeonnier	2 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Préfiguration d'un centre social	4 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Portage et animation du conseil citoyen politique de la ville	5 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Une WEB-TV éducative, participative et associative	2 000 €
LUDIRUNNER	Animations ludiques de quartiers	1 500 €
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLICQUE (PEP) ALPES DU SUD	Vacances et accompagnement à la scolarité	1 000 €
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)	Accompagnement scolaire, 1 heure pour 1 enfant	4 200 €
UNIVERSITE POPULAIRE RURALE OUVERTE (UPRO)	Langue et citoyenneté	1 000 €
CADRE DE VIE		
ENERG'ETHIQUE 04	Auto-réhabilitation accompagnée	2 000 €



Provence Alpes Agglomération

4 rue Klein

04000 DIGNE-LES-BAINS

04 92 32 05 05

www.provencealpesagglo.fr

provence
alpes **agglo**